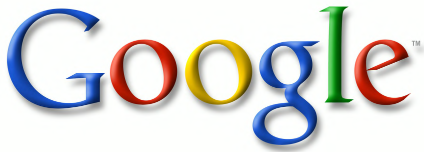
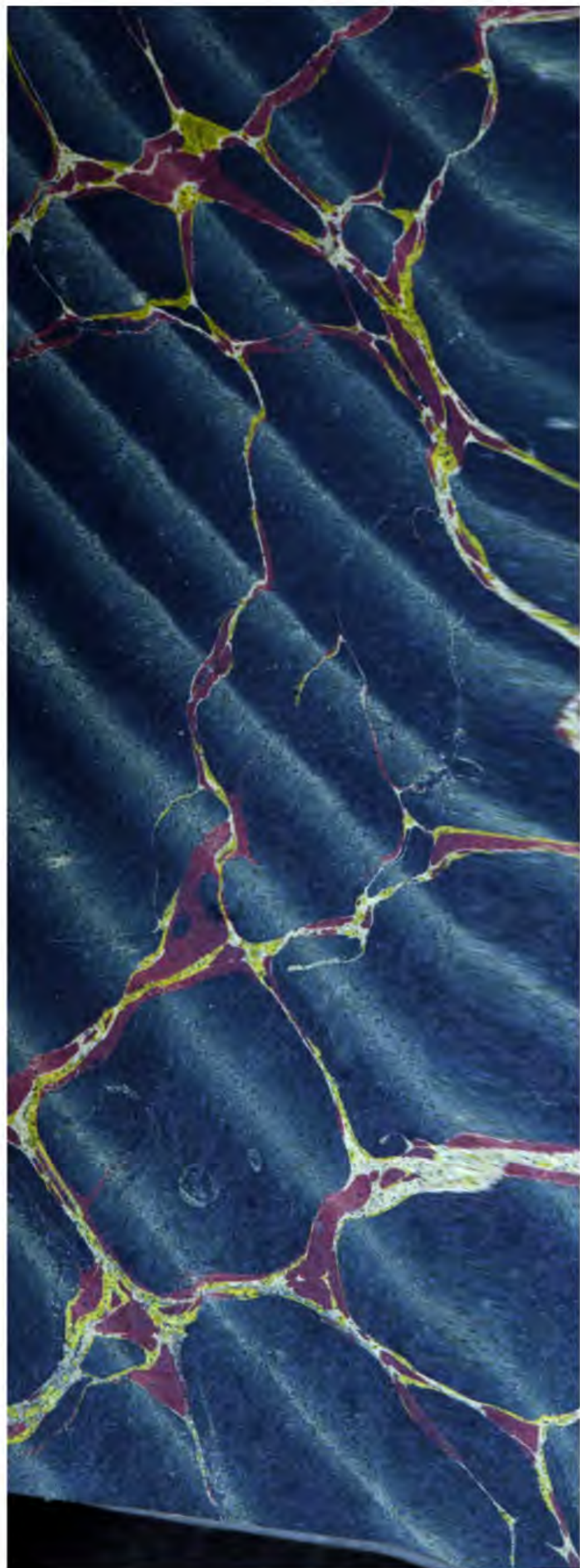


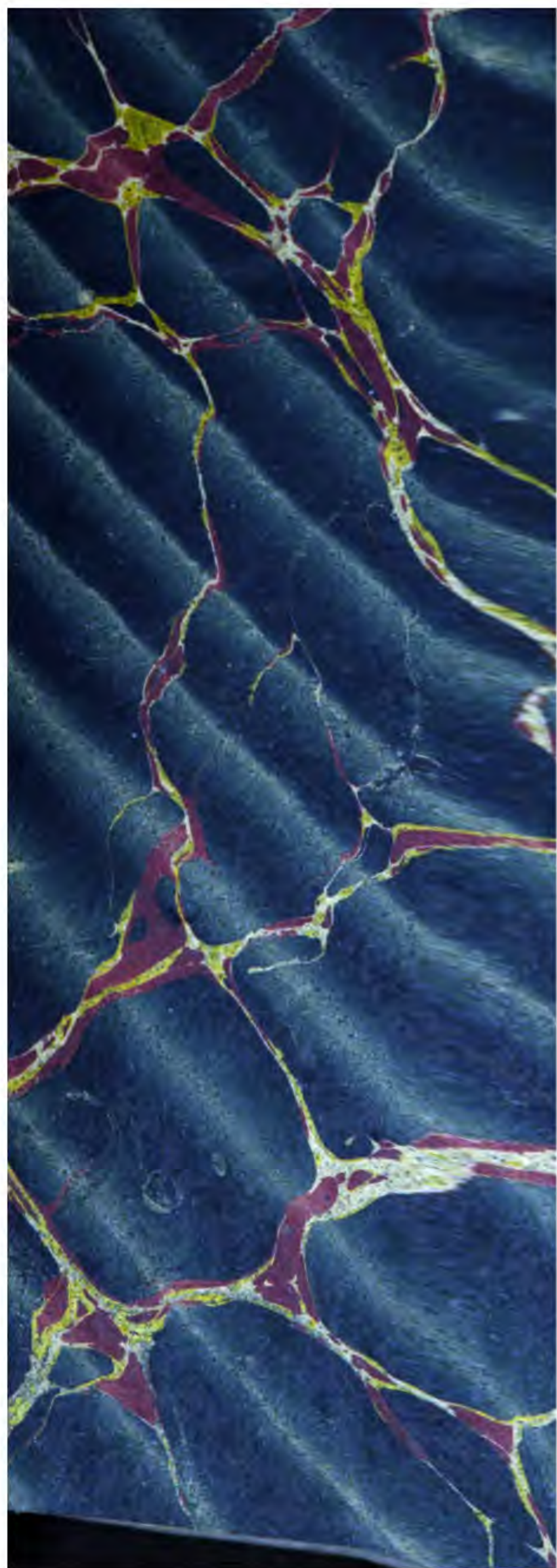












er dans les considérants
t la poursuite, non plus
t avec ses agents. Conçue
ité, la recherche eut pour
l'abri des usurpations et
n de l'impôt et des servi-
enrichis, acquéreurs de
iries, contre les préten-
contribuables : quant au
iendes dont il lui fallut
. Car si dès l'abord il y
ifié l'exécution de la re-
t surtout de leur intérêt
érêt public.
res années du règne de

et revues, par Charles-René
nt la *Continuation de la Re-*
mpagne ; — précédée de deux
nt généalogique. — Le *Nobi-*
ır le papier dans le format et
e d'Hozier, sera composé de
prix de 12 fr. 50 la livraison,
La première livraison est en

samment pour les renvoyer aus

Enfin le pouvoir obsédé s
l'entreprise, et un arrêt du 6
missaires et suspendit toute r

Mais cette reculade du g
instincts de Louis XIV, ni da
tâtonnements, ces hésitation
prétendus nobles, qui renou
poussèrent jusqu'au scanda
qu'une déclaration du 4 sep
la Recherche devant les con
vinces, tant de ceux qui av
damnés, que des usurpateu
point été recherchés. La dé
gueur toutes les prescriptio
statuoit que l'exhibition d
dans les deux mois à parti
roit été assignée.

Ceux qui ne purent sa

tulé les *Archives de la Fran*
nos archives provinciales,
croit être en mesure d'assur
insignifiantes. « On peut êtr
Paris la destruction n'a porté
méritoient pas d'exciter de g
dire ici : Comment l'enten
faits, les dénégations sont i
Roi, le cabinet des titres en p
causte aux passions haineus
triste à dire, c'est que le pil
de la noblesse notamment, f
de la haute aristocratie, le
biographes ont jugé conve
silence. La voici, telle que
souvent citées et si peu l
niteur :

II. — HISTOIRE DE L

— Cinquièı

CHAPI'

Voyage de Biencourt en Fran
tes. — Retour. — Mécomp
France et laisse Biencourt
Brouillerie de Biencourt e
bertou. — 1610-1611.

Nous avons dit que Bienc
le 8 juin 1610. Son voyage d
dura près de onze. Poutrinc
bien nécessaires, hélas ! dan

ourage françois n'eut d'égal que

e Terre-Neuve, Biencourt apprit t de Henri IV. C'étoit comme un irs qui l'attendoient à son retour ua sa route, triste, désolé autant Dieppe le 21 août.

étoit à Paris. La reine-régente i raconter la conversion des pre- Elle daigna en même temps rece- ıt, la relation qu'alloit publier de mpagnon, le correspondant fidèle ce fit concevoir à Biencourt les Marie de Médicis l'écouta avec oua l'œuvre de la colonisation et ut la prédication de l'Évangile oit le côté de l'entreprise qu'elle t et qui alloit le mieux à ses sen- ecommanda enfin au jeune repré- se servir des Jésuites pour cette

enri IV avoit fait la même recom-

un grand respect pour les pratic
bloit promettre un avenir de pa
nie. Biencourt accepta donc les
P. Ennemond Massé furent cho

Mais au moment de partir, l
à Dieppe, Duquesne et Dujardi
voir. Ils déclarèrent qu'ils étoie
navire des religieux de toutes l
pères de la compagnie de Jésu
étoient protestants, c'est possibl
part dans l'armement et la carg
été chargés de préparer. Ne po
tion, on dut penser à les écarte
gral de leurs avances. Ce fut u

D'abord on s'adressa à la r
On fit ensuite une quête parn
Rouen, suivant Lescarbot. Au

de la religion et la jalousie du com-
l'amour-propre s'en mêla peut-être.
, le P. Biard qui étoit d'un caractère
mment de la maison, bien résolu,
r à son obstination le malade indo-
bientôt qu'il pouvoit compromettre
. Ému et attendri, il rentra. Mem-
ui-même à des sentiments meilleurs.
volonté d'être enterré dans le cime-
paix fut rétablie de la sorte; toute
ute émotion cessa. Il n'y eut plus
sistants que pour le grand spectacle
it.

derniers sacrements avec une foi
ître devant Dieu, il adressa à ses
touchante, leur recommandant de
e garder une fidélité inviolable à la
eu le bonheur d'embrasser et qui le
son heure suprême, de se montrer
s d'une respectueuse reconnoissance
'il appela son frère. Il termina en

la Croix.

Cependant les vivres étoient toujou
nie. On avoit encore de la viande; la
mais peu de pain, peu de farine. Il fa
l'hiver étoit proche. Biencourt avoit é
les d'abord, ensuite dans l'île de Sain
à peu près où Poutrincourt étoit part
voyage avoit, à ce qu'il semble, pour bu
le capitaine Plâtrier, de Honfleur, qui
parages, et d'exiger de lui la redevan
stipulée par la concession de De Mont
ce que nous en dit le P. Biard qui ac
neur. Lescarbot n'en parle pas. Au
court, pressé par la nécessité, se rend
Jean, dans l'espérance que quelque o
de se ravitailler. Il y trouva deux
Robert Gravé, fils de Pontgravé, et M

e aventureuse, il s'étoit souvent, à
is les cabanes, répandu en invective
rt-royal. Biencourt en avoit été
nçu un vif ressentiment qui éclata
nois d'octobre.

cette cause principale d'une colli-
ure et incomplète est au fond sans
nérale de l'Acadie, parce qu'elle va
nouveau dissentiment entre Bien-
r le reste, il suffit de dire qu'après
qua; que Merveille suivit le gou-
ır régler leurs intérêts à l'amiable,
eura à la rivière de Saint-Jean.

côte septentrionale de la baie de
le Kembec où il traita de quelques
gènes. Il en repartit le 4 ou le 5
goët et gagna l'île de Sainte-Croix.
ine Plâtrier, qui lui donna deux

toujours accompagné, lui demanda

met? Mais Robert Gravé
mi de Poutrincourt depuis
du mois d'octobre? Elle
le Biencourt. Le P. Biard
marche étoit de nature à
re une situation déjà trop
n pareille circonstance il
oignage qu'il n'avoit que
il falloit que personne ne

ns autre incident. On ar-
e 20, la neige commença
gueurs et ses privations.
lles de Poutrincourt. Les
voyage avoit procurées,
issons dans les rivières;
s dangers. Les sauvages
voir de vivres. On ne les
lle de Membertou parut
colonie, où elle ne cessa
quelques quartiers des
ons avoient été réduites;
onna plus à chaque per-

vions accablés de notre amitié.
ntretenions des correspondances
tionnaire de Naples, et en dépit
ninistres dans cette cour, Garat
oin de prêcher la paix et la con-
re secrètement les esprits à la
n, informé de ces menées, vou-
ans une guerre contre la Répu-

u roi et en confia le comman-
autrichien, le baron de Mack,
e pour tomber à l'improviste sur
rde commandée par Macdonald
e, le 15 frimaire an VII (5 dé-
prudemment au-delà de Rome,
y, et s'y concentrèrent pour at-
oit Championnet. Cette attente
ce général fondit sur les Na-
impétuosité de Rome jusqu'à
e ultérieure.
ns une position assez forte avec
ilant d'ailleurs couvrir la capi-

Capoue à la France et le roi s'
de dix millions à la République
étoit à son comble dans le cam
se rendit volontairement prison
côtés les troupes se débandèrent.
restés les seuls ennemis à combat
cutifs ils attaquèrent les camps e
une action vivement disputée q
la ville et des forts de Naples, le
1799). Championnet y organisa
nement provisoire analogue à cel
mais cependant sous la dépend
Ce fut donc en six semaines que
quatre-vingt mille hommes san
fuir devant quinze à dix-huit m
de cinq années de victoires. C'e
de Victor-Emmanuel. On n'ou
çonner et de bouleverser l'inoffe
de mettre à contribution le gra

ntenter d'une de ces clauses vagues
que vaut la bonne foi des parties?
ville ne fit ni l'un ni l'autre. Elle
ais soit qu'elle craignît d'être trom-
P. Biard, soit qu'il lui convînt de
ins qui n'étoient pas encore mûrs,
rité supérieures à celles de Pou-
droits de De Monte. Ainsi elle se
privilèges et prérogatives du lieu-
tels qu'ils avoient été réglés par
bre 1603.
garantie contre les obscurités du
aux résolutions ultérieures que
ite des événements. Dès lors, en
eville avoit une délégation directe
oute l'Acadie. Le commerce étoit
a libre disposition des terres non
; et par conséquent elle pouvoit
ssements pour son propre compte
on selon son bon plaisir. Il y a un
uve que la portée de l'acquisition
e :
court fut serré et confiné dans son

ncilia avec Biencourt, auquel il fit
sainte messe dans l'église du Port-
de saint Jean, le 24 juin.

blie. La colonie, que ces divisions
dans son calme ordinaire. L'accord
nous ne savons plus rien de ce qui
Port-Royal, si ce n'est que les tra-
commerce et de culture y étoient

s'accomplissoit ainsi. Pendant que
la rivière de Saint-Jean, le P. Biard
tous deux bientôt devenoient assez
es sauvages pour rédiger leur caté-
t alors les instructions aux indigè-
fants à l'église en les mêlant aux cé-
les faisant marcher en rang devant
nant à porter les luminaires, et « tant
t le P. Biard, y prenoient du plaisir
vraiment chrétiens. Dieu merci!
munément gagné, qu'ils ne veulent
ne, se croyant être misérables à ja-
ns icelui, ou du moins sans une forte

sures. »

Cependant le P. Gilbert du
Avoit-il déjà conçu le projet de
C'est assez probable. Son voyag
d'autre fin. Les jésuites, il faut
motifs de mécontentement : ils
qui avoit été fait avant eux pou
et la règle de conduite qu'ils a
oppositions. L'administration
en tout à leurs idées, à leurs es
si l'on veut ; leurs intérêts et c
ville, qu'ils représentoient, ne l
enfin, ils avoient eu à soutenii
ne pouvoit guère les accuser q
et de mesure. On peut, par
avoient concerté le départ du
pensée de séparation. Le P. Bi
quelque sorte, quand il dit

tant de portraits de fantaisie. Ils
la religion que d'entente des opé-
calculoient mal avec les hommes,
ent à calculer avec la Providence.
t, ils firent, pour sauvegarder leurs
u'il falloit pour les compromettre.
ment des grandes affaires, plus in-
lans lesquelles les associations se
npris qu'ils devoient ménager leur
ls le poursuivirent; qu'ils devoient
e pour la soutenir dans ses épreu-
esoins, et ils s'en séparèrent. Leur
ut de n'avoir pas vu que leur for-
pour un temps encore à celle du
trop de toutes ces forces réunies
bstacles que rencontroit l'entre-
nisation.

e P. Gilbert du Thet fit saisir les
ourt sur le navire qui les apportoit,
les jésuites et de celle de la mar-
procès s'ensuivit : nous ne sau-
accès ; les informations nous man-

tes qui, comme nous l'avons dit, avo
leur firent distribuer deux barils d
fut une grande charité; car leur rés
tarda pas à être épuisée. On en vin
glands et de racines. Le P. Biard, q
truisit, avec son confrère et un jeu
une petite chaloupe avec laquelle il
presqu'île, recueillant avec soin to
leur alimentation. Plus tard, quand
nue plus douce, il l'employa pour
reng qui commençoient à se montr
Ainsi la mauvaise saison s'écoula,

Et le printemps, dont on attend
secours, n'amena que des déceptio
mense désastre. Voici comment
stances :

Madame de Guercheville s'étoit d
à faire valoir ses droits et à fonde
ment spécial pour les Pères jésuite
parée et organisée sous le comm

que dans le travail agricole.
soins à la culture; il les do
tion exclusive, s'il est vrai q
des habitatious, ce qui lui fu
sion de dissentiments, sans
méconnue. Les jésuites, de l
ter les sauvages, auxquels l
demment, après le patriarche
cueillis partout avec respect;
avec les guerriers, leur co
petits enfants les mirent pro
ces des indigènes.

Ainsi la colonie commen
quand tout à coup deux nav
derrière les petites îles. C
raconte qu'ils avoient été en
pour voir quels étoient les
drapeau sur un rivage appa
ronne d'Angleterre; mais,
formations doivent être pl

ıapper aux poursuites de l'en-
il s'étoit déguisé en Indien. Les
partout sans être inquiétés; ils
aint-Sauveur, où ils avoient of-
les colons dans leurs tribus et
'hiver; contraste éclatant entre
loient ainsi au devant des de-
nglois orgueilleux qui fouloient
ı justice!

s quinze voyageurs, incertains
ivre. Il rallia avec eux son em-
ils cinglèrent vers la pointe de
Port-au-Mouton, et là trouvèrent
ramena en France; ce vaisseau
avé.

ıns beaucoup d'hésitation, des
ir : trois ouvriers qui s'étoient
métier à Boston, sous la condi-
t d'un an dans leur patrie, le
quelques hommes qu'il avoit

combattu la résolution du gouverne
qu'il avoit soustrait la commission
lui remit entre les mains.

Mais les François n'en furent pas
manité. On les jeta en prison; et c
la misère; mais surtout Argall ne
dération et de son crédit; au contr
officielle de poursuivre sur le Port-
truction.

Les Anglois de Boston avoient vu
jalousie les François s'établir sur l
toit une concurrence qui pouvoit d
opposition. Ils se sentoient fort pr
cher de grandir. D'ailleurs, comme
die étoit une sorte de poste avancé
seaux de l'Augleterre suivoient po
du Massachussets; ils comprenoie

dans lequel les Jésuites ne furent
P. Biard qui, avec plus de bonne
peut-être, étoit descendu à terre
les haines et de calmer les colères.
gale pour que les François songe
Anglois chargés de butins, rassasiés
pas d'autre désir que de regagne
seaux.

Revenus à bord, ils prirent pré
Boston.

C'était le 13 novembre. Jusque-
à souhait, comme s'ils avoient e
mer pour l'entreprise la plus ju
Fundy, une violente tempête éclata
res. La barque disparut, engloutie
car on n'en a jamais eu de nou
battu par les vents, parvint enfin
Manachussets. Turnel fut poussé

ent des François ramenés
in il ne demeura rien aux
, que la joie du dommage
ements acadiens.
désormais les Anglois ne
la reprendre. Ils seront à
iront même au besoin s'en
tances les y sollicitent. En
al? L'essai de la colonisa-
une extension de la domi-
fi. A ce point de vue, l'en-
nt une faute, parce qu'elle
allu fortifier au contraire,
is dans les conditions de
it seules la justifier; mais
r à ses auteurs la respon-
uivie.
galt n'en est pas sortie
nme une conséquence de
n accident. C'est un acte
n'a provoquée, que n'ex-

la Convention avoient fait remar-
ɘtour de Hollande, peu après l'ins-
ernement, il fit agréer son nouveau
aie, appelé *mandats* pour parer a
it le ministère des finances. Ce sys-
ː que les précédents et ne diminua
puis il ne proposa que des projets
ıssit et ne parvint à équilibrer les
ı'en recevant de tout le monde, en
et ne payant personne. Trompeur
insensible, il ne sut que s'aliéner
renvoi eût été un jour d'allégresse
indet pour successeur.
ˈieux et délié, Talleyrand se main-
ır le besoin qu'on avoit de lui et
Pliant au besoin, patient avec les
.es habiles, il attendit le moment
ımpressement. Souvent il a résisté
sez pour le mécontenter, et il lui a
ant suffire tout seul à faire le bien.

lui expédia un ordre de mettre immédiat
porter sur Terre-Neuve afin d'y ruin
établissements anglois. Il appareilla
à Saint-John qu'il ne put forcer.

En revanche, il ravagea une partie
un grand nombre de bâtiments de pêc
sans accident.

Le succès de cette entreprise fit pe
qu'il pourroit tromper une seconde
flottes ennemies. On rassembla donc
les ordres de l'amiral Morard de Gal
dix mille hommes de troupes de déba
par le général Hoche et on fit voile
s'étoit ménagé des intelligences avec
parlement. Mais à peine fut-on en pl
seaux se séparèrent de la frégate qui p
néral. Une partie seulement de l'esca
vous dans la baie de Bantry où,
attendu le reste de la flotte, elle revint

me gardera vous en faire longue re
je cognois en elle et a sa fille est cau
mot de recharge, pour vous dire, ma
regret quelle ayt, c'est de l'offense
fille, pour quoy elle offre d'en faire tou
n'estant a mon jugement la faulte s
sent estre sy rudement traictées quel
de sy grandes et grosses amendes
dampnées et encores oultre cela ell
prinse de corps contre elles que

(1) Après la mort sans enfants de Phili
Charles de Bourbon, prince de la Roche-sur-
avoit hérité d'une partie de ses biens, comm
Bertrand de la Haye. Cette qualité d'hériti
maison de Scepeaux, les Guise et les Mon
de la terre de Chateaubriant. En effet, l'un
Catherine de Lorraine, avoit épousé le du
ritier du prince de la Roche-sur-Yon : — le
nous ne pouvons dissiper, tiennent sans do
leurs il est souvent fait allusion dans les pe
Catherine de Clèves sa femme.

ble, soixante ou quatre vingts
nostre filz ne peult riens de c
frere, qui pis ce-t : mais la p
de rentes qui courent sur le
ceste somme, qui est son bien,
cela me faict vous prier ma fil
en recommandation des pren
vrez; et sy ce nest le tout, au n
dons les terres de Lorraine, j'
Et vous ayant asseuré de ma
enffans, je supplieray nostre S
ma mye, en parfaite santé tr
Joinville ce XVIIII de septeml
Vostre bonne mère et amy

Signé :

Au dos est écrit : Ma fille,
et de Genevois, à Paris.

TE DE BOURBON A MADAME LA DUCHESSE
DE NEMOURS.

(8841. Fr. 3338., fol. 105.)

ie de vouloir bien s'occuper des affaires de
sont tous bien portants, sauf la dernière pe
'avoir une jolie robe a rendu malade, etc.

—

aye, vous pourrez veoir par une lettre que
du Dymanche dernier, l'ayse que j'ai eu
ns arriver céans, qui toutteffois n'y ont
principalement nostre fils, lequel apres av
re aux collonels allemans, partit d'icy le j
laissé nostre fille, pour s'en aller a Metz.
r j'ay sceu d'eulx comme leur avés faict
e la charge de leurs affayres et de vendre
a advisé; qui est à mon jugement le meill
uisse trouver pour les commencer à acquit
eulx une si grosse somme qu'ils payent

jusquà quel point je pourrai reprenc
mes premières idées. La tempête a
m'appartient : je ne sais ce qui aura
frage.

Dans cet état d'incertitude que pu
je dire à cet honnête Dupuis auquel
ouvertures? Mon cœur est resté le m
changé. S'il vient à Paris pour le pl
bien charmé de l'y voir : pour toi, f
tres vues, attends, si tu n'es pas trop
garder autour de moi, et voir clairen
pouvoir. Ma femme est restée à l
trouver ce soir, et je reviens dans
décade prochaine, je compte pouvoi
merie, et je te dirai si ce que je
désire. Je ne doute point que tu

(1) Ces deux mots en italique ont été arr

ı longtemps une réponse,
je n'ai point reçu de tes
sois malade, ou que tu
ue tu ne sois choqué de
fait que je mérite ton
dire en détail tout ce qui
ntôt voir de quel surcroît
d'abord parlons de toi.
ution que tu m'as annon-
l'ai été que de ta patience
lgré les dégouts qui y
u y pouvoir faire quel-
au quel tu t'es déterminé
e l'on puisse prendre; et
rendre le métier. Je me
l'un autre genre, et de
uelque utilité. Plusieurs
sion où les imprimeurs
de lettres, nous avons
sement d'imprimerie et
onds, nos moyens, notre

plus d'utilité et de solidité; mais s
par exemple que les désagréments
autre, t'empechoit de le prendre, vo
je puis faire pour toi. Consulte ta san
les convenances. Si tu crois devoir p
vaux littéraires, écris moi, et je tach
chose de plus précis que je ne le pui
établissement se forme et que je n'ai

J'écris à notre ami Dupuis précisé
et je lui dis aussi que je t'écris. Je t
je serois enchanté de vous voir réun
buer a vous faire retirer un produit
mais il faudroit que l'horizon s'eclai
ces. . . . . . elles sont terribles les
peut être plus que de la hardiesse à
tel que celui ci une entreprise te
tout est prêt : il n'y a plus à s'en d

ı., 285A.B.)

ıd'Amboise.

s le nom de Bussy-d'Amboise, auquel renommée, figuroit au nombre de ces e a flétris du nom de *Mignons*. Célèbre ınes près des dames, il avoit entrepris Iont-oreau (Charles de Chambet). On i fit tendre le mari peu complaisant, ıst cette tragique fin qui a donné lieu .mas : *La Dame de Montsoreau*.

le favory de Mars,
craind de toutes parts;
.e bruyant, le terrible,
n combat invincible,
ı juste courroux,
ı la femme à son espoux.
l'une faveur égalle
l'ont à l'heure fatale
é et couché au tombeau.
. brusque cerveau.

———

Poutrincourt [illegible]
mort. — Co[illegible]
Ecosse à s[illegible]
les Ier. — Le [illegible]

Le bruit d[illegible]
France quan[illegible]
compagnons. [illegible]
dans lesquelle[illegible]
voyage, qui fu[illegible]
trépide gen[illegible]
27 mars 1614, [illegible]
lation. « Depuis [illegible]
vécu de racines, [illegible]
gelée, d'herbes [illegible]

s
n
n
le
le
an
nsi
bar
ant
le S
du
cosse

... un éloge que ne sauroit égaler
numentale, dans la phrase suivan
grand désir de voir sa terre de la N
nisée, que tous ses discours et ses d
cela; et à cela même il a consommé

Malgré le silence de la France,
apparemment pas autorisée à dispo
avoit envahi: car ce fut seulemen
1621 que Jacques Ier fit concession d
Alexander de Menstry. Encore ne
effort de colonisation ait été tenté
sion, en effet, dut être renouvelée e
Sir William-Alexander devoit trans
les terres qui lui avoient été ainsi
autorisé à créer des chevaliers baro
ne devoit pas excéder cent cinquant
d'une ligne tirée de la rivière de Sa
Saint-Laurent, dans la direction du
occasion, le nom de Nouvelle-Écosse

Angleterre pour la so
quelle il va se conda
généreuse, proteste a
donnera pas; et, plus
ter son sacrifice.

Enfin Denys termi
l'an 1635, je passai p
me reçut très-bien et
gement dont j'ai parl
su directement et il p
en 1635, hors du fo
vis-à-vis de son fils;
appris? Sans aucun
drame, de La Tour fi

Son témoignage,
Examinons mainten
qu'il faut retrancher
de la Jarretière donn
conte dont le P. Cha

Denys mérite? Il assure que le fort d
par les Anglois pendant le siége de I
de Lomeron et le fort de La Tour, c'
habitation a porté successivement ce
quels nous la trouvons désignée à l
officielle que nous citerons prochain
donc en même temps repoussé les
fort!

La lettre de 1627, dont nous veno
du fort de Lomeron. La Tour donc y
étoit encore en 1631, même en 1633
dans ses deux dernières années, il l'
nom. On peut croire qu'il se décida
avoir reçu sa commission du cardina

A présent, rétablissons les faits :
apprend que La Tour père étoit al
avoit pouvoir de son fils pour sollicit

juridiction et priviléges, autant et plus q
comte et baron en tenoit de la couron
elles ne lui imposoient d'autres condition
et fidèle vassal du souverain seigneur ro
rendre toute obéissance et assistance p
les peuples du pays et d'entretenir bon
amitié avec sir WilliamAlexander. »

Il est vrai qu'elles constituoient les deu
taires collectivement et indivisément; m
sur le territoire dont il se disoit le maî
que la possession? L'Acadie étoit délaissé
ment français qui ne l'avoit pas réclam
qui ne sembloit pas, à la distance où éto
la réclamer jamais. Sa position ainsi étoit
incertaine. Il étoit naturel de croire qu'
une concession qui devoit en apparence
n'étoit pas accoutumé à trouver chez les
grands scrupules sur l'origine de leu
pouvoir.

rousge ou à la Rochelle.
cessa. L'escadre alors fut
ivoi qui l'avoit attendue,
Anglois, en se présentant
a garnison en proie à une
ée de capituler sans avoir

oit pas après la prise de la
ivrer le droit de la France
demanda résolûment que
iête. La justice de sa récla-
ebec enlevé en pléine paix
n ce cas ne constituant pas
. Il n'y a de fruits légitimes
i; tout ce qui ne se justifie
tilité, est abus de la force,
les négociations furent labo-
lâchent pas volontiers leur
al se mît en mesure de ren-
que le cabinet de Londres

qui pouvoient servir d'excuse à sa paresse
à son amour-propre.

On apprit les événements sans peine
et le peuple ne s'en mêla en rien : on se s
son nom pour agir. Il est à remarquer q
de la Révolution vont toujours en déclina
du pendule.

Le 14 juillet 1789 fut unanime; le 10
que le 13 vendémiaire; celui-ci plus vif
et le 30 prairial beaucoup moins ardent

Sans doute ce mouvement de décroi
violence du torrent révolutionnaire et à
les partis qui en étoit la suite.

A proprement parler, il n'y avoit pas
listes n'avoient ni plans, ni chefs, ni in
avoient peut-être des plans et des chefs
pour ler seconder; les uns étoient une fa
et sans consistance, les autres une secte
sans.

III est le seul souverain de la Grande-B
d'après un système invariable.

— Des femmes montent sur le trône q
escamoté à leurs maris.

— La branche espagnole des Bour
alliance avec les meurtriers de sa famil

— Le czar de Russie est nommé gr

Tout est donc déplacé dans ce siècle d
losophie ; les hommes et les choses.

LXIV. — PARALLÈLE DE BONAPARTE

Ces deux hommes, bien différents a
cependant de grands points de ressem
même point et y tendent par des che
veut s'asseoir sur les débris vermoulus
veut siéger sur les sanglants décom
directorale. Les dehors d'une vertu
moyens de Robespierre : le tumulte d

arlatan de vertus représentant, sur les ne et en présence d'hommes stupéfaits, ; l'autre un amant de la Renommée, ai des peuples avilis de l'Italie et de u légiste étoit un échafaud, le diadème re de Mahomet. — La puissance crapu- à neuf mois, le second garda seize ans Robespierre affectoit des airs cyniques, eux et emphatique d'un potentat asia- e par conviction, l'autre fataliste par un détruisoit tout avec fureur, l'autre té pour se donner le plaisir d'innover ; leur propre personne une haute opi- souvent par un dédain marqué pour ême leurs administrés.

NS SUR LES QUALITÉS NÉCESSAIRES A UN GÉNÉRAL.

échit doit étudier avec attention quelles oivent former le caractère du général

ment.

'argent avec sobriété, de nos jours sion.

e de notre époque sont d'un intérêt s et les gouvernements, ceux des noient qu'à l'ambition des rois.

tes fournissent forcément le contin-tit nombre de recrues volontaires tien des armées. On se sert peu de e l'infanterie et de l'artillerie avec tillerie légère.

éfont les révolutions avec la même

poussent-ils onze assauts dans une re) et pourquoi les Français ren-es meilleures forteresses de l'Eu-respectent les lois et le gouverne-e les autres haïssent et méprisent rce que les Turcs sont des enthou-s mécontents révoltés.

Lorsque la République doit
néraux jeunes et ambitieux.

Notre existence politique e
nos soldats, mais elle est min
par notre immoralité.

La célébrité appartient à t
révolution; le nom de *grand*
Adams, Hancocke, Kosciuszk
des hommes célèbres; Cromw
sont des grands hommes dont

Pour gouverner en France,
ont sur le peuple une grande

Le luxe fastueux pour en
menaçant pour contenir les e

Les François faisant une co
ours de Berne apprenant à d

David Hume prétend que
république en Angleterre étoi
ceux qui se plaignoient du

ait ;

oujours.

UC CHARLES.

son de Lorraine est dans la
unit à la vigueur d'un esprit
de l'observation. Adoré des
ersonnelle, estimé des offi-
specté des ennemis par ses
s succès, ni désespéré dans

te, il a toujours eu un as-
isons timorées de Jourdan,
Moreau en Allemagne, sur
s de Masséna en Helvétie.

bizarres tenoient de l'oriental et
petite, ses yeux pleins de feu, sa
bitieux de gloire.

Les troupes russes braves, résig
leur général, les armées françoise
jalousoient leurs chefs ; les Italie
sir de se venger.

LXXII. — P

Les rois et les particuliers ont
opinion d'eux-mêmes pour s'en r
lumières qu'à celles de leurs dev

Aussi, le Grand-Duc qui étoit
Catherine II, fut-il à peine mon
l'attitude menaçante et inactive
dans le affaires d'Europe, et
France, il adopta des mesures v
sives. Instruit par le comte de

ıeuples qu'en les opposant aux
:t il s'unit à la coalition pour
ur l'empire Ottoman.
ınce avec les Turcs, l'Angle-
: puis, il mit ses flottes et ses
blir un contre-poids suffisant
:uropéen et restaurer de nou-
nçoise.
noient chez lui, dit-on, un ca-

(*La suite prochainement.*)

: DE TRENTE.

mment la reprise du Concile de
ses ministres. Longtemps inter-
grandes puissances catholiques,

« ges en la religion... il me semble, » …
propos » que grâce à Dieu, je suis assez co…
« tienté pour Gentilhomme d'honneu…
« ecclésiastique pour estre honoré d'un…
« huguenot, et me semble qu'en cet enc…
« gneus les services qui j'ay faits au S. S…

Lansac mal vu du S. P. et du Concile … hâter le départ des Prélats françois, qui … part aux délibérations du Concile et affi… s'étoit rendu l'interprête. C'est le cardin… l'ennemi personnel des huguenots, qui … de France, fut chargé par le gouvernem… représenter au Concile les intérêts de … nationale. Les circonstances sembloien… formés. Le Cardinal de Lorraine arche… de quatorze prélats et d'autant de théol… classes du Clergé françois, arrivoit à Tr… mois après cette facheuse et regrettabl… le *Massacre de Vassy*, qui avoit amené … du parti Protestant. Les instructions do… Lorraine avoient été délibérées en plei…

sont fort sagement et prudemment con
Majesté a eu vn infiny regret, que c
premiers à procurer ledit Concile, elle n
ses Prelats des premiers : Mais est
retardement si congneuës par toute
elles sont, elle s'asseure qu'il ne luy es
aucune particuliere excuse envers M
Peres assemblez au Concile, et qu'y
gneur le Cardinal de Lorraine auec
nombre des Prelats François qui marcl
iugeront que sa Majesté faict en cela
calamité des troubles, guerres, et d
aume est encores pour ce iourd'hu
affligé, ne luy promettoit, si en cho
il ne preferoit vn bien public et gén
commodité de luy et de lesdits Prela

Et tout ainsi que quand on a vn
bien ordonné et habitué, divers mau
vrir et augmenter, après auoir soi

sieur de S. André, Mareschal de France,
yonnois, Forests, Bourbonnois, et Auuer-
ntmorency, aussi Mareschal de France,
lsle de France, et autres grands et nota-
e son Conseil Priué, pour deliberer et
: et puis apres conseiller sa Majesté de
ent, et iugeroient le plus vtile et neces-
de cet estat: Ce que ladite Dame, et tous
es, et Seigneurs, ont fait auec grande et
, et toutes choses bien pesées, digerées
Majestéz ont donné charge et lesdits
s, d'vn commun aduis, accord et consen-
nent prié et requis mondit sieur le Car-
t les Archeuesques de Sens, et Euesque
lu corps dudit Conseil priué, de faire la
ncile, auec viue et chaude poursuitte et
et articles contenus et declarez en ceste
.

apres l'accord et resolution des autre
declarez cy apres, à la reformation des
Rome, à ce que l'on ne donne point
chercher la dissolution du Concile, aua
le fruict necessaire pour le bien de la
faut sur toutes choses fuyr et euiter.

Et pour ce que quand l'on parle de
Cour de Rome, l'on replicque qu'il y
chose à reformer en celles des Roys
son costé prendra à tresgrand plaisir q
à ses Ambassadeurs ce que l'on desire
paroistre par effect qu'il ne sera refus
puisse servir au faict de ladite reform
il requiert d'estre aduerty, auant qu'il
qui fust preiudiciable aux droicts pre
que ses predecesseurs ont euz de l'I
afin qu'il ayt loisir de faire remonstr

il soit departy quelque heure et temps, t
Vespres, esquelz il soit loisible en pla
lesdits psalmes bien veuz et corrigez si
Euesques et ordinaires superieurs, san
ils puissent estre receuz, qu'ils n'ayent
vniuersitez fameuses ou Conciles prouin

Sa Majesté auec tresgrand regret es
plaindre de la vie impudicque des per
ques, qui apportent tant de desbauchem
parmy le peuple, outre le scandale d
ministres, qu'il luy semble estre nec
promptement pourueu. Et pource prie
ce qu'ils verront y pouuoir apporter
et si mieux ne se peut, à tout le moins
faicts de tel aage qu'ils ayent moyen
promesses, et d'estre en partie hors de

Sa Majesté desire aussi, que toutes e
presentera quelque occasion de traicte
soit pour amener à l'vnion de l'Eglise

—

Je reviens à la région du *Centre*, qui co
départements, depuis celui du *Rhône* jusq
quelques-uns déjà présentés dans le *Cabi*
leur lieu.

Dans le *Centre*, hors Lyon, où elle fu
mes XIIIe et XIVe articles (2), la *justice r*
ment, n'a pas marqué comme dans l'*O*
l'ordre topographique, après le *Rhône* vi
commissions établies à *Feurs*; j'en ai p
ro (3); je prends donc un département
Haute-Loire.

Tribunal criminel du

Je ne connois les jugements du
Loire, que par les noms de ses conda

(1) *Voy.* t. IX, p. 244; t. X, p. 22, 118, 19
t. XII, p. 58, 120, 177, 281; t. XIII, p. 1, 81,
153, 234; t. XV, p. 1, 81, 161, 282.

(2) *Cabinet*, 1867, p. 81 et 129.

(3) *Ibid.* 1864, p. 23.

Vu par le tribunal criminel de la
procès-verbal de dénonciation du cons
du 29 mai dernier,

Considérant que les individus ci-ap
guerre et de rébellion, armés et camp
des troupes de la République;

Que les principales villes du départ
sont tombées au pouvoir des rebelles

Que toute personne revêtue d'un si
pris à dessein, doit être punie de mo

Le tribunal jugeant en dernier ress
tion, en remplacement du jury milita
mars, a déclaré les ci-après nomm
(suivent des faits généraux de révolte

En conséquence le tribunal a cond
gnés) à être punis de mort dans les 2

Le tribunal revint ensuite à
2 juillet, il y eût neuf jugements

(1) Dits extraits.

(2) Dits extraits; copie de ce jugement.

Puis, jusqu'au 20 nivôse, rien. L
tions pour propos contre-révolutionn

Au commencement de germinal,
Figeac, par suite d'un arrêté du repr
tat avoit été commis sur sa personne
attroupement. Le 11 germinal, Ra
père, qui en avoient fait partie
mort (4).

Trois prêtres, *dits* réfractaires, fu
niers jugements rendus à Cahors ;
Bergon, le 27 ; Fontat, le 1er vendé

Tribunal criminel de l

Le tribunal criminel de la *Dordo*
rement, plus occupé que celui du

(1, 2) Lettre de M. de Calmels-Puntis, p
19 novembre 1863.

(3) *Ibidem*.

(4) Archives de l'Empire, BB. 72, 2. Plac

(5) Dite lettre de M. de Calmels.

Une mascarade anti-religieuse et ses
au premier transport et aux premièr
10 ou le 20 frimaire an II, un jour de
de Meymac et d'une commune voisine,
cerdotaux, l'un d'eux à cheval, portan
criant : *Peuple, voici ton Dieu !* travers
trèrent dans une église où l'on célébrai
Un de ces patriotes monta dans la chai
cria au sacrilège ; des coups de bâto
cheval abattu. Les patriotes, jetant leu
rent la fuite ; des campagnards, furie
meure des plus connus ; burent leur
meubles. Cette espèce d'émeute n'a
suite, l'autorité locale demeura dan
tion (4).

(1, 2, 3) Archives de l'Empire, BB. 72-7. Pl
authentiques de ces 5 jugements.

(4) Mémoire de M. Corneille, substitut à Uss

1793, sur la réquisition de l'administr
il se transporta à *Saint-Flour* pour y ju
19 mars, des accusés qui avoient p
contre-révolutionnaires venues de la
du Cantal, et qui, probablement, teno
citée par l'avocat Charrier. Là, le 14
Fabre, étoit condamné à mort ; 6 de se
8 retenus comme suspects, et quelq
Aurillac pour un plus ample informé (

Au chef-lieu, du 19 septembre au
1794), le tribunal jugea d'autres affa
dat ; le *curé* Dalbès ; J.-J. Vaissier et s
Roques ; Jean Vaissier ; Latour ; la
furent condamnés à mort (4) ; la fille
ment à la déportation (5).

(1, 2) Dite lettre de M. Charreyron.

(3, 4, 5) Prudhomme, *Dictionnaire des Vi*
BB. 72-2. Lettre de M. Auzolle, procureur i
bre 1863.

nq des condamnés à mort indiqués par
e *Artel*, prêtre *dit* réfractaire, juge-
II, rendu par les citoyens : Prévost,
Perret, Dumont, *juges ;* assistés du
Morel, *Tache*, *Peschard* et *Pranal*,
de révoltes contre-révolutionnaires à
a suite desquelles l'arbre de la liberté
dudit jour rendu par le même per-

l est relatif à François *Boudier*, admi-
l'Aurillac, commissaire aux ventes de
condamné à vingt ans de fers et à six
urillac, pour « dilapidations dans les-
it du 28 vendémiaire an III, après trois
résident; Rougier, Pellet, Perrichon,
assistés d'un jury spécial, mais sans

, archiviste du Puy-de-Dôme, 7 octobre 1863;
ves de la Cour de Riom, sept. 1865.
imes.
ne.
e, vis à vis la fontaine des Lignes.

De mars 1793 au 14 therr
tionnent *quarante* jugemen
rés, conformément à la loi
beaucoup aboutissent à des
des renvois au tribunal rév
affaires seulement furent su
toutes dignes d'intérêt.

La première concernait
Chézy, accusés de « propos
naires tendant à entraver
Premier jugement d'avril
extraordinaire de Paris. B

(1, 2) Placards des jugements

(3) Lettre de M. Dartige, pr
1863.

(4) Lettre de M. Ragon, proc
bre 1863.

...ut devant le tribunal. Il était ac-
volutionnaires, qui, tous, n'étaient
nt aucun compte d'un acte de géné-
une rente viagère de 300 liv. cons-
écédent, à la veuve d'un Berrichon,
battant les Vendéens. M. de Bigny
main, 10 frimaire, exécuté avec un
t un appareil inusités (3).

e tribunal demeura ensuite inoc-
s, comme en beaucoup d'endroits,
ise; des arrêtés relatifs au culte (4);
remirent les juges en activité (5).
à la Guerche, à Dun-sur-Auron, à

otine, le tribunal, sur les réquisi-
y, se transporta, dans les premiers
oins. Là, furent jugés les princi-

51.

el Pointe, du 27 brumaire an 2, à Bourges.

et se déchargent dans le fleuve aj
trement la grande rivière du Canad
fleuves qui se portent à la mer,
l'étendue dudit pays au long et au l
avant qu'ils auroient pu étendre et
roi, ledit roi ne s'étant réservé
hommage qui lui devoit être porté
avec une couronne d'or du poids
mutation de roi, et la provision
souveraine qui lui auroient été r
les dits associés lorsqu'il auroit é
établir. »

La Compagnie s'étoit obligée de
Nouvelle-France, deux à trois ce
tiers, dès l'année 1628, et pend
d'en augmenter le nombre jusqu
de l'autre sexe, dans les quinze
en décembre « que l'on auroit c
successifs « faits et passés à pl

Or, l'article 16 du traité de 1627 porte
der en toute l'étendue de la Nouvelle
de monseigneur le grand maître, ense
et forts qui sont jà édifiés et qui seront
truits et entretenus pour la sûreté du
Majesté ni ses successeurs donné pouv
de la Compagnie que ledit seigneur gr

C'est en conséquence de cet article q
Razilly la convention du 27 mars 16
déjà parlé. Le cardinal s'engagea « à f
mandeur dans le 20 du mois d'avril au
vaisseau nommé l'*Espérance en Dieu*
à recevoir sa charge, armé de ses can
et boulets, et la somme de dix mille
qu'il en pût coûter autre chose au Roi.
mandeur s'obligea « à équiper avec le
che du port au moins de cent tonneau

nt, Havel, Lataignant, Dablon,
n'est qu'il n'y est fait aucune
ıx de la Compagnie. Quand la
;lue et pendant que se signoient
onstituèrent et organisèrent la
e reprendre sur de plus larges
ıisation du Canada. L'Acadie,
e, n'avoit point encore de part
nt et aux spéculations des asso-
- même n'auroit-il pas songé à
i l'occasion ne lui en avoit pas
n de Québec; mais elle fut na-
les nègociations relatives à la
'étoit après tout qu'une partie.
on françoise, elle rentra égale-
à la Compagnie. Il fallut alors
ars 1632 n'eut pour but que de
se de possession du Port royal.
upplémentaire à la convention
là l'omission des obligations
ɔn dont la formule précédente
éconnues ni contestees.

troduire les Capucins, et de leur as
vaux apostoliques dont s'honoroit l
clama pour eux la mission du Port R
pourquoi l'acte du 27 mars obligea
trois Capucins sur ses vaisseaux; m
parce que le reste avait été réglé p

Quant aux colons qui devoient é
l'expédition, si le nombre n'en f
qu'apparemment on ne jugea pas
Compagnie plus de charges qu'elle
conventions précédentes. Nous avo
gagée à transporter dans la Nouv
personnes de l'un et de l'autre se
laissoit sans doute la liberté de les
entre les divers lieux de la colonie.

Les choses ainsi préparées dès av
de Saint-Germain, le roi signa le 10 ı

ur, on vient de le voir, avoit seul
èce authentique dont nous aurons à
t qualifié de gouverneur, lieutenant
Richelieu en la Nouvelle France; et
mme « ayant commission pour gou-
ne du pays en l'absence du cardinal

ts préliminaires de cette grande en-
pédition de deux mois. Puis, quand
ntraires empêchèrent pendant deux
x de mettre à la voile; de sorte que
ly qui devoit, suivant la lettre de la
de mars, ne partit en réalité qu'au
et. Razilly n'étoit par son traité as-
ul vaisseau; il en équipa deux dont
Jean. L'*Espérance en Dieu* les rallia
nsi qu'il avoit été couvenu, à la fin
près, le 4 juillet, la petite escadre
Elle portoit trois cents hommes d'é-

ent à sa destination vers le commen-

2° d'un commandement dudit roi à ses s
Port-Royal pour la démolition et délai
3° d'une lettre du chevalier Alexander
ter, commandant audit Port-Royal, ten
la vue de ces pièces, Sorester n'avoit p
fut débarqué aux dunes d'Angleterre
écossois qui composoient la garnison, p
tré au Hâvre-de-Grâce le 11 février 163

Mais pour les autres ports, il n'y avo
ni commandement du roi d'Angleterre
occupoient, étoient d'ailleurs du contine
sinon employer la force, la montrer d
résistance n'alla pas jusqu'au combat.
commandeur de Razilly fut en pleine
toute l'Acadie.

---

artager les dangers, les fatigues
est naturel de le croire, ne fut
que Jacques Cartier, Roberval
mmes de diverses conditions qui
ux, deux seulement ont laissé
ont d'Aunay et Denys. Un troi-
ommé, qui habitoit l'Acadie de-
rt, La Tour a vécu sous le gou-
et après la mort de ce dernier,
nt eu sur la destinée du pays la
s pensons que c'est ici le lieu
trois; car désormais ils revien-
e nos récits.

er, seigneur d'Aunay, apparte-
qui, originaire du pays char-
n de temps sa fortune, sa puis-
les provinces de Touraine, de
ère, René de Menou, seigneur
roi quand il publia en 1612
e d'un traité *des moyens d'em-*
s vices qui les causent. En 1629,
rles de Gonzague, duc de Ne-

deux frères aînés en 1622. Destiné à sa
aïeux, la carrière des armes, il entra
vit avec quelque distinction sous le c
son parent. Quoique fils unique et
France tous les avantages d'une gran
compagna le commandeur en Acadie
messe de lui succéder. Au moins Raz
part, outre sa commission, « une au
laquelle avoit le nom en blanc, pou
dent il fût empêché d'aller lui-mê
avoit été ordonné, il pût la faire
personne agréable à Sa Majesté et ca
incontestablement étoit Charles de

A peine débarqué au Port-Royal e
chargea des opérations les plus im
plus difficiles. Ainsi ce fut lui qui fi
toute la côte jusqu'à Pemaquid et
Thomas Willet à quitter Pentagoët,
veur de la guerre entre les deux cou
qui ramena en France, au mois de

erté, avec plein pouvoir; il agis-
ar exemple, Thomas Willet, un
de Pentagoët, se présenta avec un
nt le fort qu'il assiégea. D'Aunay
cette agression perfide qu'il en
nement colonial anglois, dans la
ır la réponse évasive qui lui fut
emps et lieux convenables, il se
llir favorablement ceux qui se-
rop comme étant sous son auto-
nteroient en cette qualité, ils se-
ɔscot, mais pas au delà. » Nous ne
essage dont nous empruntons la
es du 2 octobre 1644, il ait seule-
ındeur. Ce silence seroit inexpli-
ɔrisé.

r de la *Description géographique
nérique septentrionale, avec l'his-*
qualité qu'il y prend de « gou-
pour le roi et propriétaire de
ont depuis le cap de Campseaux
a trompé le vieil historien de la

par la protection du cardinal de Ric
des vaisseaux du roi. Cela suppose,
de notabilité ; et on peut croire que l
pas absolument sans fortune. Pourt
soient n'avoir reçu qu'une instructio
lettres de Nicolas qui ont échappé à l
évidemment que leur auteur savoit à
les avoir lues, on doutera, comme n
des côtes de l'Amérique septentriona
mérite littéraire, soit entièrement de
de Denys avec le plus de certitude,
connoissance du commerce et qu'il ne
gence. Sans doute il avoit servi dans
Les deux industries qu'il essaya d'in
donnent au moins à penser.

« Je n'ai, dit-il dans son premier
sur le négoce des pelleteries avec le
sur un accessoire qui pouvoit serv

Saint-Germain, emmené comme
utrincourt ; que celui-ci le donna
encourt, son fils ; qu'il se fit alors
ais La Tour ; qu'après la mort de
tous les biens meubles, évalués
rres, et de toutes les terres et les
artenu à ce dernier ; que ma-
intenta un procès en restitution
ris, le 16 décembre 1635. D'Au-
de ses assertions au mémoire de
s'arrête là. Quelle fut l'issue du
ement cherché les pièces.
ents invoqués par d'Aunay, nous
ne confirment pas ses dires d'une
sent du moins. Ce sont d'abord
XIV, en date du mois de décem-
La Tour est nommé Turgis. Ce
aremment. Dans les Lettres pa-
nder qui lui concèdent en fief
dans celles qui le créent baron-

Saint-Etienne ensuite, celui de l'écu
ques en 1627 environ ; enfin La To
mort de son maître.

Dans sa lettre de 1627, La Tour
par son père en la Nouvelle France ;
quatorze ans. C'est aussi ce que di
qu'il ne parle pas de l'âge auquel le j
mier voyage. La Tour ajoute « qu'i
commander l'enseigne et la lieuten
Poutrincourt jusques à sa mort. » —
évidente : ce n'est pas du baron de
teur du Port Royal, qu'il s'agit ; c'es
qui put prendre le nom de Poutrinc
son père eût été tué devant Méry sur
jamais et qui n'est pas encore connu
dessein que La Tour a employé une
toit de confondre les deux personnag
mier Poutrincourt avoit laissé à la C
nom que le second n'a pas recueilli.
de Biencourt pouvoit n'être pas trop

loin : « Les Anglois ont charge et des
pays de la nouvelle France... à quoi je n
les familles de mes alliés, peuples du pa
d'ordinaire avec moi, et ma petite troup

Maintenant nous savons ce qu'il étoi
tune, un aventurier, sans naissance p
nement sans éducation, conduit en Aca
retenu dans le pays par l'impuissance
un sort plus favorable ou peut être par
vagabonde et paresseuse. C'est Bienco
faveur et qui lui livra le fort de Lomer
possession de ce fort sur son titre p
grâce que le cardinal de Richelieu lu
voyant une commission de capitaine. P
servirent assez pour qu'il pût se pare
de lieutenant-général pour le roi
mais si ce n'étoit pas encore tout ce q
tion, c'étoit trop pour son caractè

tation. Le but de sa lettre de 1627 a
partie.

(La s

XVI. — COLLÉGE DE H

Le collége d'Harcourt, fondé vers 128
chanoine de l'Eglise de Paris et doté
évêque de Coutances, frère de Raoul, étoi
volution le plus ancien et l'un des dix g
versité. A cette dernière époque *où l'enseign*
toire, le collége d'Harcourt fut converti en p
thermidorienne on y établit l'école Norm
ration, on y réintégra un collége qui, par
le nom de *Collége Saint-Louis* (1).

C'est à l'occasion de cette conversion q
songea a protester et à réclamer la pr
établissement n'avoit cessé de porter pen
que fut rédigé le mémoire qu'on va lire. -
au ministre spécial, M. de Corbière, il fu
M. de Chateaubriant, alors ministre des
fit faire à la maison d'Harcourt la réponse

(1) M. Pierron, alors professeur au lycée im
distribution solennelle du 12 août 1853, une tr
collége d'Harcourt, laquelle a été imprimée. *P*
31 pages. Nous y renvoyons le lecteur.

emis au Ministre le 5 avril 182
royal d'instruction publique, séa

sans motifs d'un droit précieux
Harcourt croit devoir, pour la mé
ne pour l'honneur de ses neveux,
a justice éclairée de Sa Majesté,
oit, qui lui étoit justement acqu
rouble et sans aucune interrupti

ndements du collége d'Harcour
l'ancienne université, furent j
e Saint-Louis, sous le règne de
ul de Harcourt, chanoine de
u roi Philippe-le-Bel, qui avoit
s ecclésiastiques dans plusieurs di
eta plusieurs maisons, les fit dis
s écoliers, et s'occupa avec autan
pendant 27 ans, de l'utile établi

arts. Enfin, il dressa les statuts dudit c
et termina ainsi, le 7 septembre 13
Philippe le Bel, l'ouvrage de son frère
rapporta tout l'honneur de cette utile
Quelques années après, en 1336, un
de Harcourt, évêque de Lisieux, marc
ses aînés, contribua à la fondation d'
établissant à ses frais vingt-quatre p
nomination de ses successeurs à l'évê
Ce collége ne subsiste plus depui
parcourant l'histoire de cette époque,
d'admirer le zèle et le désintéresseme
bles ecclésiastiques, et de plusieurs
famille qui, s'occupant à l'envi des i
l'éducation publique, dans un temps
négligée, n'ont laissé à leurs parent
un des premiers colléges de l'Uni

encore leur fondation pri-

50, par Robert de Sorbon,
de Saint-Louis, a toujours
magnificence avec laquelle
bâtir dans le XVIIe siècle, le
La Bibliothèque qui reste
dinal Mazarin, a retenu le
Seroit-ce donc le seul col-
t conserver aucun souvenir
ne circonstance particulière
intérêt qu'inspirent ses fon-
ns établissements, le collége
le collége Mazarin, avoient
ts, et ici, on voit ces res-
, de leur vivant, travailler
leurs mains, dans un temps
nes éléments de science, et
ie de leur vie à former un
suite, acquérir tant de célé-

construisit ce qu'il avoit détruit; que
été faite sur un plan ou sur un autre,
change rien à l'état des choses. L'emp
collége est exactement le même que
partie des premiers bâtiments subsi
façade sur la rue de la Harpe n'a poi
porte extérieure, reconstruite en 1675,
les armes de Harcourt et l'inscription
num, est encore un monument histor
tecture de ce temps (1).

Ce collége n'a donc éprouvé aucun
sol sur lequel il a été construit, quant

(1) Après que l'on est rentré dans la r
versant la place qui est devant la Sorbonn
d'Harcourt, dont la porte est en voussure
un grand entablement, et un attique
l'ouverture est entourée d'un chambra
qui porte dessus. *La Martinière*, t. IV, p.

genre de celle du collége de
es, si utiles à la société, qui
dateurs à suivre l'exemple de
famille ne pouvoit obtenir la
ire plus, en lisant avec respect
nce du roi, la conservation
encore un des plus précieux

RAPHIE.

ONS PROVINCIALES.

ens. — Histoire de Poissy, —
L'abbaye de Chazeaux en Forez.
dans l'Aisne. — Catalogue des
partement de l'Aisne. — Cahiers
Médavy de Grancey.

nos érudits les plus considé-
ntent de rédiger l'une de nos

par erreur comme étant des saint
biographies sont conçues sur le m
avec toutes les sources que les pati
Corblet ont pu lui faire découvrir.
fournit quatre-vingt dix noms à l'h
vingt-cinq figurent dans ce premier
parmi eux les martyrs Ache et Ac
Corbie, Almin, abbé de Saint-Jos
Saint-Ricquier, Amchaire, moine d
abbesse de Pavilly. Quand ce grand
nous en parlerons plus en détail
tracer un rapide aperçu de l'hagi
a trouvé dans M. l'abbé Corblet un
consciencieux.

— Poissy est une localité intéressa
neur de figurer d'une manière i
fameux Colloque qui y a rassembl
catholiques et protestants. Cette ville

s, de l'hôtel Dieu, des hameaux
 quelques notes biographiques et
èces justificatives complètent ce
encore trois vues de Poissy au
une de la salle de colloque et deux

ocale faite pour la première fois,
et M. Stanislas Paris a eu une
exception de l'épisode de Fou-
nales de ce fragment détaché du
ne ne sait probablement hors du
npte près de dix mille habitants.
nt de remonter à des époques
et d'intituler un chapitre : « de
e. » Trois ou quatre ligues suffi-
que romaine représentée à Belle-
ésar. L'histoire de l'île devient
ec le XVIIe siècle, avec les Gondy
uivant les habitants se défendi-

dont il a doté le département de
alogue des livres, chartes, lettres
, notices, biographies et documents
ocalité du département de l'Aisne,
étique des noms de lieux. Deux
enant sept mille sept cent vingt-
t pas rendre compte d'une table,
ngue et intelligente table, mais ces
t pour faire saisir la nature des
et apprécier les services que son
ique jour aux travailleurs.
ins M. Perin pour la réimpression
lu tiers-état du bailliage de Sois-
ation de ces documents est d'une
stoire vraie de cette époque; eux
sûrement l'état des esprits dans
l'opinion dans les diverses classes
de la nation. Les cahiers des Sois-
on y reconnoît une certaine har-
ices entre les trois ordres : un vif
amour profond pour le principe

cellent travail.

— M. Victor des Diguères vient d
et curieux travail sur la maison des
Grancey : son livre est surtout int
septième siècle époque où des membr
jouant un rôle considérable à la cou
lièrement remarquer dans l'église
mées. Son ouvrage se divise en q
Diguères, — qui s'honore avec ra
ayeule une Médavy-Grancey, — com
généalogie détaillée de la famille
Normandie vers 1420 jusqu'à son ex
la seconde partie il raconte la vie d
Grancey et des cinq lieutenants géné
la troisième, celle de cinq dames d
ment estimées à la cour de Louis
Grancey, née Fervacques ; la maréch
et ses deux filles surnommées les

CHAPITRE X.

Razilly s'établit à La Hève. Insubo
D'Aunay défend Pentagoët contre
Razilly. Le cardinal de Richelieu en
colonisation. Culture. Exploitation
Denys. Mort de Razilly. 1632-1635.

On peut bien croire que La Tour n
inquiétude s'établir le nouveau gouv
situation en effet devoit en être si
Nous voulons ne pas tenir compte d
de bois qu'il avoit menée jusques là
licence, active et paresseuse, rude et
tures et de rapines, de plaisir brutal
nation; mais enfin il étoit seul au
dont la facile nature se plioit sans p

tienne. En les recevant, celui-ci n'avoi
cer à ses pratiques, et sa soumission r
car bien que, sur la recommandation
secrétaire d'état de Bouthillier lui eût
pour lui « dire qu'il eût à faire retirer
les gens d'église séculiers et religie
être, lesquels ils devoit avoir soin de
France pour retourner en leur provi
lieu et place des pères capucins, »
1635 il trouva au fort un père récollet
tard qu'il y en avoit encore en 1644.

Razilly ne tarda pas à savoir exact
pouvoit faire sur l'obéissance de la To
de la reprise de Pentagoët: Les Angloi
chussets, qui occupoient ce fort, refus
prétendoient que la place leur app
étoit à leur convenance. Située sur la
qui les séparoit de la colonie françoise
la prendre, en quelque sorte, qu'à
quentée par les sauvages de l'inté

de La Tour au mois de novembr
d'octobre; d'autant plus que d'Auna
mauvais traitements que La Tour
capucins, et de tentatives qu'il ren
diverses fois, « pour faire révolter
commandeur. » D'ailleurs est-il possi
la témérité de refuser son concours
tagoët, justement quand il se prop
compagnie et d'assurer ainsi sa
incertaine? Naturellement on doit
cet acte d'insubordination qu'aprè
dans la possession de son fort et
noient. Avant, il se seroit mis dans
demande et de perdre sa commissio
propriétaire de la contrée, aussi bi
sa condition étoit bien plus favorab
être rompu que dans les formes, et
qu'une décision du gouverneur s

sociés ? L'expression paraîtra un pe
plutôt la société de son frère, Clau
Launay, capitaine pour le roi entret
de Jean Condonnier, bourgeois de
« pour peupler les habitations du Po
en la côte d'Acadie ? » Nous hésitons
pu savoir ni la date de sa constitution
sion. Le commandeur enfin termine
le secours qu'il plaira au roi lui d
cardinal. »

Ce secours est l'objet du mémoire
le roi place dans l'entreprise cinqu
écus. Il expose qu'avec ce fonds « on
année employer cinq navires de Sa
traite et trois pour la pêche des m
dra en France et les deux autres iro
vers lieux où ils ne seront enfermé

roi ne seront plus à charge aux
fret qu'ils gagneront paiera leurs
Enfin « les douze navires du roi
mers, armés de munitions comme
pour la navigation tant du détroit
ront une infinité de pirateries qui
les sujets du roi, rendront la na-
pelleront plusieurs sujets du roi,
qui, faute d'emploi, vont chercher
rs. »
es choses, le commandeur insiste
aisser l'affaire « à une compagnie
premier mot au commencement ;
Il faut absolument « faire tomber
oi ou du cardinal de Richelieu et
ans cela, il n'y a pas de succès à
tant d'opinions et de volontés, la
ujours qu'on dépensera cent écus,
rente. »
t-il à ce mémoire ? Nous ne sau-
Il ne paroît cependant pas que le
xante mille écus ait été accordé.

troc pour envoyer au port de La Hève
de Razilly et y faire passer les perso
l'état qui en a été fait. » De son côté,
connoît pour lui et pour Jean Condo
fort, que « sans l'assistance de mon di
duc, ils auroient été contraints de ren
de la Nouvelle France lesdites habita
pense qu'ils y avoient faite. » Sa conc
étoit certainement antérieure à 1635
aussi au mémoire du commandeur ?
paroît impossible qu'elle ait été faite a
et qu'avant le 16 janvier 1635 le fon

Pour prix des dix-sept mille livres q
devient propriétaire pour un cinquiè
habitations, forts, bâtiments, droits, t
dées par la compagnie de la Nouvelle
Launay-Razilly, que des vaisseaux, m

étang et d'un vaste ma-
vers la rivière à l'opposé
n'y a pas grande terre à
u quatre arpents. C'est
âtit son fort. Il y établit
e les bords de la rivière,
. Il fit défricher un ter-
fort, et un autre encore
vers la mer et dont le
e La Hêve. Ce dernier
andeur avoit là, au té-
ite hommes qui recueil-
d il mourut. « Il n'avoit
tre passion que de faire
faisoit venir du monde,

logement au-dessus de
petit affluent de la ri-
ous ses ordres à la cul-
es bois ou pourvoyoient
ite colonie. Une vaste

lieu où les ouvriers
en voyant une si g
tionné. Il dit mille
grand nombre de m
être à son aise en c
je le fis entrer dans
de feuillage, où il
potages de tourtes a
monde se réjouit b
bon appétit. A ce se
de sarcelles ; et à ce
nes et alouettes en
le monde de voir t
coûté que deux jou
des fraises en abon
apportées par les e
pour ne point dist
blanc et claret ne
M. de Razilly et to
bien que mes gens,
les fût venu voir so

grand nombre de monde qui pâtit e
être à son aise en ce pays. Il en di
je le fis entrer dans une salle que j
de feuillage, où il trouva une tab
potages de tourtes avec des outarde
monde se réjouit bien autant que
bon appétit. A ce service en succéc
de sarcelles ; et à celui-ci un troisi
nes et alouettes en pyramides. Ce
le monde de voir tant de gibier à
coûté que deux journées de mes h
des fraises en abondance serviren
apportées par les enfants des Sauv
pour ne point distraire mes gen
blanc et claret ne manqua pas à
M. de Razilly et toute sa société
bien que mes gens, qui eussent fo
les fût venu voir souvent ; à quoi

Bretagne. Il fournit des fonds pour
nand envoya à la côte d'Acadie un
ps après fut envoyé au port d'embar-
rues. Cette première opération donna
engager la société à acheter un vais-
nnage. La *Catherine*, de la marine
r la pêche et conduite au port Rossi-
ère de Denys. Son chargement fut
cette fois, le capitaine eut ordre de
ente se fit aussi bien que les associés
rs du prix fut payé avant la livraison
lle. Malheureusement le débarque-
opéré quand la nouvelle arriva que
larée entre la France et l'Espagne.
rdés aux vaisseaux étrangers pour
s marchands portugois qui avoient
expirant, les acquitteroit, s'appli-
leurs lenteurs. Ils étoient pourtant à
l il s'avisèrent de proposer à de Vi-
re. Celui-ci y consentit à deux con-

prison, et tout ce que l'ambassadeur d
ce fut que le pauvre prisonnier seroit
résignoit à perdre sa créance. Enco
promesse qu'il fit de se taire, la cau
prix d'un écu. L'entreprise succomba s
reprit plus tard, mais sur un autre po
dabouctou dans la baie de Canceaux.

La déclaration de guerre entre le
France et d'Espagne assigne à cet é
1635. Le premier essai de la pêche s
1634.

Un projet d'une autre sorte étoit à p
temps l'objet des méditations du com
la pensée que l'œuvre de la colonisa
l'avantage du catholicisme et jaloux
Razilly eut l'idée de fonder un prieur
rusalem en Acadie. Il en écrivit le
grand maître et lui demanda son assis

place qui couteroit deux cents
re à sa perfection et qui leur étoit d'au-
qu'ils étoient menacés d'un siége. » Il
ermission de tester, comme absolument
. Toutefois usant de la faculté que lui
ion de l'ordre, il l'autorisa à disposer
possédoit.

as assez pour recevoir cette réponse. Il
écédente, au mois de novembre, lais-
nt plus incertaine de son sort qu'il n'a-
ır officiellement proclamé et reconnu;
e division et de lutte s'étoient montrés
onséquent aisé de prévoir que le gou-
puté; enfin que la France, engagée
ne devoit finir qu'en 1659, avoit trop
ontinent européen pour prêter une
donner des soins bien efficaces à ce
die.

ieur de Saint-Gilles, élu en 1623, mort

d'y conduire la plupart des habit
se plaint avec amertume de cette me
lui causa un grand dommage; mai
d'Aunay ait pu l'ordonner légitimem
dit-il, souhaitoit de faire connoître
faire peupler; d'Aunay, tout au cont
s'habitât; et aussi n'y a-t-il fait pas
tous les habitants de la Hêve au Po
jours esclaves sans leur y laisser fai
meur et celle de son conseil étoit de
sent pu faire si l'on eût connu la bo
été peuplé. Ils me l'ont bien fait c
mort de M. de Razilly, je n'ai pu
venir mon bois ni n'a jamais voulu
aient apporté, qui revenoient à vuide
donner la moitié de la vente du bo
contraint d'abandonner le pays et p

Ils firent des choix différents
)oserons ailleurs. C'est en réa-
en ce point. Quant à l'explica-
u, Denys assurément n'en doit
airement que l'humeur de d'Au-
non de trafiquer, d'acquérir,
l dénonce un despote; il n'ac-

re un autre grief : après avoir
la côte d'Acadie au nord, ex-
res, visita l'île du Cap Breton,
fonder un nouvel établissement
'entrée de la baie des Chaleurs.
l, force noyaux de pêche, pa-
fruits à noyau qui y vinrent à
er de la vigne qui réussit admi-
près, d'Aunay m'en dépossédа
eil. » C'est là un grave sujet de
e le négliger. Pourtant il recon-
ie concession de la compagnie,

du commandeur. C'est une mauvaise ex
vons pas trouvé trace d'une convention
raconte simplement que le commande
de mourir, « l'avoit supplié de ne poin
et de continuer l'œuvre si glorieusemen
les pères capucins lui avoient fait la m
en effet tout ce qu'avoient à faire ceux
de le conserver. Par la mort du gouv
étoit échue incontestablement. On pou
tenir; on n'avoit pas besoin de la lui
n'avoit caractère pour cela.

Mais si mauvaise que soit l'explica
prouve néanmoins que le pouvoir d
contesté. La population de la Hêve l
comme on voudra; elle y obéit jusqu
sements pour se transporter au Port-R
position ni hésitation. Le capitaine d

pendant ce qui nous apparoît.
La Tour avoit une concession de la
ciés. Il se crut apparemment par là
mme indépendant de d'Aunay, en
ue le représentant de la société for-
onnier, et dont par conséquent il
orité dans les limites de la conces-
la Hêve. Ce fut le principe et la
Les deux compagnies ne s'accor-
est arrivé que la définition insuf-
leurs droits respectifs a donné lieu
avons déjà dit que Denys avoit ob-
erres, qui sur la réclamation de
s par un arrêt du conseil d'Etat.
arrêt que l'action de la seconde
idie. La Tour ne l'entendoit pas
a question étant controversée, il
hât dans le sens de son intérêt et
'auroit pas été qu'il en auroit en-
ercher à s'établir dans l'indépen-
nt particulier; car ses pensées et

Si on se souvient de ce qui s'étoit
Razilly, on sera disposé à admettr
en tout cas on ne doit pas s'étonner

Dans cette compétition, le premi
Tour, qui obtint que l'Acadie fût par
entre d'Aunay et lui; ce qui est bie
gissoit du droit de l'un à la supérior
l'autre à l'indépendance. En effet,
Saint-Germain, le 10 février 1638,
nay que, « voulant qu'il y eût bonn
le sieur de La Tour, sans que les li
mander l'un et l'autre pussent don
entre eux, » il entendoit que d'Au
général en la côte des Etéchemins, à
de la terre ferme de la baie Franço
ginies et gouvernement de Pentago
sieur de La Tour, son lieutenant gé
fût depuis le milieu de ladite baie F
de Canceaux. »

Pour comprendre ce partage, i

Razilly; » c'est-à-dire qu'il attribu
léges, prérogatives et avantages qui
lui dont il tenoit la place.

Quoi qu'il en soit, en 1638 La To
Saint-Jean avec la qualité et le pou
ral pour le roi sur tous le pays situé
nous avons parlé. En quel temps av
avons vu que dès 1630 le projet de
sur la rivière de Saint-Jean avoit été
La Tour et le capitaine Marot de Sai
port de Champlain, La Tour père
dement de la nouvelle colonie; m
près de son fils en 1635, Denys l'affi
que l'habitation n'avoit pas été fond
sulte du récit de Champlain, qui d
et qu'on compromit les intérêts de
voyant à vide, pour demander « des
mes afin de bâtir et se fortifier en
petit des vaisseaux expédiés de Bor

343, nous appre
oient pas cessé
-dire depuis 16
Saint Jean coïn
our d'ailleurs, to
330, n'en avoit
voit apportés. N
ans les diverses
s.
au Port-Royal, o
ılation de La Hé
Razilly. Il est fo
rnement de la
s cette habitation
ne cessa pas de l
précier les avant
pposer aux desse
s. En se fixant
roit n'avoir son
munications pro

l'expérience lui avoit appris à crain
se formât entre son rival et les Anglois
des droits sur le gouvernement de l'
successeur du commandeur de Raz
un mot, les raisons qui avoient déci
position sur les bords de la rivière de
l'exciter à lui contester ce poste. La
leur différend, en avoit laissé subsis

Cependant il paroît que d'Aunay
franchement à l'arrangement du co
de 1644, loin de le contester ou de
même pas. Il l'avoit accepté à la
de son autorité et comme la règle d
ponctuellement. On ne voit pas qu'i
tance, inquiété le commandement
La Tour.

Sans doute, c'est vers l'année 16
que de son mariage, dont nous ne
ment la date. On lit en effet, dans

ıée ou au commencement de l'année
uelques jours au plus pour savoir à
soit au Port-Royal.
; et ses amis de revenir en France,
le meilleur moyen de se soustraire
t de se lier plus étroitement à la
. Il avoit, en conséquence, épousé
ouis Molin, écuyer, seigneur de
nu dans l'association formée par
onnier.
ıme un avertissement et un exem-
sque-là il avoit voulu croire que
ession des difficultés de la colo-
sa famille, se décideroit quelque
l en attendoit l'événement avec
nais à la nouvelle que la femme
au Port-Royal, il comprit qu'il
une retraite volontaire. Il éclata
es sauvages de la rivière de
ıloupe montée par un soldat de
ar un père capucin. Le soldat

rprendre le Port Royal et d'enlever . — Il est fait prisonnier. — Procès. mné. — Sa commission est révoquée. mé lieutenant général en Acadie. — re exécuter l'ordre qui a été donné à re auprès du roi pour entendre ses 14.

e 1640, d'Aunay ayant été averti que se préparoient à attaquer le fort de d'y envoyer, pour le ravitailler, neuf nie avec des vivres et des munitions s bâtiments, une pinasse et une cha-nséquence du Port Royal vers le mois nt rencontrés en route par La Tour, ommes, conduits à Saint-Jean, furent traités en esclaves. Quatre mois s'é-

mandement du navire, fut en effet
nois d'octobre. C'étoit hardi, mais
oin; on pouvoit réussir en son ab-
n étoit admise, il en résulteroit une
d'Aunay avoit été l'agresseur; et
argument très-spécieux pour sa dé-
rocès seul devoit être pour d'Aunay
e de pertes difficilement réparables;
pourroit pas sortir de La Rochelle,
ient sous le séquestre, et, par con-
ne recevroit pas les secours que les
n rendoient si nécessaires. Ce calcul
té, certes; il étoit permis d'en es-
voit-on pas obtenu que le procureur
es premières poursuites, à la veuve
nie, sans laquelle on avoit compté,
Elle présenta aux juges de l'ami-
quelle, après plusieurs procédures,
irement, le 19 octobre, « qu'elle
es par lesquelles elle entendoit jus-

mise aux juges de l'amirauté. Est-ce p
sonnelle de La Tour dont il est fait m
arrêt du 6 mars 1644? Nous n'avons s
trop sommaire indication de l'arrêt, et

Toujours est-il qu'au commencemen
gnie adressa au conseil une requête te
levée fût donnée tant du navire que de
les cautions qu'elle avoit été obligée d
chargées; enfin, que défense fût faite
tous autres de la troubler ni inquiéte
mille livres d'amende et de tous dom
saisie, disoit-elle, tourne au grand préj
des suppliants, mais de tous les Franço
d'Acadie, lesquels, ladite saisie subsi
faim, ne pouvant être pourvus des vi
devoient provenir de la vente desdite
arrêt du 1er décembre lui accorda la m
dition toutefois qu'elle représenteroit l
prix d'iceux s'il étoit ainsi ordonné e

on semblèrent lui promettre
au que montoit d'Aunay fut
nbèrent blessés mortellement:
lus fortes que les petits navires
s étoient plus nombreux, et il
se confioit à sa supériorité;
hardi à commencer l'attaque.
tendoit pas à une action qu'il
prévoir. Il n'avoit pas à bord
pléa par son courage et par
renant énergiquement l'offen-
nt de vigueur, qu'il le força à
ux au Port Royal, suivi de ses
aquelin et Desjardins étoient
amin avoit été tué pendant le

à se terminer ainsi. Il falloit
u roi, qui seul étoit compé-
en effet, un attentat à la vie
a colonie. Mathieu Cappon,

furent écrits par ce dernier et où il fu
resteroient en un même état jusqu'à
Sa Majesté il en dût être ordonné. »
ainsi étoit réservée. Le 11 août suiva
appuyèrent le procès-verbal de Cappo
le texte ne nous est malheureusement
velles plaintes de quelques particulie
nèrent lieu à une enquête par additio

Mais si d'Aunay se promettoit de p
légales le châtiment du crime qui a
lui, et de demander la réparation des
soufferts, La Tour, de son côté, étoi
abandonner de ses desseins. Nous al
répondre à la plainte de son adversa
vant les juges de l'amirauté de Guye
cher dans l'alliance des Anglois un a
aux volontés du roi. L'affaire se comp
cédure, de travaux de négociation et

CHAPITRE XII.

...ur essaie de surprendre le Port ... nay. — En mer. — Il est fait pri... a Tour est condamné. — Sa comm... d'Aunay est nommé lieutenant géné... t chargé de faire exécuter l'ordre ... Tour de se rendre auprès du roi p... ntés. — 1640-1644.

...ommencement de 1640, d'Aunay ayant ... glo-Américains se préparoient à attaq... oët, il se hâta d'y envoyer, pour le rav... s de la compagnie avec des vivres et de... re. Deux petits bâtiments, une pinasse ... rtirent en conséquence du Port Royal v... mais ils furent rencontrés en route par ... tura. Les hommes, conduits à Saint-Jea... sonniers et traités en esclaves. Quatre m...

bruit du canon se fit entendre.

C'étoit La Tour qui, mieux armé,
ou à le couler bas. Il s'étoit trouvé
passage de d'Aunay. Voici comment
de jours auparavant à Saint-Jean, a
été chargé d'y amener, avoit tou
Royal. Il y avoit appris que d'Aun
garnison, affaiblie par les deux déta
dirigés successivement sur Pentagoë
petit nombre de soldats. Il en avoi
casion leur avoit paru favorable,
prendre la place. Ils s'étoient mis e
été se présenter devant le Port R
mandé la permission d'entrer dans
son mariage. Marie Jaquelin l'acc
prétexte étoit d'autant mieux cho
pères capucins, scandalisés de sa c
mauvais traitements, s'étoient reti

c[illegible]portements empêchoit le progrès
eligion [illegible]tienne parmi les sauvages,
té et de l'éta[illegible]ment de la colonie ».
ordonna que Charle[illegible] Saint Etienne
au corps et constitué p[illegible]nnier pour
en France, pour être ouï [illegible]ndre
i imposés ; tous ses biens saisis et ar-
ressement « à toutes personnes d'obéir,
aucune assistance audit La Tour sous
orelle selon l'exigeance des cas ». Il
Aunay Charnizay, lieutenant général
e, de faire exécuter ledit arrêt et d'y
toutes voies, comme aussi de se saisir
és par ledit La Tour et d'y établir des
fectionnées qui en pussent répondre. »
t publiés à La Rochelle, à Rouen, à
Grâce, à Saint-Malo, à Nantes, à Ab-
lieux habités sur la côte d'Acadie.
peu de temps après pour la Nouvelle
e on le voit, chargé judiciairement de

qu'en 1640, le cardinal
sa part aux pères capuc
geois de Paris, avoit ét
de la même année po
dite part et portion ».
Chapelain, notaire au C
vaquer aux soins de c
ment des lieux, « le
provincial et supérieu
de la province de Paris,
chevalier, seigneur d'A
« accepta de bon cœur
de la gloire de Dieu au
mit, moyennant sa sa
dustrie afin que les pe
tion de Son Eminenc
« en considération et
que messire Charles d
avoit pris et souffert
manutention de la col

compagnie. Il s'embarqua pour la
›ir reçu, avec les copies authen-
il, une commission spéciale qui
›ir de veiller à l'exécution de ces
eter l'ancre à l'embouchure de la

t de France en juin ou en juillet;
lu mois d'août dans la baie Fran-
.a Tour un gentilhomme, assisté
ıloupe que manœuvroient quatre
it d'essayer d'abord des voies de
ə avoit ordre de lire au capitaine
dont il étoit porteur, et de l'ex-
ıdements du roi. C'étoit tout le
ıis à peine avoit-il commencé sa
cha les papiers avec violence et
rant les expressions de d'Aunay;
ıroles insolentes. Cet acte brutal
re plus injustifiable encore. Les
t jetés en prison, et ils restèrent

ıement de la Baie trois choses:
2° le secours des Anglo-Amé-
permission de faire venir des
ɔar l'entremise des négociants
apparemment qu'un essai; car
à Pentagoët, où il avoit reçu
dont il fût porteur; et laissant
hommes, il avoit pris passage
'avoit conduit clandestinement

rtant lui fut accordée; mais les
nnique s'excusèrent de répon-
la raison qu'il n'avoit pas de
lui fit d'ailleurs une réception
soin de son logement et de sa
ıne de remettre à son maître le
de conclure, il lui rapporta du

mé dans son fort par le blocus
de l'embouchure de la rivière
reprendre dans de meilleures

avoit été faite à Lestang, il
lon ses desseins l'histoire de

été possible à ce dernier de
qu'il avoit prise deux mois
la rivière de Saint-Jean. La
n des affaires de son gouver-
ertir, pour ainsi dire, le blo-
. Il ne quittoit son poste de
ir. Il se trouvoit à Pentagoët
ntrèrent dans ce port en re-
le commencement du mois
sa point à leur retour; mais
rire de son côté au gouver-
ns sa lettre, il lui donnoit
il rendus contre La Tour; et
il lui transmettoit des copies
en termes formels qu'il sai-
qui essaieroient de pénétrer

t état jusqu'au mois de mai

de défense; il devoit encore contr
ciations avec le gouvernement d
guerre de religion en France, e
article de l'acte de fondation de
sociés avoit stipulé que les catho
dans la Nouvelle France, les pro
d'être en disponibilité de conniv
Tour ne l'ignoroit pas. Il avoit é
de ce qui s'étoit passé au Cana
Rochelle; il avoit connu la par
capitaine Michel avoient eu à la
en avoit conclu qu'il seroit infai
Boston s'il s'y montroit entouré
Saint-Clément étoit donc pour lu
tune; mais il falloit rejoindre ce
goise.

La Tour prit une résolution p
barqua sur une chaloupe avec
récollets qui résidoient dans so

auroit convenu, puisqu'il n'y avoit pa
garder la place. » L'alarme se commu
à la cité entière. Les habitants priren
uns se jetèrent dans des chaloupes
près les envahisseurs, on ne fut tout
le retour de M. Winthrop.

Dès l'année 1638, il avoit été quest
de la Nouvelle Angleterre dans une
besoins de la défense commune. Nou
faire remarquer que cette année es
l'Acadie fut partagée entre d'Aunay e
mêlés avoient eu quelque retentisser
doit se rappeler que le dernier étoit
avec les Anglois du Massachussets.
ricaine, mal conçu ou mal compris a
donné, mais pour être repris en 16
temps que les événements sembloie
baie Françoise. Le 19 mai, les coloni
Plymouth, du Connecticut et de New-
gue offensive et défensive. Il fut arr

où des circonstances fortuites les avoie
mais d'autres lui demandèrent compte d
Anglois qu'il étoit accusé d'avoir tués d
à Machias, et de la saisie de diverses n
valeur de cinquante louis (12,000 francs)
habitants de la Nouvelle Angleterre. Su
La Tour répondit que les Anglois étoi
avoient les premiers et sans provocation fa
çois, avec qui ils avoient jusque-là trafiq
offrit, sur le second, de soumettre l'affaire
mettant d'acquiescer au jugement qui se
tre lui. Cette discussion épuisée, on dé
malgré l'arrêt qui le déclaroit rebelle, i
mes avec l'État en France, aussi bien qu'a
et bien que les magistrats de Boston n'e
voir de l'assister sans l'assentiment des
toutes les colonies unies, il n'étoit néan
ble ni juste d'empêcher ceux qui le voudr

de Saint-Jean, seul côté par où les vaisse
trer; ses pinasses sont au nord-est. On d
tifiera l'île; ce qui empêchera vos bâtimer
vous aurez montré l'intention de lui nuir
Thomas Gorges exagère ici un peu les
qui, suivant Hubbard, n'avoit devant le
que ses deux navires et une pinasse.

Ces protestations sont remarquables à p
bord elles montrent que le gouvernement
n'avoit pas si bien déguisé son interventi
caractère n'en eût été reconnu même pa
suite elles prouvent ce que nous avons
ardemment à Boston la ruine de d'Auna
se décidoit pas à courir, pour en finir ave
table, les hazards d'une guerre déclarée,
soit pas. Enfin elles rendent un éclatan
bravoure, aux talents militaires, à la viguer
françois; et elles font clairement conno
choit en aucune façon à troubler la paix
tions. Elles eurent dans la colonie assez

ils avoient une mission officielle et u
passage de la lettre prouve évidemme
de l'autorité coloniale étoit plus effecti
le dire les décisions prises par les deux a
Et cet autre où le gouverneur fait rem
taine affectation qu'ils sont responsable
de la colonie, comment faut-il l'entend
cette responsabilité devoit suffire à d'A
terdit par là de châtier les agresseurs
surément autant une menace qu'une
est clair que si la loi angloise suivoit
les gens du Massachussets pour les co
de leurs actes, elle devoit les protég
punir. N'insistons pas davantage. M.
dans les entraves d'une situation équ
doute l'intention de donner à l'advers
surances de bon vouloir; il ne s'éto
fournissoit des arguments. Au reste, l

qu'une question d'argent.
il avoit un arrangement tout prêt avant
de Boston, si même cet arrangement
Toujours est-il qu'un contrat fut passé,
Édouard Gibbone et Thomas Hawkine,
gociants et copropriétaires des navires
ad Mary, *Increase* et *Greyhound*. Aux
les quatre vaisseaux devoient être mon-
uf matelots et armés de trente-quatre
uatre mortiers. Ils devoient en outre
cessaires à leurs équipages pour deux
one et Thomas Hawkine s'engageoient
de Boston ou de Charlestone le 10 juillet
ement, en compagnie du *Saint-Clément*,
e pourroit du fort de Saint-Jean, et à s'y
promettoient « de se joindre audit na-
our leur défense et pour celle de La Tour
d'Aunay et toutes autres qui l'attaque-
ans la route qui seroit suivie jusqu'à son
tre aide ». Ils se réservoient toutefois

moulin et la capture de la pinasse ? De
premier fut sans profit ; le second sans
perdu quelques ballots de pelleteries ; i
Sa puissance demeuroit intacte. A Bos
souleva contre des violences dont l'in
étoient devenues manifestes. On craig
du gouvernement françois ; on redout
sieurs habitants s'empressèrent de pr
eu aucune part à la conduite des allié
ne pouvoient pas en être responsables

M. Winthrop s'étoit apparemment
résultat de l'expédition ; car nous vo
de la Nouvelle Angleterre que, le
major Gibbone et au capitaine Hav
MM. Edouard Winslow, William Bra
autres, « tous droits et titres sur l'éta
nature que d'Aunay, est-il dit dans

rendre sa part des dépouilles de d'Au-
alliés de La Tour, envahisseurs de la
ient d'accord avec les magistrats du

au fort de Saint-Jean, les vaisseaux
urnèrent à Boston où ils arrivèrent vers
aint-Clément en même temps fit voile
onduisit la femme de La Tour; de sorte
kine la convoya jusqu'à la sortie de la

de ce double départ, passa de son côté
dit-il, de rendre compte à la reine de
'empêchement que La Tour avoit fait
soit encore à l'établissement des colo-
nversion des sauvages et aux bons pro-
faire dans toute l'étendue du pays, et
t à Sa Majesté de vouloir apporter les
y maintenir la gloire de Dieu et l'hon-

qu'il se proposoit aussi de recourir à
ration des dommages qu'il avoit souf-
oit été fait à la colonie ; car le 18 août,

ciers ou par Sa Majesté ordonné ainsi
toit sur la dénonciation de l'envoi d
cette sentence avoit été prononcée.

Mais après les hostilités des Anglo-A
présenta sous d'autres conditions et
Pendant qu'elle se compliquoit d'inci
embrassa la plupart des questions so
puis le commencement. La Tour, qui
personnellement que dans une instan
l'accusation de meurtre intentée contre
Jamin, se décida, cette fois, à tenter les
de sorte que le débat s'engagea contra
Il produisit d'abord un certificat du 4
tatant « qu'il n'avoit pu s'embarquer
à raison de son indisposition. » Par qu
été signé ? De quelle indisposition fais
La pièce que nous citons est muette s
Tour, prenant ensuite l'offensive, dépo

un vaisseau pour venir en France et l
de deux mois pour la subsistance et er
qui demeureroient au fort, dont il remb
les pelleteries provenant des traites, et
sûreté de la place, ledit La Tour pourr
sonne que bon lui sembleroit, pour con
Cependant il fit défense à Desjardins, à
et à Marie Jaquelin de passer à la côte
hors de France « à peine de la vie ; » à
vires « de recevoir en leurs vaisseaux
voyer aucuns vivres, munitions ni ma
Tour, de trafiquer avec lui, de rapporte
pelleteries lui appartenant, à ses gen
sous peine de confiscation des navires
statue formellement que « tous navire
appartenir à Desjardins et à Étienne d
tres vaisseaux qui pourroient aller a

mission. C'étoit dans le courant de l'été.
averti par sa femme ou par Desjardins,
Salem auprès de M. Endicott, success
dans les fonctions de gouverneur du M
plia ce magistrat de le secourir; on pe
récit de Hubbard, qu'il se prévalut de
William Alexander; mais il en changea
étendit. Il prétendit avoir acheté tous l
priétés de la Nouvelle-Ecosse : ce son
l'historien américain. Il semble même
sujet anglois. Nous citerons bientôt un
rise du moins à le penser. M. Endicott
françois pour conférer avec La Tour
touché de compassion, dit Hubbard. Il
tant pas de réponse; son pouvoir n'alloi
il convoqua à Boston une assemblée.
grand nombre fut d'avis que le secours
« non-seulement par charité pour sou
voisin dans la détresse, mais aussi par

ci ont
rement souve
ue les souvenirs évoqu
posés à faire une réponse
souvenus de la lettre écrite
au mois d'août de l'année
ré saisir cette occasion pour
ncèrement avec lui, pour écarter
ausé ou reçu, n'importe où, pour
les lois de l'amitié et de la paix
x dans un esprit de bienveillance. »
« s'empressant d'entrer les premiers
sont prêts à écouter ses plaintes et à
dommages qui lui auroient été portés,
ent tout à fait ignorants. » Après s'être
aucune part à l'expédition du capitaine
gi, dit-il, sans ordre, conseil ou permission
nt, il résume les griefs de la colonie angloise,
alliés en ces termes : « 1° la saisie des mar-
chevalier sir Richard Sattonstall et l'emprison-
ses hommes qui ont fait naufrage dans l'île de
y a huit ans; 2° la prise de Penobscot sur ceux de
on et alliance à Plymouth; 3° le refus de trafiquer
es Anglois au Port Royal et la menace de faire saisir

sembloitvéritablement à une moquerie.

M. Endicott, cependant, demanda une
précise, « afin, dit-il, que nous puissions
comment vous êtes présentement disposé
soit pour la paix, et en conséquence ré
à la volonté de Dieu. » Mais il ne clot pa
phrase qui auroit paru trop vive pour
pacifique. Il se hâte d'ajouter que, « qua
mande de La Tour n'a pas encore été ac
traire, il a été fait aux gens de la Gran
presse d'exercer contre d'Aunay aucune
ou par mer ; » et il lui envoie copie de
reprenant sur un ton plus élevé, qu'en
pas jusqu'à la fin, il termine ainsi : «
tendons que toutes les commissions soi
délai, parce que nos négociants sont entr
de commerce avec ledit La Tour, relati
à vous et, si nous sommes bien informés

avec leurs voisins, François,
qu'il pourroit être demandé
aires aident ou renforcent un
roit sujet à être mal inter-
ix, il est ordonné qu'aucune
ı ne permettra à des volon-
ın peuple quelconque, sans
ımissaires de toutes les ju-

Boston, inquiet des dispo-
inquiet qu'à peu près dans
ston, qui se plaignoit d'a-
s jours à Pentagoët, avoit
e La Tour, et, secondé par
it conçu le projet de sur-
nie. Il s'étoit jeté sur une
nviron du fort. Pendant
il avoit été tué d'un coup
stiques qui gardoient la
ssé. Ses gens cependant
, à tuer les bestiaux; et,

rendue à Londres, ...
Bailey pour la reconduire en Acadie.
marche directement par la baie Fran
été toucher au Canada; il y avoit
temps que perdoit sa passagère imp
voyage n'avoit duré guère moins de
que ce retard ne fût fatal à madame
avoit été informé de sa fuite, croisoit
Sable pour tâcher de l'arrêter au pa
vire qui la portoit, le héla, et voyan
nation la Grande Baie, il remit au c
le gouverneur du Massachussets. C'
dicott : « Le roi son maître, disoit-
du 20 septembre, ayant compris
précédente, donné un secours à L
mission délivrée par le vice-ami
commandé de ne pas user de repr
de se mettre en bonne correspond

le. On l'accuse même, et ce n'est pas
e, on l'accuse d'avoir, pour complaire
, abjuré le catholicisme. Jusqu'à quel
rent-elles couronnées de succès? nous
est pourtant assez probable qu'elle fut
ir quelques espérances.

éoccupations politiques, elle n'oublia
nels contre le capitaine Bailey. On se
a conduire au fort de Saint-Jean; et
le lui reprochoit d'avoir manqué aux
rat. Elle se plaignoit en outre de quel-
soufferts, disoit-elle, pendant le cours
ntenta un procès au capitaine et le
cial devant lequel sa cause fut portée
e louis (48,000 francs) de dommages-
n reçut que onze cents. La cargaison
ois ne valoit pas davantage.

pressent; nous touchons au dénoue-
. La lutte est finie en France; le con-
dernier arrêt. C'est la condamnation

XXII. — LETTRES DU DUC DE

A LA PRINCESSE DES URS

Les dépôts manuscrits du *British-*
puisé tant de pièces curieuses, me fou
quatre lettres assez intéressantes, écrit
moutiers à sa sœur la princesse des Ursi
née 1719; à cette époque la célèbre di
Rome, dans une retraite où, liée avec l
elle essayoit de conserver « une idée
fumet d'affaires, » comme dit Saint-Si

1. — LE DUC DE NOIRMOUTIERS A LA P

J'ai reçu dans une même semaine,
lettres que vous m'avez fait l'honneur
le 28 mars; j'en reçois une présente

(1) Voir nos articles sur les disgrâces de
Cab. hist., t. II, p. 303-346, et t XII, p. 33 *et*

12,000 écus romains, qui coûteroient
et c'est la grâce la plus grande qu
Madame de Noirmoutiers, à qui ce
dans mon absence, répondit comme e
sibilité, sans vouloir pourtant se cha
L'on vint hier pour savoir si votre ré
m'assurant que plusieurs personnes
m'insinua que si l'on prenoit le part
en tirer quinze cents écus romair
le tout, et je remis à la huitain
que j'aurois apparemment reçue d
attristé et mortifié du mauvais su
que vous m'aviez commise; si l'o
moyens que l'on veut vous suppo
cile à être détrompé.

Je viens de recevoir une nouvelle
datée du 3 avril; elle m'apprend
velles de sa santé, et de sa satisfacti

ter; c'est une loi que nous no
consolation que nous vous donı
ignorer notre état. Les nouvelle
déjà trop cruelles par l'éloigne
l'irrégularité. La santé de mada
aussi bonne que la mienne ; i
qu'elle est dans l'incommodité
avoit été précédé par des priva
guères moins; tout cela marqu
dangereux pour les personnes
Je vois avec joie que vous a
rents maux qui vous avoient as
noient point d'inquiétude, votı
roit rien à désirer. Vous voudı
votre bonne conduite; mais taı
carons au beurre et au fromag
moi une approbation complète

...s de soi! la réflexion ...

...dez-vous bien de porter jamais votre ... jusque dans l'anatomie; vous y ver... ...e causes dont dépend notre conserva... ...regarder comme un miracle continuel. ...es bornes à l'esprit; c'est peut-être son ...est peut-être pas moins dangereux de ...rnes à la curiosité qu'aux désirs. Je ne ...e que de foible après une si belle sen... ...urtant de cette règle mon attachement

LE DUC DE NOIRMOUTIER.

DU MÊME A LA MÊME.

... chère sœur, tout le poids de l'éloigne... ...le votre patrie; vous êtes exposée à per... ...ur mort sera souvent la seule nouvelle ...es secours vous arrivent difficilement et ... vu et tout prévu dans la malheureuse ...e, et c'est ce qui m'y a rendu si sensible ...ent. Je souhaite avoir non moins d'ar...

paix dans le domestique ; ce dernier d
tie. Les changements ou augmentation
en changeant de demeure, m'engage
donner une nouvelle attention, en v
serez bien dédommagée de ce que v
pour cela. L'amie dont vous regrettez
le sujet du commencement de cette le
devoit vous en ôter la surprise; mai
n'aviez jamais trop admis les années
mort; j'aurai une grande confiance à
que je vous verrai dans ces principes.
et feu M. de La Feuillade les avoient
Le premier en a assez bien prouvé la
fait encore, sans l'intempérance avec
qu'au dernier moment; vous vous p
ressembler dans cette dernière partie;
en bon tempérament; si vous n'aviez

…te de nous embarquer à …

…U MÊME A LA MÊME.

…e, ma chère sœur, combien j'ai été …tre lettre du 20 avril; je savois bien …n vous proposoit pour le palais Man- …nt pas; mais je voyois avec une peine …nquiez une habitation à laquelle je … Une heureuse occasion et le soin …cette perte, et vous met en état de …nd vous y aurez disposé vos affaires …vous y jouir d'une vie plus heureuse …isfaction sera, en vérité, le plaisir le …isse avoir. Je n'ai pas manqué d'en- …ciation qui étoit entre M. Mancini et …e vos remerciements, et je me suis …vos ordres sous la forme la plus polie; …t à voir finir si court cette négocia- …e m'a honoré plusieurs fois de ses

cevoir de nos nouvelles, vous ne devez
ter; c'est une loi que nous nous som
consolation que nous vous donnons de
ignorer notre état. Les nouvelles que n
déjà trop cruelles par l'éloignement, s
l'irrégularité. La santé de madame de l
aussi bonne que la mienne; il y a p
qu'elle est dans l'incommodité que vou
avoit été précédé par des privations q
guères moins; tout cela marque un pas
dangereux pour les personnes délicates

Je vois avec joie que vous avez pris
rents maux qui vous avoient assaillis; s
noient point d'inquiétude, votre tempé
roit rien à désirer. Vous voudriez, Ma
votre bonne conduite; mais tant que vo
carons au beurre et au fromage, vous
moi une approbation complète. Vous a

ɜla plairoit s
pas, à ce qu

·t-il transpo
au milieu d
ıréchal Fabeı
France, qui f
ils d'un peti
le grand R
it pas seulen
nce, qu'on a
e d'un fâche
tout aristocr
de la statue,
ıe place que
ɜmi, il falloi
n bien, je n

ıment qui n'
ır l'image dı
homme de
Fabert ne ı
Sedan, dont

l'histoire! Les citoyens qui ont pris en m
France envahie le feront-ils, eux qui veul
patrie intacte inaugurer le gouvernement
la République? M. le comte de Chambord
maison de France, le feroit-il davantage si
ser, lui qui se rappelleroit Louis XIV prêt
ruines de la monarchie, et Louis XVIII v
semblables, se placer sur le pont d'Auster
faire sauter les vainqueurs du premier Em
s'écrioit, en 1832, dans une chaumière de
mieux emporter mon fils dans les montagn
le livrer aux ennemis de la France ou de l
bourg, une cabane comme celle où je me
joyeux avènement ne seroit-ce pas aussi
aspireroit à une couronne par là déshonor
croire qu'il puisse se trouver personne capa
ger les vaillantes populations d'où sont
Kellermann et Victor. »

« Hélas! que d'événements néfastes depu
écrites. Les jours cruels d'un rigoureux
sans réparer nos défaites; bien loin de là,
pités nos désastres.

TOME SEIZI

DEUXIÈRE PARTIE. —

PARIS

AU BUREAU DU CABINE

RUE DES GRANDS-AU

1870

D

(*Voir n*

Extrait de l'inventai

La Recherche de Nor
nard Hector), sieur de
de l'hôtel, surintendar
jusqu'en 1682 : sa m
1694.—Il semble qu'o
premier volume ou
curieux, sous ce titre
gne, faite en 1666, par
de Bernay et de Conc

1359. — 1. Catalo
signation, et de
1er août 1668, si
mar. rouge, in-

2. Copies des
de la Générali
rel. en parchem

3. Copie des
lençon avec le
325 rolles. 1 v

La Recherche de Normandie se fit sous la directi
nard Hector), sieur de Versigny, conseiller du roi
de l'hôtel, surintendant d'Alençon, puis de Rion
jusqu'en 1682 : sa mère étoit sœur de Colbert
1694.—Il semble qu'on n'ait rien conservé de cett
premier volume ou catalogue, qui se retrouve
curieux, sous ce titre : Recherche de la noblesse
çon, faite en 1666, par Hector de Marle. (Election
de Bernay et de Conches.) In-fol. Voici le détail

Généralité d'Alenç

1359. — 1. Catalogue général des mainte
signation, et des condamnés; divisés pa
1er août 1668, signé de Marle et contresign
mar. rouge, in-fol. — Clair. 170, fol. 419

2. Copies des lettres des anoblissement
de la Généralité d'Alençon contenant 1
rél. en parchemin.

3. Copie des lettres des anoblissemen
lençon avec leurs armes. Généalogies e
325 rolles. 1 v. in-fol. rel. en parch.

e des titres et jugements des
par M. de Marle, contenant

ires des titres et jugemens
e, par M. de Marle, contenant

ires des nobles et jugemens
rti de l'élection de Lizieux,
n.

ires de titres et jugemens de
tion de Mortagne, contenant

ires de production de titres
les de l'élection de Verneuil,
n.

ventaires des titres et juge-
damnation ou renvoi au con-
pages. In-fol. parch.

nventaires de titres et des
ntenue de noblesse pour les
contenant 1215 pages.

table des noms des familles de la
nt M. de Marle et au conseil, et

nois, avec d'Aligre, la
herche se composoit se
rambault :

1360. 1. Portefeuille
Recherche de la no

Tous les inventaire
gemens du temps q
d'Amiens étoient res
gnon, procureur. Il s
liers de Rousseville,
blesse en 1696 et dep
mains. Ce volume co

2. Suite du préc
productions, armes
commissaire dépar

Note de Clairambau
Antiquités d'Amiens, pa
Picardie, par Haudiqui
de la table des provinc
miens, par le sieur Vil
environ 50 escus et j'y
On a imprimé quelque
de Picardie, contenant
le dit Clairambault, pa
lais, dit M. Guigard, d'
fausetés, d'impostures
et curieuse note de d'H
héraldique. p. 266.

ire des titres et jugements des
par M. de Marle, contenant

aires des titres et jugemens
se, par M. de Marle, contenant

aires des nobles et jugemens
arti de l'élection de Lizieux,
ch.

aires de titres et jugemens de
ction de Mortagne, contenant

aires de production de titres
bles de l'élection de Verneuil,
h.

ventaires des titres et juge-
damnation ou renvoi au con-
pages. In-fol. parch.

inventaires de titres et des
ntenue de noblesse pour les
contenant 1215 pages.

table des noms des familles de la
nt M. de Marle et au conseil, et

... conse...
...is, avec d'Aligre, la ...
...erche se composoit seu...
...mbault :

1360. 1. Portefeuille ...
Recherche de la nob...

Tous les inventaires ...
...emens du temps qu...
d'Amiens étoient rest...
...on, procureur. Il s'...
...ers de Rousseville, ...
...lesse en 1696 et depu...
...ains. Ce volume con...

2. Suite du précé...
productions, armes ...
commissaire départi...

Note de Clairambault ...
Antiquités d'Amiens, pa...
Picardie, par Haudiquier...
de la table des province...
...iens, par le sieur Villi...
environ 50 escus et j'y ai...
On a imprimé quelque ...
de Picardie, contenant le...
le dit Clairambault, par ...
...lois, dit M. Guigard, d'a...
...nsetés, d'impostures et...
la curieuse note de d'Ho...
héraldique. p. 266.

Tous les inventaires de production, armes gemens du temps que M. Colbert de Croi d'Amiens étoient restez en dépost entre les gnon, procureur. Il s'en est toujours défendu liers de Rousseville, procureur du roy de la blesse en 1696 et depuis, se les est fait délivr mains. Ce volume contient 908 pages. — Cla

2. Suite du précédent qui contient quel productions, armes et jugemens de M. de B commissaire departi en Picardie. 1070 page

Note de Clairambault. « La table de ces deux *Antiquités d'Amiens*, par la Morlière, et du catal Picardie, par Haudiquier de Blancourt, imp. in-4 de la table des provinces. Il faut voir le Nobiliai miens, par le sieur Villiers de Rousseville, imp. g environ 50 escus et j'y ai fait une table. »

On a imprimé quelque chose de cette Recherche s de Picardie, contenant les généralités d'Amiens de S le dit Clairambault, par Haudiquier de Blancour Mais, dit M. Guigard, d'après Charles d'Hozier, « t faussetés, d'impostures et de basses flatteries. » Vo et curieuse note de d'Hozier, publiée par M. Guiga *héraldique*. p. 266.

connus de M. le baron de Sartiges et
usée de Clermont.

et justification de leur noblesse
n et autres commissaires au re-
1635. 123 rolles. In-fol. parch.

s et représentations des titres
our leur noblesse devant M. de
intendant en Auvergne, ès an-
3 pages. In-fol. parch.

xtraits de titres des maisons et
M. de Fortia, intendant d'Au-
l. rel. en vélin.

extraits de titres des maisons
r leur noblesse devant M. de
ontenant 148 rolles, très-gr.

its de titres des maisons et fa-
noblesse devant M. de Fortia,
très-gr. in-fol. vél.

nens rendus par de Fortia, in-
n Auvergne, sur la Recherche
cont. 1055 pages, in-fol.

La Recherche du B
d'Herbigny, conseiller
la réformation des am
et Bourges de 1666 à
en 1679, révoqué en 1
tions et jugemens, dit
paroit que du vol. qui

1362. 1. Estat de c
titres en vertu de

Extrait des armes
L d'Herbigny, inte
Fol. 31.

2. Rolle des t
arresté au Consei

«La table des noms
portées dans l'*Histoi*
volume des tables des
Outre cette Recher
possédoit sur le Berri
requêtes en 1626, inte
avoir communication
«Inventaire des tit
seigneur messire Esti
de Morangis, maitre
police et finances en l
de S. M, et pour la
cherche des usurpate

15. Suite des minutes originales d
rand sur la Recherche de la noblesse en
août 1699.

16. Suite des minutes originales de
rand sur la Recherche de la noblesse en
1699, mars, avril 1700.

17. Armorial de la province de Bour
villard, rangé par ordre alphabétique
que en deux feuilles, par M. de L'Isle
tique des villes, bourgs, paroisses et
tique, avec les renvois sur la table.

L'*Armorial de Bourgogne et de Bresse*, par
1726, 7 ff. in-fol., est le seul souvenir qu'on ait
che. Cet armorial contient les armes du duch
vince de Bresse, pays de Bugey, Valromey et
des familles, maisons et seigneuries des gent
de Bourgogne, tant de ceux qui ont été maint
arrêts du conseil d'Etat et jugements de MM.
seigneurs qui ont eu entrée aux Etats de l'an
armes des principales villes du duché de Bou

(*La*

s fol. 12-14 sont blancs.)
les mains des agents généraux

n. — Fol. 16-27.

ur le cardinal Mazarin le
te assemblée des évesques.

nne les cinq propositions ayant

ur le cardinal Mazarin en
positions.) — Fol. 34-40.
mployer leur autorité...
Jansénistes. — Fol. 40-45.

l'occasion de l'entrée du
45-61.

athoine. — Fol. 61.
s'est plaint principalement...

Limoges, par M. de Marca;
is le 9 anvier 1658. —

ne vous m'avez laissé...

Fol. 66-69.

13. Project du
chevesque de To
janvier 1661. —

14. Mémoire en
évesque de Néoc

15. Autre mém
8 avril 1661. —

16. Relation d
MM. les archeves
de Contes, etc.,
Fontainebleau le
Toulouse. — Fo

17. Relation
tenue à Fontaine

18. Procez-ver
ment des vicaire
formulaire, etc.

19. Ordennar
Mgr l'éminentiss

janvier 1661. — Fol. 69-79.

14. Mémoire envoyé à Rome à mon
évesque de Néocœsar, le 25 mars 1661.

15. Autre mémoire envoyé à Rome au
8 avril 1661. — Fol. 82-87.

16. Relation de la conférence faite pa
MM. les archevesques de Toulouse, etc.,
de Contes, etc., les 29 et 30 juin 1661;
Fontainebleau le 14 juillet 1661. Signé
Toulouse. — Fol. 88-109.

17. Relation de ce qui s'est passé e
tenue à Fontainebleau. — Fol. 109-114.

18. Procez-verbal de ce qui s'est passé
ment des vicaires généraux de Paris p
formulaire, etc. — Fol. 114.

19. Ordonnance de messieurs les
Mgr l'éminentissime et révérentissime

par Pierre de Marca;
CLXI. — Fol. 131.
nnis in rebus fidei dissi-

archevêque de Tou-

o... 26 août 1661.

Rospigliosio, au sujet

pietas... 6 kalend. aug.

a lettre précédente.
ui... 27 août 1661.

rberin. — Fol. 137.
ebleau, 28 juillet 1661.

ape, dressé par l'ar-

datis...

vêque de Toulouse.

au Roy. 7 sept. 1661.

Monsieur le cardinal

Eminentissime Ca
1661.

35. Déclaration
grands-vicaires. -

Par devant les no
let 1661.

36. Bref du pa
les exhorter à ré
Dilecti filii, etc., n

37. Bref adres
Toulouse, portan
généraux. —Fol.
Venerabiles fratr

38. Lettres pa
res généraux. —
Louis, etc... Les
tainebleau, 3 octob

39. Autres le
Même date.

40. Relation d
rivée du courri

41. Lettre du

36. Bref du pape Alexandre VII au
les exhorter à révoquer leur mandeme
Dilecti filii, etc., non sine magna profecto

37. Bref adressé à Cœlio Piccolom
Toulouse, portant commission de fai
généraux. —Fol. 159.
Venerabiles fratres... Pervenit ad aures r

38. Lettres patentes expédiées sur
res généraux. — Fol. 161.
Louis, etc... Les deux Constitutions du
tainebleau, 3 octobre 1661.

39. Autres lettres patentes sur le b
Même date.

40. Relation de ce qui s'est passé à
rivée du courrier que Sa Majesté avo

41. Lettre du cardinal Barberin au

on qu'il a de pouvoir

à M. de Brienne,
religieux qui doi-
Mont Toulouse, 10

ner connaissance...

ner d'une part et
iages des princes
ar M. de Marca).

clergé de France

r les mariages,

es.

s premiers sont
t y est étably

ergé de France,
us haut, f. 28).

13. Copie de l
tre très cher et
Germain-en-Lay

14. Lettre du
nt commis le 2
1662.

« Mon cousin, l'

15. Lettre du
Hier, sur les 8 h

DOCUMENTS POUR
ET

Nous empruntо
de documents his
baye et l'église c
qu'en 1651. — L'
1135, 1321 et 1503
Frères-prêcheurs,
religieuses de Sain

1366. Dépouillem
faite par Arna

1662.

« Mon cousin, l'assassinat commis le

15. Lettre du duc de Créquy.

Hier, sur les 8 heures du soir...

HÉRAUL

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOI
ET DE SES COMMUNAUT

Nous empruntons au vol. 6), du
de documents historiques concerna
baye et l'église collégiale de Saint-
qu'en 1651. — L'abbaye de Saint-P
1135, 1321 et 1503. — L'abbaye de V
Frères-prêcheurs, Carmes, Augustin
religieuses de Sainte-Claire en 1260.

1366. Dépouillement du TOME LX
faite par Arnauld de Campann

60 (fol. 28 à 31).

10. Sentence arbitrale rendue entre
Hugues de Avalone, commandeur de
Lebressinis pour soy et pour les f
pour le maistre de la milice du tem
les bans, pignorations et citations fa
de Beziers par ledit commandeur.
Béziers). — Id. (fol. 33 à 39).

11. Sentence de Barthelemy de Pod
de B. de Porciano, official de Carcas
faites par Pons, eveque de Beziers,
de la ville de Beziers, touchant la ju
le dit eveque disoit lui avoir esté us
sur les responses de Guil. de Cohor
Carcassonne et de Beziers et d'Aug
reur ou actor du roy, avec MM. G
du fisc, constitué depuis peu par
cause, pour la preuve desquels 23 a
posé 57 chefs et produit 102 tesmoi
dits officiers du roy avoient propo

cureur du roy de l'avis et
roy, approuvant ladite sen-
oy et appellent au roy Phi-
re S. M. — *Dat. de Béziers,*
s.). — Ib. (fol. 40 à 63).

e Narbonne et les eveques
lettres du roy Philippe par
Carcassonne de recevoir
rs le serment de fidélité
écuter la sentence rendue
— Les lettres du roy Phi-
tion de la Vierge 1285, et
8 kalendas mensis *aprili*
. (fol. 64 à 65).

gneur de Narbonne, lieu-
l de Carcassonne et de Be-
prins de la dite ville de
res, et cent armés de lan-
de France au passage de
vec ses autres sergents de
u Roy). — Id. fol. 66 à 67.(

...ttres du roy C...
chal de Carcasson...
saisie de son temp...
lachée sur ladite vi...
cordé au roy de Fr...
nocent et Celestin,...
terres dudit royau...
bulle du pape Inn...
anno primo. — Cel...
catus anno primo...
(arch. de l'host. de...

17. Lettres du roy ...
contenue dans les ...
l'eveque de Beziers...
ques de Beziers da...
les de la cité et ...
Du 3 septembre ...
(fol. 89 à 90).

18. Acte de la requ...
vicaire général de...
nation qu'ils avoie...
Notre-Dame dans ...

cordé au roy de France, par les bulles y
nocent et Celestin, portant qu'on ne pou
terres dudit royaume sans expresse lic
bulle du pape Innocent est 18e kalenda
anno primo. — Celle du pape Celestin 1e
catus anno primo. — Et les lettres d
(arch. de l'host. de ville de Beziers). Ib.

17. Lettres du roy Philippe portant con
contenue dans les lettres du roy S. Lou
l'eveque de Beziers et les abbés de Saint-
ques de Beziers dans la possession de g
tes de la cité et bourg de Beziers, cha
Du 3 septembre 1347 (arch. de l'évéch
(fol. 89 à 90).

18. Acte de la requisition faite par les
vicaire général de l'evesque de Bezier
nation qu'ils avoient faite d'un chapelai
Notre-Dame dans l'église de Saint-Felix

...teur de Bernard, eveq.
...baye de St-Aphrodise
...-Marie *in via lata*, en
...sco, dit Comezana, au
...esd. chanoines. 3 kal.
— Ib. fol. 276 à 296.

...le la Bricoigne, abbé
...Besiers à G. évêque de
...at. Du 18 avril 1429
...298 à 300).

...Ste-Aphrodise de Be-
...vaque par la mort de
...vent assister à l'élec-
...assignés pour y pro-
...es lettres dudit cha-
...abbé, ladite abbaye
...u 8 sept. 1478 (arch.
...97).

...il permet à Jean de
...rodise de Beziers et à
...n pastoral, l'anneau,

leur permet d'élir...
la Daurade). — Ib...

10. Ordonnance de ...
missaire; député ...
forme de l'abbé e...
laquelle ledit evec...
aux offices, d'obé...
de S. Benoist. 5 k...
Ib. (fol. 322 à 32...

11. Lettres du roi ...
par François d'A...
le temporel de ...
Carcassonne). — ...

12. Sentence arbit...
ziers, Salomon d...
Geraud Jardin, e...
viano d'une part, ...
magne d'autre pa...
de Caissane, laqu...
dition qu'il paier...

la Daurade). — Ib. (fol. 316 à 320).

40. Ordonnance de Guillaume, eves
missaire; député par le pape Jean
forme de l'abbé et des religieux
laquelle ledit evesque leur enjoint
aux offices, d'obéir à l'abbé et vi
de S. Benoist. 5 kal. junii 1321 (a
Ib. (fol. 322 à 328).

41. Lettres du roi Louis XII, sur l
par François d'Augne, abbé de Jo
le temporel de ladite abbaye. Du
Carcassonne). — Ib. fol. 330 à 331

42. Sentence arbitrale rendue par
ziers, Salomon de Falgariis, Bern
Geraud Jardin, chantres, arbitres
viano d'une part, et Berenger, ab
magne d'autre part; sur leurs dif
de Gaissano, laquelle lesdits arbitr
dition qu'il paieroit deux mille e

rimes, suivant la cédule y in-
femmes et filles avec la res-
informé plus amplement; du
de v. de Bés.). — Ib. fol. 194

eutenant du roy de Beziers,
s officiers d'envoyer 25 hom-
r la garde et la défense de la
le leurs corps et biens, en cas
ol. 202 à 203.

'entremise du comte de Foix
l des armées du roy en Lan-
nin régent du royaume d'une
la ville de Beziers et Colom-
part, sur la désobéissance et
et habitans audit Charles de
e prince d'accomplir tout le
sque de Clairmont, le comte
sire d'Arpajon, les senéchaux
ssonne, d'Auvergne et autres
ge de ladite ville de Beziers.

31. Sentence arbi
chanoines de l'é
abbé et les chan
il est porté entr
évêque tiendroi
fut pourveu d'
lesdits abbé et
église de Saint
offices et proc
—Ib. fol. 234

32. Donation fa
abbé de St-Af
pendant sa v
siers). — Ib.

33. Huict act
Béziers de
Beziers, lor
sont marqu

34. Sentence
légat du s.
que et le

il est porté entre autres choses que la
évêque tiendroit ladite église de St-Af
fût pourveu d'un abbé du consenten
lesdits abbé et chanoine seroient obli
église de Saint-Nazaire aux jours y ex
offices et processions. De l'an 1175 (ar
—Ib. fol. 234 à 238.

32. Donation faicte par Rainaud, évêq
abbé de St-Affrodise de toute la dixme
pendant sa vie. Du mois de juin 1211
siers). — Ib. fol. 240 à 241.

33. Huict actes justificatifs du droit q
Béziers de régir et gouverner l'aba
Beziers, lorsqu'elle vaquoit desquels l
sont marquées dans les titres particuli

34. Sentence arbitrale rendue par Gu
légat du s. siége sur les différens qui
que et le chapitre de Béziers d'une p

diocese d'Agde, et de l'eglise de Prulet...
leur permet d'élire l'abbé. 6 id. julii ...
la Daurade). — Ib. (fol. 316 à 320).

40. Ordonnance de Guillaume, evesque ...
missaire, député par le pape Jean XXI...
forme de l'abbé et des religieux du m...
laquelle ledit evesque leur enjoint entr...
aux offices, d'obéir à l'abbé et vivre ...
de S. Benoist. 5 kal. junii 1321 (arch. ...
Ib. (fol. 322 à 328).

41. Lettres du roi Louis XII, sur l'hom...
par François d'Augne, abbé de Joncels, ...
le temporel de ladite abbaye. Du 27 ...
Carcassonne). — Ib. fol. 330 à 331).

42. Sentence arbitrale rendue par Erm...
ziers, Salomon de Falgariis, Bernard, ...
Geraud Jardin, chantres, arbitres chois...
viano d'une part, et Berenger, abbé, e...
magne d'autre part; sur leurs différen...
de Caissano, laquelle lesdits arbitres ad...
dition qu'il paieroit deux mille et cin...

trefois dans l'enclos du lieu que S. M. avoit
prescheur dud. Beziers, et lesd. inquisiteurs
le comte de Montfort avoit occupé ledit lieu
chasteau qui bien tost après sa retraicte fut
dirent que les biens acquis par ledit comte n
restitués. May 1262 (arch. des fr. pr. de B
347 à 348).

47. Bulle du pape Clémen IV par laquelle à l
des frères prescheurs de Besiers, il donne po
dit Besiers d'empêcher que certains citoyen
tissent un hospital dans un lieu près le co
prescheurs à leur préjudice avec la request
prieur des frères prescheurs audit evesque
ladite bulle. 2 kal. novemb. pontificat. ann
fr. pr. de Bez.). — Ib. 60 (fol. 349 à 351).

48. Acte de la supplication faite par Est
prieur des frères presch. de Besiers à Guill
chevalier, seneschal de Carcassonne, de le

chal de Carcassonne et à tous les officiers de
permectre point qu'on exigeat aucun subsid
cheurs pour le blé et vin de leurs aumosne
(arch. des fr. prech. de Bez.). — Ib. 60 (fol.

57. Lettres de Louys, fils et frère de roy de
nant en Languedoc, duc d'Anjou et comte d
quelles il mande au receveur de Carcassonn
nant à Bésiers de délivrer aux freres presch
somme de 40 f. d'or qu'il leur avoit donné p
leur couvent. Du d. avril 1366 (arch. des fr.
Ib. 60 (fol. 373 à 374).

58. Lettres de Louis, fils et frère de roy d
quelles il mande au viguier et juge de Besie
point aux consuls de ladite ville de Besiers
railles de l'église des frères prêcheurs joigna
ville, pour y faire une allée à leur préjudice
(arch. des fr. presch.). — Ib. 60 (fol. 375 à 3

59. Acte de l'official de Besiers sur l'exécut

permettre de bastir un couvent dans la vill
dehors des murailles, ayant esté demoly p
feut foulée des gens de guerre. 15 kalendas
catus an. sexto 1422 (arch. des p. Aug. de I
420 à 423).

67. Acte de Reymond Rubei, juge de Besi
des lettres du roy Charles VII y insérées
fences aux pères Augustins de Beziers de f
vent au lieu que les consuls de ladite ville de
assigné jusqu'à ce qu'ils auroient obtenu d
sement de S. M. Les lettres sont du 12 ma
19 mars 1439 (arch. des p. Aug. de Bez.).
431).

68. Acte de la supplication faite par le pro
du couvent des pères Augustins de Bezier
dite ville de Besiers de vouloir les mettre e
taines maisons qu'il leur avoient données
construction de leur cloistre, lesdits prieu

mauvaise écrit.) — F. 10,973.

1368. Prestre qui avoit dessein de tuer l'Em
par les juges de l'Empereur le Nonce, le d
F. Dup. 88.

1369. Procez criminel fait à un moine. 1590-
677.

1370. Histoire de la conjuration de Charles
Roy. 1593. — Dup., 74.

1371. Procès de Charles Ridicauve. — F. La

1372. Abrègé du procès criminel de Jean Châ
donné contre lui et les Jésuites; l'érection
devant du palais à Paris et la démolition d'i
les plaidoyers et arrêts de l'université de
suites. 1594. — F. Beth. vol. cot. 9033.

1373. Quelques piéces du procez de madame l
et les arrests de la Cour. 1594. — F. Dupuy

1374. Procédures et autres actes intervenus

Rennes et Marseille, An-
r crime de lèze-majesté et
e 1602. — F. Colbert, vol.

02. — Lancel. 1034.

e le mareschal de Bouillon.

Bouillon et pieces sur le
).

ur le fait du duc de Bouil-

vembre. 1602-1606. — F.

sa faveur. 1602-1606. —

Rosny. 11 mars 1604. —

son secrétaire. 16 mars

1419. Abolition d
l'affaire dudit D

1420. Lettre de M
grace de son ma

1421. Abolition
1606. — F. Du

1422. Abolition du
ib.

1423. Interrogatoi
minel de lèze-m

1424. Interrogatoi
ville. 3 décembr

1425. Interrogatoi
avec l'Espagnol.

1426. Procès crim
de la marquise
duc de Montmor
fr. 581.

1427. Extrait du

aux Espagnols. 1605. — F. Col-

ient contre Louis Lagonia sr de
Brienne, 189, p. 167.

iminel entre le lieutenant civil
du Roy. 1603.— F. Dupuy, 379.

, commis de M. de Villeroy se-
May 1604. — Font., 662-665.

ement contre Nicolas L'Hoste,
nay 1604. — F. Brienne, 189,

rification des lettres y insérées
marquise de Verneuil pour la
couvent de Beaumont en un
19 mars 1605. — F. Brienne,

our de parlement au sr comte
à la dame marquise de Ver-
is. 1604 et 1605. F. Brienne,

nussy
tant c
tre lu
p. 320

1445. Inf
rier qu
F. Du

1446. Au
90.

1447. Ra
Henri

1448. In
F. Dup

1449. Ar
ricide
662-66

1450. Pro

1451. Pr
88.

1452. Pr
192.

ÉCHAMEIL, sieur de NOINTEL,
tes en 1674, secrétaire ordi-
es finances, l'un des prin-
s occidentales; intendant à
. Gastronome émérite, il est
la sauce qui porte son nom
1719, âgé de 79 ans. — Il eut
Ferrand, d'abord intendant
retagne en 1705. Mort le 27

Bretagne par les conseil-
) juin 1668. — Maintenus
r, fol. 1 au fol. 388.— Les
598. — Ceux qui se sont
f. 610 au fol. 752. — Au
es commissaires, la ma-
ne et les maximes obser-
ol. 424.

ne, de 1427 à 1483. Plu-
nobiliaire de Léon. Preu-
em. — Id.

fait sur la recherche de

8. Suite d
originales des
mois de juin
de la provinc

9. Suite du
gne. Jugemen
tend. de 170

Quelques biblioth
mations de Bre
bliothèque du
ter. Dans ses
complétement
Courcy a supp
de Bretagne,

NOR

CHAMILLART (Gu
Picardie, 166
fonctions du
tre des requê
Son fils devin

1455. 1. Rech
de Caen, pa
commiss.,
exécution
commissai

n de Valogne, avec une table des
es. — Id.

n d'Avranches, avec une table des
main de M. de Chamillart.— Id.

ui ont deffendu le mont St-Michel
rs armes posées, en 1427, f. 9. —
l de Montfaut en 1463, f. 9. — No-
in, de Coutances et de Valogne en
es nobles de la vicomté de Vire en
icomté de Coutances en 1522, f. 151,
s cont. la déclar. des fiefs possedez
de Carentan en 1539, f. 179, 181
e les nobles et privilegiez de la gé-
379 au f. 589 que commence l'estat
rancs fiefs et nouveaux acquets en
— Monstre des nobles et tenant no-
et de Gisors, faite devant Antoine
eur du Monseil, bailly de Caux com-
ernier décembre 1470 et jours sui-

et arrest du conseil pour des nobles
tenant 1485 pages. — Id.

comm
villier
plusie
comte
1395, f.
leurs a

12. F
devant
familles
alphabé

13. Vé
colas le
de Lizie
Ib., fol.

14. Fa
f. 1 jusqu
cons. du
trésorier
en la gén
commence

15. Ext
gallement
(1re année

La table de ce volume
t de celui-cy.

té de Caen, par MM. de
1598-99. La tab. dans le

ité de Caen par MM. de
598-99. La table au pre-

en.

r de la Galissonnière, père
vement avocat général au
d'Orléans, 1661 à 1665, —

vingt-deux volumes, dont
ue du Roi. Voici ce que dit
«C'est la copie d'un abrégé
re. Les degrés y sont mar-
ens. Cette Recherche est
; les chiffres des pages re-
mmence par l'élection d'An-
de Rouen, fol. 98, *Paul*
tion de Caudebec, fol. 1er,
vêque, *Renaut Laurent Le*
on.

maison d'Anglure.
Guillaume, avec de

2. Suite de la re
M. de Caumartin.
la dernière de ce vo
avec des additions
veau.

3. Estat des usu
sez aux tailles en
des gentilshommes
jets au ban et arriè
du titre de nobless
damnation de la c
— Généalogies dre
Caumartin, et dont
bre des maintenu
fol. 260. — Extrai
rapport à la recher
pagne dont il étoit
tenans de la ville
— Extraits de qu
Fol. 535.

2. Suite de la recherche de la nobles
M. de Caumartin. — La prem. généalog
la dernière de ce vol. Y de Séraucourt. -
avec des additions et notes manuscrites,
veau.

3. Estat des usurpateurs de la provinc
sez aux tailles en 1673. Fol. 1. — Mons
des gentilshommes et autres de la prov
jets au ban et arrière-ban, 1674, fol. 24.
du titre de noblesse contre lesquels il y
damnation de la cour des Aides de 166
— Généalogies dressées sur des producti
Caumartin, et dont les produisans ne so
bre des maintenus dans son procès-ver
fol. 260. — Extrait du registre, Journal
rapport à la recherche de la noblesse d
pagne dont il étoit intendant, écrit de sa
tenans de la ville de Reims depuis 1424
— Extraits de quelques registres de
Fol. 535.

ctitude, mais que l'on recherche en-
e après le *Nobiliaire de la Province*
riographe en titre de la province,

n, armes, procès-verbaux et ju-
e de la noblesse, par M. du Gué,
on de Grenoble. Fol. 1, in-folio,

production, armes, procès-ver-
du Gué, intendant de Dauphiné
Election de Grenoble.

ction, armes, procès-verbaux et
it de Dauphiné sur la recherche
oble. In-fol. parch.

production, armes, procès-ver-
I. du Gué, intendant de Dau-
blesse. Election de Grenoble.

oduction, armes, procès-ver-
. du Gué, intendant de Dau-
esse. Election de Vienne.

oduction, armes, procès-ver-
. du Gué, intendant de Dau-

Election de G

Note de Clai
vol. les noms
in 12 en 1671
phiné par Nic
15, vol. 16 et vo

GUYEN

Pellot (Claude),
phiné (1656), e
dent au parlem
de 64 ans. Il av

1658. 1. Estats
noblesse et
Guienne depu

2. Suite de
Guienne sur
puis le mois d
chaussée du
fol. 430.

3. Suite de
blesse de la p
de Lannes. Re

gen.

22. Suite de la recherche de la no
Guienne, par M. Pellot, intendant. É
gen.

23. Suite de la recherche de la no
Guienne, par M. Pellot, intend. Électi

24 à 29. Suite de la recherche de
de Guienne, par M. Pellot, intend. Él
in-fol.

30. Suite de la recherche de la
Guienne, par M. Pellot, intend. Elect

31. Suite de la recherche de la
Guienne, par M. Pellot, intend., de
Elect. de Sarlat.

32. Suite de la recherche de la
Guienne, par M. Pellot, intend. Ele
sée de Mont-de-Marsan et pays de Bi

33. Suite de la recherche de la no

bourg et Gravelines. 1 vol. in-fol. — St

1461. Ch'est libries des rentes de la mais
deus pons à Lille, renouvellés par Ma
may l'an mil cccxxv. In-fol. vél., 14
fr. 11608.

1462. Chambre des comptes de Lille.—18

1463. Inventaire général des 78 registres
bre des comptes de Lille, formé par
matières. — 182 Colb. fl., vol. 53-56.

1464. Chartes vidimées, du 14e au 15e siè
de Flandres, Lille, Douay, Orchies, etc
— 6763.

1465. Francs alleux de Lille. — 182 Colb

1466. Inventaire des chartes du château et
tes de Lille : formé dans les années 150
et Charles de Boulogne, conseillers m
auditeur de ladite chambre. — 182 Col

1486. Registre concernant les États ...
1777-90. — A. J. Sect., adm. H.

1486 *bis*. Deux lettres à M. Louvois ...
mières — pendant la guerre de Flan...
1690. — Petit texte. En passant à ...
avec MM. de Metz et Bagnols pour la ...
Nouvelles de l'ennemi. — *Autre lett...*
il annonce l'abandon par l'ennemi ...
qu'il prend pour sa démolition.

1487. LE QUESNOY. Registre et cartulai...
le-Compte, et des appartenances; le ...
Haynault : aussi des droits de justic...
riaux, renouvellé par Jean Dyerin...
vol 78.

1488. Compte de la recepte du domai...
chambre des comptes de Lille, par J...
— Colb. 182, vol. 170.

1489. Cartulaire des rentes et revenus ...

Anvers, 1er déc. 1545. — 182

t seigneuries de Haynaut et
le duc d'Arscot Ier. De Lan-
y, faite pardevant les esche-
548. — 182 Colb., vol. 10-11.

fferents siéges que cette ville
– Écrit du 18e s. — Suppl.,

nne au gouverneur de Lan-
lu n°). — Resid. S. Germ.,

rt de l'Habbaie de Femy (en

.

lle de Maubeuge.—Ve Colb.

chateau d'Avesnes. — 180

deux fils
Hainault.

1503. Souve
vant, fiefs

1504. Lettre
de la vill
munitions
182 Colb.,

1505. Lettre
seigneurie
lippe II. D
rantie et s
Colb., vol.

1506. Conces
lestriers e
a 1625. —

1507. Terrie
en Arthois
182 Colb.,

1508. Memoi
1765. — F

Hainault. — Decamps, 55.

1503. Souveraineté du roi sur les comté
vant, fiefs de la couronne de France. -

1504. Lettres d'achat fait par le roy Phili
de la ville et banlieue d'Avesnes en
munitions de guerre y estant. De Br
182 Colb., vol. 10 et 11. N° 95.

1505. Lettres d'achat de la ville, chateau
seigneurie d'Avesnes, acquises du duc
lippe II. Don. a Bruxelles, an. 1557. -
rantie et sureté de l'achat de ladite seig
Colb., vol. 10 et 11. N° 104.

1506. Concessions et privileges accordez
lestriers et archers établies dans la vill
a 1625. — 182 Colb., vol. 35.

1507. Terrier et cartulaire du bourg et te
en Arthois, renouvellé par Adrien Ca
182 Colb., fl. 89.

1508. Memoire historique sur la ville d
1765. — Font., 32 b. fol. 15 à 22.

nsis ecclesiæ. — Dup. 746.

s de Cambray. — D. Gren.

bert. Chanoines reguliers de
— Supl. fr. 107.

le l'abbaye de St-Aubert de

Saint-Martin, ordre de Pré-
it au xive siècle. — F. lat.,

Cambray et Commercy. 1 vol.

is Ecclesiæ Cameracensi, an

ban lon du droit de prevosté
ger, eveque de Cambray. —

que de Cambray et d'Arras,

tore Lamb
censis. —

1529. N° 18.
in Epise. C
aliis. — Ar

1530. Privileg
bray. 1406.

1531. Lettre du
— Dup. 191.

1532. Lettre pa
France. 1477.

1533. Lettres d
1513.— Autre

1534. Traité de
pagne et Fran

1535. Préliminai
393.

1536. Mémoire co
Fol. 146. — Ga

tore Lamberto de Waterlos canon. regul. censis. — Arm. Bal., t. 42, p. 300-306.

1529. N° 18. Chronicon Lobiense, seu gesta in Epise. Cameracensi auctoribus Fielecci aliis. — Arm. Bal., t. 42, p. 335-351.

1530. Privileges accordés par le roy Charles bray. 1406. — Gaign. 2769.

1531. Lettre du roy Charles VII en faveur d — Dup. 191.

1532. Lettre par laquelle ceux de Cambray s France. 1477. — Dup. 191.

1533. Lettres de naturalité par Louis XII à 1513.— Autre en 1536. — Dup. 570.

1534. Traité de Cambray entre Maximilien I pagne et François Ier. — Dup. 176 et 179.

1535. Préliminaires du traité de Cambrai en 393.

1536. Mémoire concernant quelques points d Fol. 146. — Gaign. 393.

re. — Dup. 176.

pour l'érection d'une citadelle a
5.

s rois de France et d'Espagne. —
3 avril 1559. — (p. 149.) Gaign.

esis entre Henri II et Phllippe.

esis 1559. Plusieurs arrest sur
ttre de François II qui ratifie ledit

gleterre d'observer le traité de
7.

Cambray et les habitants tou·
. 1560. — Colb. 337, p. 307.

elé au synode de Reims et ses
-1583. — Dup. 587.

(*Sera continué.*)

1551. Les ha
def., 260.

1552. Monlu

1553. Discou
— Dup. 19

1554. Memoi
la reine Ca
royaume de

1555. Françoi
l'Inst. Gode

1556. Les trois
vier. — Ib.

1557. Memoire
nal, touchant
braisis par le
prise pour s'y

1558. Limite du
Dup. 620.

1559. Discours d
en 1586. — Du

def., 260. N° 66.

1552. Monluc (Balagny) au roy. 11 août 1582.

1553. Discours de Taxis a la reine Catherine,
— Dup. 191.

1554. Memoire de ce qu'a dit Taxis de la part
la reine Catherine et les reponses de ladite
royaume de Portugal et Cambray. 1583. —

1555. François d'Alençon au roi. 1584. 11 et
l'Inst. Godef., 260. N° 104.

1556. Les trois Estats de Cambrai a la reine
vier. — Ib. God., 261. N° 1.

1557. Memoires, articles de négociation et lett
nal, touchant la souveraineté prétendue sur
braisis par le maréchal de Balagny, et la gu
prise pour s'y maintenir. — Dup. 191.

1558. Limite du Cambresis, diverses lettres su
Dup. 620.

1559. Discours du s[r] de Balagny de ce qui es
en 1586. — Dup. 191.

itions dans le Cambrésis.—Arch.

c de Nevers. — Sur le siége de
, 143, 144, 145.

Cambresis. — Arch. imp., sect.

par l'archevêque de Cambrai,
iviléges aux habitants du Cam-
. 1772-73.

re l'evesqué de Cambray et les
, 232.

tution primitive de la province
— A. Imp., sect. adm. H. 1665-

esis. — A. Imp., sect. adm. H.

ndant de Valenciennes, à M. F.
magistrats de Cambray, relati-
s historiens de France. 7 mai

...m. H. 17

1578. Chest li
années 141

1579. Recueil
M. de la M
appoinctem
exécuteurs t
in-f°, pap.,

1580. Arrente
ment les fos
St-Amé dudi
n° 116.

1581. Promess
fit des profes
rins aux ass
14 janvier 15

Augmentat
dite universi
accordée par
15 février 16

1582. Concessio
niers établis à

années 1413-1414. xv, in-f°. — Anc. fo

1579. Recueil de toutes les fondations et
M. de la Motte, tiré des pièces origin
appoinctements faicts avec ceux de l'U
exécuteurs testamentaires dudit sieur
in-f°, pap., XVII° siecle. — Fr. 11604. -

1580. Arrentement perpétuel d'un flega
ment les fossés du chasteau de Douay
St-Amé dudit Douay, du 56 mai 1563.-
n° 116.

1581. Promesse faite par un receveur de
fit des professeurs de l'Université de I
rins aux assignés sur la dite recept
14 janvier 1584.

Augmentation de 500 florins de gag
dite université à prendre sur la recep
accordée par les archiducs Albert et
15 février 1617. — 182. Colb., vol. 85

1582. Concessions et priviléges accordés
niers établis à Douay. — 182. Colb. v

res des églises de France,
l'extrait du cartulaire de

baye de Saint-André aux-
ois très-chrétien et catho-
lalité de la châtellenie de
4.

que, politique et topogra-
jusqu'en 1770. — In-f°.
5101. — Fr. 11605.
es 182 Colb. d'Esn. vol.

villes et chastellenies de
– Miss. etr. 151.

le Dunkerque. — 1729.

le de Dunkerque. — S.

chant la gar
ginal. — Go

1599. Lettres
Saint-Pol, et
de Dunkerqu

1600. Copie de
Bergues. xvii

1601. Louis XIV
de Dunkerque

1602. Bethune C
sujet de prises
quois. — Godef

1603. Relation du
trades. In-fol. p

1604. Histoire du
4, 4.

1605. Histoire du

1606. Gravelines.
nes. — S. Germ.

ginal. — Godefr. 191. N° 3.

1599. Lettres de Marie de Luxembourg, Saint-Pol, etc. Au sujet de l'office de de Dunkerque. (Parchem.) — God. 19

1600. Copie de différents actes de l'ab Bergues. XVIIe siècle. — F. lat. 9919.

1601. Louis XIV à la Margrie. Il ordonne de Dunkerque. — Godef. 273. N° 235.

1602. Bethune Charost, au cardinal Maz sujet de prises faites par des frégates quois. — Godefr. Vol. 274. N° 179.

1603. Relation du siége de Dunkerque, s trades. In-fol. pap. XVIIe série. — Fr.

1604. Histoire du siége de Dunkerque e 4, 4.

1605. Histoire du siége de Dunkerque. –

1606. GRAVELINES. — Pièces concernant nes. — S. Germ. Fr. 1152.

bourg, XIIIe siè-

n quatre livres.

XVe siècle. pap.

andre 1563. P.

XVIe siècle. —

Bourbourg, par
— Godef. 141.

XVIe siècle. —

F. lat. 9925.
g, depuis 1425.

Capitainerie de

Saincte Ben
Braquebourg

1626. CASSEL. -
Colb. d'Esn.

1627. Longue
Cassel et aux

1628. Flandres 1
la tranchée d
Cassel. Réduct
N° 544.

1629. Cartulaire
10970.

1630. BAILLEUL.
dame Swingeda
pauvres fillettes
Colb. d'Esn. 95.

1631. Avis du co
du bailliage de
d'un mémoire a
et présidial autr
et transféré à Ba

Cassel et aux habitants de Berghes. — G

1628. Flandres 1677. Siége et prise de Vale
la tranchée devant Cambray. Prise de
Cassel. Réduction de Saint-Omer. 2 vol.
N° 544.

1629. Cartulaire de l'abbaye de Ravensb
10970.

1630. BAILLEUL. — Lettres patentes d'a
dame Swingedau de pouvoir fonder u
pauvres fillettes en la ville de Bailleuil. -
Colb. d'Esn. 95.

1631. Avis du conseil de Flandres concer
du bailliage de Bailleul qui estoit autre
d'un mémoire au sujet du rétablissemen
et présidial autrefois establi par S. M. T
et transféré à Bailleul. — Et lettre du c

enlles et Bouchain.

Ib. Sect. adm. H.

e Nansot (Nassau)

huitième vers est

en Valenciennes,
Francisco Mario
432. vol. 177.

rt et portion que
el courans en la
et d^{er}.

pte à Valencien-
ille, par Albert
Ernest Comte de
pour trois ans,

adm. H. 1788-

I

DOCU

1648. Procez v
contre Louis
et rapt. 23 f
342.

1649. Procez
fait à Louis
673.

1650. Arrest
Gandin, la
neuil. 30 ju
Appendice

adm. H. 1788-90.

PROCÉS SOUS HENI

DOCUMENTS POUR SERVIR A SON

— Suite. —

(1611 - 1680)

1648. Procez verbal de l'instruction faite p
contre Louis Gauffridy, prêtre convaincu
et rapt. 23 fév. et 24 avril 1611. — F. B
342.

1649. Procez verbal de l'ordre tenu à l'
fait à Louis Gaufridy, convaincu de magi
673.

1650. Arrest du Parlement contre Estien
Gandin, la demoiselle Charlotte du Till
neuil. 30 juillet 1611. — F. Dupuy. 90.
Appendice au procès Ravaillac.

ferme comme otage dans
st chargé de le poursui-
opagèrent, l'autorité s'in-
qui fut pris et pillé. Les
ris où il fut jugé et dé-

ume de Harfontaine,
– F. Dupuy. 90.

ontre le cardinal de
p. 222. 1615. Bor-

taignet, sieur de haut
Ce gentilhomme avoit
s crimes. Le cardinal
ts de la Cour. Cela fit
reté de prise de corps.
re et le cardinal en fut

hasar comte de la

comte de la Roche.

mariage de M. de
3, fol. 238.

1664. Arrets du
femme. 8 juille

1665. Arrêt de la
commis en la
F. Brienne, p.

1666. Recit vér
décapité à P
Fontan. 662-6

1667. Arrêt du
Grenoble, po
10 may 1617.

1669. Arrêt de
écuyer, sieu
contre la pe
F. Brienne.

1670. Procès c
et condamn
p. 464-485.

1671. Arrêt du

1665. Arrêt de la Cour du Parlement pour la
commis en la maison du maréchal d'An
F. Brienne, p. 344.

1666. Recit véritable de la mort du sieur
décapité à Paris. Imprimé. In-8, 8 pag
Fontan. 662-665.

1667. Arrêt du Parlement contre Alphonse
Grenoble, pour conspiration contre la
10 may 1617. — F. Brienne. 189, p. 186.

1669. Arrêt de la Cour du Parlement con
écuyer, sieur de Massac, et ses complice
contre la personne du Roi et emprisonn
F. Brienne. 189, p. 358.

1670. Procès criminel de Walter Ralegh, ac
et condamné à mort en Angleterre. 16
p. 464-485.

1671. Arrêt du Parlement contre le sieur de

Alexandre de Bournonville, comte de He
l'Ille, Doüay et Orchies pour crime de lèze-m
— F. Colbert. Coll. des tit. de Flandres, t.

1688. Commission à des maîtres des requêtes
en dernier ressort à ceux qui seront co
versé dans l'armée et garnison de Picardie
— Colbert. Vol. 4, fol. 212.

1689. Désaveu des jésuites du livre de Sa
patentes, etc., concernant le dit livre. 1626

1690. Bref de dispense de mariage de M.
Molé de Juzauvigny. 1627, p. 104. —

1691. Extraict des registres du Parlement,
Rondin soi-disant sieur de la Hoquetiè
pendu et estranglé comme atteint et conva
libelles contre le Roi et son gouverneme
Dup. 93, fol. 178.

1692. Écrit pour les sieurs de Boutteville
F. Dupuy. 549.

fant, par Mme de Crequi, 1628.

reschal de Marillac fut arresté.

ocez au mareschal de Marillac.

autres actes intervenus, en
ouis de Marillac maréchal de
Brienne. 193 et 194. Ib.
vant à la justification du dict ma-

passé au procès du mareschal
vol. 381.

de Marillac. 1631 et 1632. —

u maréchal de Marillac, par
nt, l'un de ses juges, écrit et
iberations secretes des juges
rocès, avec plusieurs pièces

1710. Commis
F. Dupuy. 3

1711. Commis
cès aux nom

1712. Arrest d'
Parlement de
Dupuy, vol.

1713. Lettres s
1631. F. Dup

1714. Arrêt de l
Lettres produ
Dupuy. 381.

1715. Sentence
contre le prési

1716. Bref du Pa
pouvoir assiste
diacre. 17 mars
162.

1717. Arrest cont
588.

cès aux nommés Senelle et Duval. 1631. -

1712. Arrest d'adjournement personnel au
Parlement de Paris de comparoistre au
Dupuy, vol. 381.

1713. Lettres sur lesquelles madame du Fa
1631. F. Dupuy, vol. 480.

1714. Arrêt de la chambre de l'arsenal cont
Lettres produites au procès contre la d
Dupuy. 381.

1715. Sentence de mort rendüe par sept
contre le président de Coriolis. 1632. —

1716. Bref du Pape à M. de Chasteauneuf,
pouvoir assister au jugement criminel
diacre. 17 mars 1632, p. 130. 1632. Cha
162.

1717. Arrest contre le S. Aubertin, Minist
588.

pôts, on trouve aux Archives de l'empire 130 ca
Domaines des princes R., 3855-3980) contenant a
et de titres du XIIe au XVe siècles, des papiers de
de la correspondance de cette famille : titres e
brassent les affaires non-seulement de la branc
Bouillon et princes de Sedan, au XVIe siècle, ma
Tour-d'Auvergne, La Tour de Montgascon, La Tou
étoit issu Henri de La Tour, vicomte de Turen
avec Charlotte de La Marck, au XVIe siècle, fit les
princes de Sedan.— On comprend tout ce que le
maison ont dû apporter de parchemins, de titres,
les archives des ducs de Bouillon. Ce sont ces do
désastres qui frappèrent cette illustre famille aux
trouvent en grande partie réunis dans le dépôt q
heureusement l'ordre n'a pas encore été mis dan
tons. Toutes les matières y sont confondues sans
dates : les pièces des grands procès qu'eurent à so
Louis XIII, Louis XIV et plus tard, MM. de Bou
éparpillées et mêlées à des documents d'un intér
appartient pas de rétablir l'ordre dans ces carto
mission, ni le droit, ni le temps. Dans le dépo
prenons, nous prendrons les cartons un à un, l'un
voudra bien nous les communiquer, et nous nou
du *Cabinet historique* et de nos lecteurs, à réta
des pièces de chaque carton. Si nous arrivons à é

ne sa mère, 60 l. ts. pour son doyre,
fils tout le droit quelle a à la terre
nanche avant la saint Mathieu, apô-

pin et Jehan de Melun, des chatelle-
lleu sises en Berry et Chasteillon
près saint Mathieu apotre, au mois

oncedée, par Marie de Flandres,
me de Robert VII. 15 janvier 1328.

Bertrand sire de la Tour et Isabeau
22 février 1333.

re Godefroy de Bologne, seigneur
e Dauphine, sœur de Bérard, comte
rgne, sur vél. — 21 mai 1364.

de Montgascon, reconnoit devoir
serpano, et lui donne pour seureté
ges et caution. Dimanche avant la
1371.

1745. P
soute
l'aide
à la C
et émo
en la r
avec M

1746. Le
par les
de Mon

1747. Qu
d'Auve
tant du
Saint-G

1748. Vid
tre le ca

1749. Let
d'Auver
vergne,
mettre e

soutenus M. Godefroy, seig. de Montma
l'aider a faire la finance de sa raison
à la Cour de Parlement tous les cens,
et émoluments de la terre de Argentie
en la main du Roy, a cause du procès qu
avec M. de Bourbon. 23 aout 1382.

1746. Lettres du Pape Clément, données l
par lesquelles il reconnoît devoir à Go
de Montgascon, 2,280 fr. d'or. 17 juil.

1747. Quittance donnée par Berard, comte
d'Auvergne, à Godefroy de Boulogne, d
tant dus aud. Berard de plus grande s
Saint-Grégoire. 1388.

1748. Vidimus des lettres du Roy, donna
tre le castel de Cazillat, repris sur les A

1749. Lettres de Jehan, fils du Roi de F
d'Auvergne, comte de Poitou, d'Estamp
vergne, par lesquelles il mande au
mettre en sa main tous les biens appa

quelle avoit ou pouvoit avoir tant es succ
mère qu'autres, moyennant 200 livr. st.
gère. — Du 12 juil. 1508.

1758. Accensé et afferme, par Gilles de la
S. Siège, abbé du monastère *Voscarum*,
Tulles, à François de la Tour vicomte
d'Oliergues, de la Chatellenie de S. Sorin
Appendances et dépendances : ladite ferm
4000 l. avec la quittance. 21 avril et 20 j

1759. Papier de dépenses faictes par M. le
mon maistre en son tramet, luy estant
alant à la Court, ainsy qu'il est désig
menues parcelles que aultrement, faictes
lon son clerc, de despenses; et est depuis
jusques au dimanche, 4 aout audit, an. 1

1760. Compte que rend Anthoine de la Ba
dudit lieu et de la Peyronye, jadis tuteu
créé et ordonné par le Roy et son privé
ministration des terres, seigneuries, re
quelconques de hault et puissant seigneu

liensis. 1535, fol. 10.

5. Martini Lutheri articuli qui debueran exhiberi, nomine nostræ partis, et quid n dere, vel non possimus. 1539, fol. 12.

6. Procuratio imperatoris ad protestan lium Bononiæ congregatum. 1547, fol. 32

7. Protestatio nomine Imperatoris facta

8. Response donnée à l'ambassadeur fol. 40.

9. Extraict des facultez lëues au consi que le pape envoye en Allemagne, fol. 44

10. Responsio Pontificis ad literas statu ductione concilii ad Civitatem Tridentina.

11. Propositio Imperatoris facta Augus cilii Tridentum. 1547.

12. Breve Pauli III, directum prælatis

aura à tenir de la part du roy. 1535, fol.

3. Lettre de M. de Selve, Evesque de L
celier. De Rome. 7 oct. 1537, fol. 11.

Mgr depuis que le Turcq s'est retiré de Corfou

4. Memoires pour le commancement de
1536. 1545. 1546. 1547. 1548, fol. 13.

5. Pouvoir donné par le Roy François
de Ligneris président, et au sieur Danez d
au Concile. 1545.

6. Translation du Concile de Trente
fol. 17.

7. Pouvoir du Roy Henry II à MM. d'
l'Hospital. 1547, fol. 22.

8. Cinq lettres de Jehan Roussel à M.
(Jacq. Amyot), touchant les affaires du C
1545 et 1547, fol. 23.

9. Protestation envoyée par le Roy à M
faicte au Concile. 1548, fol. 29.

recommandation les affaires.....

24. Charles IX contres. Robertet, à M
3 nov. 1561, fol. 81.

M. de Lisle, il y a si peu de temps que je vou
qu'il s'offre maintenant bien peu de chose a vou

25. Le s^r de Lisle au Roy. — Question
les deux espèces et du mariage des prêtre

Sire, j'ay commencé à negotier avec le Pape
Majeste du 24e, principalement de la communi

26. Charles IX à M. de Rennes, son a
raur. 29 déc. 1561, fol. 87.

Mons. de Rennes, j'ay receu les trois lettres

27. Lansac à M. de Lisle, ambass. à
1562, fol. 90.

Mons., attendant la venue du s^r de St-Bonne
la Royne a dépesché.....

28. Lansac à M. de Lisle (avec 5 ligne
ment). Prochaine maladie du Cardinal.
du Pape, etc. Trente, 14 janv. 1562, fol.

Mons., j'ay veu une lettre que N. S.-P. a esc
de Lorraine.....

dec., fol. 127;

45. Charles IX contres. Robertet, à M
8 déc. 1562, fol. 130.

Mons. de Lisle, j'ay receu tout par le s[r] d'Es
moy.....

46. Lanssac, à la Royne-mere. Trente,

Madame, pour vous dire la vérité, je ne tro
la bonne volonté dont le Pape.....

47. Lanssac, à M. de Lisle. Trente, 15 j

Mons., la dernière lettre que j'ay receue
moys.....

48. Lanssac, au Roy. Trente, 20 juin 15

Sire, ma depesche du 15e de ce mois contient
j'ay eus avec N. S. P. le Pape.....

49. Lanssac, à M. de Lisle. Trente, 6 ju

Mons., vous me permettrez, s'il vous plaist,
vous mesmes.....

50. Fabri Pibr. Epist. ad Mich. Hospita

51. La Reyne mere, à M. de Rennes. 1

Mons. de Rennes, par ma depesche du xvie du

52. Lanssac, au Roy, envoyée par M.

yé à M. de Lansac. Bourges,

rnière session.....

sque de Rennes. 4 sept. 1562,

pesches que je vous ay faictes.....

te, 24 sept. 1562, fol. 165.
ay la copie d'une instruction que

ois d'octobre : envoyé par la
illé pour l'envoyer à M. de
envoyé par son Me d'hostel.

nois.....

e, 29 oct. 1562, fol. 173.
erent icy trois officiers de Mgr le

. de Troyes pour la promul-
l. 175.
au le double.....

Vincennes, 2
Mon Cousin,

68. Extrai
16 nov. 156
Ce qui me d

69. Extrait
De Trente, 2
Le Pape envo

70. Au Ro
fol. 187.
Sire, dans le
craincte.....

71. Au Roy
Sire, au cons
mation.....

72. Lansac
Mons., c'est

68. Extrait d'une Lettre de la Reine-m
16 nov. 1562, fol. 186.

Ce qui me déplaist est que tous nos Prélats

69. Extrait de la lettre du card. de Lo
De Trente, 27 nov. 1562, fol. 186.

Le Pape envoya exprés devers moy lorsque j'

70. Au Roy, par l'abbé de Saint Gil
fol. 187.

Sire, dans le XIIIIe du passé N. S. P. estoit
craincte.....

71. Au Roy. Février 1762, fol. 191.

Sire, au consistoire du XIXe le Pape publia
mation.....

72. Lansac à M. de Lisle. Trente, derr

Mons., c'est à vous a nous mander des nouv

(La suite a

... in-fol. de 145 p.)

...inville, jesuite, sur la maison
...d 1er comte de Carcassonne et de
...r d'Auvergne qui subsiste au-
... dans le VIe siècle et de son
...me d'Aquitaine, sous Charle-

...udovicum Regem Francorum
...prepositi Ecclesie Brivatensis
...essoribus suis vacante Prepo-
...tendit — Charte 8e du Car-
...Vo. 1226.
... mod. sur gr. in-fo, remonté sur
...

...stre de S. A. Monseign. de

... A. me donnera des ordres là-
...erfection de l'ouvrage, la beauté
... Louvre j'y serai fort attentif.»

...les R. PP. Cordelliers de Vic-
...lée où est enterrée Jeanne
...omtesse d'Auvergne et de

de la Tou...
taine, Alf...
leur frère...
à présent...

Avec cette...
cette perte ...
contradicteu...

3. Dixièm...
de la Tour ...
vicomte d'Au...
frère cadet de...
finit à Catheri...
« La race du S...

4. Quinzième...
maison de la ...
comte d'Auverg...
puis héritière de...

« Ses descendan...
d'Auvergne. Feu M...
des manuscrits qu'i...
comme la vérité. »

5. Dix-septième...
de la Tour d'Auve...
Taxis. — Critique...

leur frère, tige de la maison de la Tour d'

à présent.

Avec cette note : « Un cahier s'est égaré, comm
cette perte est aisée à réparer par Baluze qui,
contradicteur. »

3. Dixième manuscrit du P. de Blainvill
de la Tour d'Auvergne. — Même généal
vicomte d'Auvergne, 4e fils de Robert vic
frère cadet de Guy depuis comte d'Auver
finit à Catherine de Médicis reine de Fran

« La race du S.-Bertrand subsiste dans la mais

4. Quinzième manuscrit du P. de Bla
maison de la Tour d'Auvergne. — Maria
comte d'Auvergne avec Emme princesse
puis héritière de ces deux monarchies.

« Ses descendants subsistent aujourd'hui da
d'Auvergne. Feu M. le duc de Bouillon a reçu d
des manuscrits qu'il a fait examiner par les plu
connu la vérité. »

5. Dix-septième manuscrit du P. de B
de la Tour d'Auvergne. — Généalogie d
Taxis. — Critique de cette généalogie do

ment que sur l'autorité des anciens et incon-

déclaration du Roy par lequel S. M. en fa-
illon a accordé à M. de Bouillon La Marets
à la décharge dudit seigneur de Bouillon
ai 1616.

de feu son Altesse Monseig. le duc de
qui a esté présent à tout ce qui est dit

ne, comme il est dit dans l'histoire de sa vie,

de Frédéric-Maurice de la Tour d'Au-
illon de ce nom, né prince souverain de

dinaire les hommes à escrire les choses con-
p.).

ée Trouillart à la 4e page, et commen-

-Jean, S. A. arriva à La Haye avec un beau
environ. »

sance, vie et actions de Monseigneur.
naquit à Sédan Mgr Frédéric Maurice de la

Bouillon, prince souverain de Sedan et
reur, les Roys et les plus puissants princ

16. Memoriale quod post Caesaris exerc
meraniam et apertam hanc pacis imperii r
Sac. Rom. imperii ordinariæ deputationi
anno 1659 à S. R. M. Sueciæ consiliarc
hœreditario in Elmenhoff Wannestadt et
de 20 p. lat. et allem.

17. Les douze derniers degrés des allia
et très illustre maison de la Trémoille.
Plac. imp.

(*Dépouillement du carton* M

1769.— 1. Lettres d'Hugues éveque de Cle
reconnoit que Morice de Saint-Bonnet, s
de l'église de Clermont, en foy lige les
et de Coyssac et les villes et tenements d

seil d'Estat pour faire une de·
Evesque de Rennes. Du 1er nov.

r que le Roy ayant sceu que le Pape

Empereur. Orléans, du 6 nov.

je crois que par la déclaration que
....

1. l'Evesque de Rennes. 24 déc.

fait depescher du 5e de moys l'abbé

aux Evesques de son royaume
oudre ce qu'il sera besoing de
.

au Roy. 26 juin 1561, fol. 59.
ience furent de la religion.....

l'empereur. 1561, et au sieur

— D
Et
recom

24.
3 nov
M. de
qu'il s'o

25. L
les deux
Sire, j'a
Majeste du

26. Cha
raur. 29 de
Mons. de I

27. Lans
1562, fol. 90
Mons., atten
la Royne a dé

28. Lansac
ment). Procha
du Pape, etc. T
Mons., j'ay veu
de Lorraine....

quelle terre ils n'avoient pu livrer au dit
peschements qui y avoient esté mis par
pourquoi les dits Jean de Boulogne et Rain
bèrent d'accord que les dits Jean délivrer
pour le récompenser de la dite terre de C
neroient les chateaux de Montredon et Po
appartenances; et que dès l'an 1378 la dite
commencée par les experts nommés par
31 janvier 1382.

10. Titre de 1368 en faveur de Jean d
mort en 1369, qui épousa Jourdaine de Bi

Il s'agit dans ce titre du paiement de 650 duca
suivantes :)

11. Acte par lequel Agnet de la Tour n
Chassa a et Jean de Ulmis de certain dom

Agne 3e du nom, Sr d'Oliergues, marié en 14

12. Lettres du Roy Charles VII par lesque
le procès existant entre le sire de la Tou

8 mars 1562, fol. 106.

on secretaire qui a porté a V. M. ma

es à M. de Lisle. Inspruck, 8 mars

ui estoient du 1er de ce moys, j'ay

vesque de Rennes. 9 avril 1562,

ettre du 16e du passé.....

, s'en allant Ambassadeur pour
mai 1562. fol. 112.

uelle peine vous me laissastes a votre

Lansac s'en allant à Trente.

stant ja signée et le paquet prest a

cérée.) Au Roy. 7 mars 1562,

sermon, je feus appelé de Sa Sain-
ce.....

44
Bulla
dec.,

45.
8 déc.

Mons.
moy.....

46. L
Madam
la bonne

47. La
Mons., l
moys.....

48. Lan
Sire, ma d
J'ay eus avec

49. Lans
Mons., vous
vous mesmes.

50. Fabri

51. La Re
Mons. de Re

52. Lanssa

1624.

19. Acte pour lequel dame Blanche de To
Jacques de Coligny déclare accorder facu
Tour, vicomte de Turenne, baron d'Olierg
racheter la chastellenie de Fayn, assise tan
rais, moyennant la somme de 16,000 fr. t
somme elle lui été vendue par Mad. A
belle mère et fondé de procuration dudit
de Godfroy de la Tour, père dudit Françoi

20. Contrat de mariage devant Etienne d
bailliage de Salers en Auvergne, d'entre R
de Thurenne, fille de noble seig. Guile
Bardethis. 26 janvier 1611.

Ledit René a apporté en mariage 10,000 liv.
au château de Bardethis.

21. Inventaire raisonné des pièces recou
que le mariage si aucun a esté contracté,
vicomte de la Roche et Gabrielle Aubier, es
qui en sont issus ne sont pas légitimes.

' eu lieu entre ledit René de
l 1615.

ᵉdent : Lettres du chevalier
e Noailles du 1ᵉʳ mars 1747;
t.—Bordeaux 4 janv. 1749;
—de l'abbé de la Rative du
du 24 mars 1765.

sé entre Jean Ducros sieur
Tour fille et héritière de
, et Claude de la Tour sœur
e Thurenne. 20 mars 1655.

le carton.—Comte rendu
l'an Vᶜ XXXI par lequel
de deniers que je Brulx
despence le moys de
ne nature.

ur. Lettres de tonsures

(*Sera continué.*)

—

quatre.

2. Cy
division
d'Anglet

3. Tra

En tête,
dit qu'il luy
dre, et m'es
luy en disco
rances ; escri
bien corrige
recherches n

4. Les co

Il n'existe q
« dans un autre
« Le royaun
sont en la puiss

5. Version
de Gennes à u

« Vivent les g
de son Atlas et
mourir ! vive, su

6. Lettera di
scritta alli su

quatre. — Pag. 1-98 (2 feuill. blancs.)

2. Cy apres s'ensuit la paix et traicti
divisions et guerres estans entre le roy
d'Angleterre, 24 oct. an 1360. — P. 101-1

3. Traité de la Guerre, dédié à Henri II

En tête, dédicace au Roi : « Vostre majesté
dit qu'il luy plaisoit de veoir ceste debile marque
dre, et m'estant ressouuenu que plusieurs fois e
luy en discourir, j'ay creu qu'il falloit acheuer d
rances; escrittes à celuy qui, si grand maistre de
bien corriger et me rendre plus scauant en c
recherches ne scauroient faire...

4. Les coustumes de France et de Casti

Il n'existe qu'une seule page de cette pièce, qu
dans un autre volume. Elle commence ainsi :

« Le royaume, la province et la seigneurie,
sont en la puissance du roy, qui a obtenu la vic

5. Version d'une lettre italienne escrite
de Gennes à un sien amy françois. — P. 5

« Vivent les gloires de Louys le Juste, vivent
de son Atlas et de son grand Alcide, lesquelz
mourir! vive, superieure à tout autre courage, l

6. Lettera di sua Altezza serenissima, d
scritta alli suoi popoli, dopo la mossa

bonne entre l'Empereur et mon-
re Joseph, capucin soubz le bon
stienne, avec protestation qu'ilz
sant ledict traité. — P. 577-581.

uis de Sainte-Croix à Sa Majesté,
P. 585-88 (Les feuill. 589-92 sont

s'est hastée de secourir cette cita-
ble, pour n'avoir rien rencontré de

r l'entremise de M. Mazarini,
es generaux des deux armées
'autre, le 26 octobre 1630. —

ui s'est passé aux barricades et
es 5e et 6e aoust 1628, par un
mée du duc de Mantoue. —

s'est passé à Saint-Pierre il ne se

1
mon
le d
mess
qui o
688.

« Mo
gneur l
monseig
monde...

18. C
chancelie
feuill. 70

« Monsi
Genes et d
des personn

19. Arti
cesarea del
Savoia, du
d'aprile del

« Havendo i
generale di S.
tione et stabili

monsieur Servien, ambassadeur extraord
le douziesme octobre mil six cens trent
messieurs les ministres de Sa Sainteté,
qui ont obligé Sa Majesté de prendre cett
688.

« Monseigneur, les demandes et les plaint
gneur le nonce Panzirolle et monseigneur Maz
monseigneur le duc de Feria, faisans aujou
monde... »

18. Copie de la lettre écrite par mons
chancelier du Montferrat, le xxe may
feuill. 703-704 est blanc.)

« Monsieur, j'aurois peine à croire les
Geues et de plusieurs autres endroits, s'ilz
des personnes si assurées... »

19. Articoli fatti in materia della pac
cesarea del imperatore, il christianissim
Savoia, duca di Mantora et altri, tra
d'aprile del l'anno 1631. — P. 705-719.

« Havendo il s[r] barone Mathia Galazzo, p
generale di S. M. Cesarea ricevuto gli ordi
tione et stabilimento della pace... »

pour le retour desdittes troupes...»

et duc de Savoye sur le faict de
ces avec la Bresse, le 23 novem-

sons de Son Altesse serenissime
.-93. (Les feuill. 795-800 sont

veraineté de Geneve s'accordent en
comme tous les autres qui estoient
»

contre le duc de Savoie. — P.
blancs.)

Les insignes obligations que le duc
pur en avoir entre autre le feu duc
avoir esté admis en une si proche

devant le pape Clement VIII
nce et de Navarre Henry IV
de Savoye, sur leur differend
— F. 809.-20.

née à monsieur le cardinal de
en l'an mil cinq quatre vingtz

Bresse, nunce de nostre sainct pere

blan

3
gneu
lors
de lu
— P.

32.
treize
mencé
mois. -

33. R
monsieu
tone, to
10e may

« Comm
sieur le du
arresté et c

34. Som
donnée à
P. 889 895

« Le cardi
d'affection à
de France dès
sadeur de Fra

de luy qu'ilz fussent accordez il tint presi
— P. 865-71.

32. Abscheid de la diete tenue en la vil
treize cantons des lignes de Suisses et de
mencée le quatriesme de mars 1630 et fini
mois. — P. 872-78 (Le feuill. 879-80 est bl

33. Résultat faict à Bossolins entre m
monsieur le prince de Piedmont et les de
toue, touchant l'accommodement entre Sa
10e may 1629.

« Comme ainsy que par traicté faict et passé e
sieur le duc de Savoye l'onziesme mars mil six c
arresté et convenu... »

34. Sommaire de la Relation de la p
donnée à l'éminensissime cardinal Ant
P. 889 895.

« Le cardinal Antonio, portant par une c
d'affection à la nation voisine qu'à aucune aut
de France dès le temps que monsieur le comte d
sadeur de France... »

ettre précédente. — P. 971-

Colonna al senor cardinale
-80 sont blancs.)

commence ainsi : « Esta tarde
o al enemigo que venia contres

serenissimo signor duca di
Carandini suo residente in
96 sont blancs.)

isi : « Quali servigi habbiano
i principi del nostro sangue è

hant la guerre d'Italie. —

Valenza, 18 septembre 1635;

a di Savoia ha mandato aren-
l marchese chavesana...
strissimo signore mio osservan-
alia non caminavano bene in
ai sempre... »

our l'Italie. — P. 1021-25

jesté à monsieur le cardinal

par M
est bl

« La
que na
rend in
choses
Fin :
envers l
cement
pais usu

2. De
P. 73-16

« L'emp
est situé en
Ce morc
des pays,
d'Allemaign

3. Traict
des Provin
lande, 31 oc

4. Negocia
pour l'aboliti

5. Traicté
sieurs les Es
faict le vingt-
Haye. — P. 181

choses fabuleuses...

Fin : « Le roi tres chrestien fut contrai
envers lesdits Grisons ses anciens alliés) c
cement de l'année mil six cens vingt ci
pais usurpés. »

2. De l'estendue et grandeur de
P. 73-167.

« L'empire d'Allemaigne ou de Germani
est situé entre les royaumes de Pologne et

Ce morceau historique et géographique
des pays, villes et rivières qui se trouver
d'Allemaigne et pays voisins.

3. Traicté entre la France et Mess
des Provinces-Unies des Pays-Bas.
lande, 31 oct. 1596. — P. 169-177.

4. Negociation entre les ambassade
pour l'abolition des placcards de tre

5. Traicté d'alliance entre le Roy
sieurs les Estats du Pays-Bas, tou
faict le vingt-cinquiesme janvier mi
Haye. — P. 181-189.

Roy et les princes de l'Union. —

e Messieurs les Princes unis et
x des Pays-Bas. — P. 218-226.

le Roy de Suède et Messeigneurs
inces-Unies du Pays-Bas. Faict à
227-237.

de, par les nobles du Pays-Bas,
La Haye, 17 juin 1617. —

, estant à Fontainebleau, le qua-
x cent dix-sept : David Florisse à
er de Monseigneur le prince d'O-
ndit seigneur et Madame la Prin-
sté. — P. 243 246.

ollande et Zélande au Roy tres-
rnevelt. De La Haye, 16 mai 1619.

ambassadeur Perkis, à l'assem-
ssants seigneurs les Estats-géné-

20
Esta
(Le

21.
tres-
la lig
Haye,

22.
Roy d
Estats
P. 319

On tr

23. T
Dannem
Bas. Fa
fol. 347.

24. Re
du Roy t
— P. 349

25. Le
Roy de

tres-chrestien, et les commissaires des Estats
la ligue faicte entre la France, Venise et
Haye, 4 décembre 1624.—P. 312-316. (Le fo

22. Traicté d'alliance, de ligue offensive
Roy de la Grande-Bretagne et ses royaum
Estats et leur république. Faict à Surhampt
P. 319-339.

On trouve à la suite la teneur des commissions.

23. Traicté de ligue entre les roys de la
Dannemark et les Estats-généraux des Provi
Bas. Faict à La Haye, le 9 décembre 1625
fol. 347-348 est blanc.)

24. Repliques du sieur Edmond, ambassa
du Roy tres-chrestien aux responses donnée
— P. 349-352.

25. Lettre du sieur Edmond, ambassadeu
Roy de la Grande-Bretagne, escrite de Pa

...stration des biens conduits dans
...es de Londres, par le capitaine
13 octobre 1629. — P. 363-364.

par M. le duc de Guise au duc
...rier mil six cent vingt-huit. A
... (Le fol. 367-368 est blanc.)

...ngoulême, du siége de La Ro-

...spart de ses voisins et remedié aux
...n estat, sa majesté croyoit passer
...cices de la chasse qu'aux ouvrages

...ndôme au Roy Louis XIII. —
...nt blancs.)

... à votre bonté de me faire donner
...nt premierement, que depuis par
...nouveau par ma sœur madame la

...rançois avec le duc de Saxe
délivrance du lantgrave, son

...voyant que l'empereur Charles
... d'une servitude miserable... »

sont blancs...

37. Arti...
pereur et l...
plaisir de ...
six cent vi...

38. Jou...
Ratisbonn...
556 est bl...

« L'emp...
juin est ve...
il a esté re...

39. A...
de Nava...
et princ...
Donné à...

40. L...

41. I...
P. 573-...

42. ...
un dis...

pereur et les commissaires du Roy de D
plaisir de Leurs Majestez, à Lubec, le v
six cent vingt-neuf. — P. 529-532.

38. Journal des preparatifs de la Diète
Ratisbonne l'an mil six cent trente. —
556 est blanc.)

« L'empereur estant party de Vienne au
juin est venu à petites journées, sans s'arreste
il a esté receu et defrayé de la part du duc,

39. Articles accordez entre le tres-chr
de Navarre et la serenissime princesse C
et princesse hereditaire des Suedois, de
Donné à Heilbrun, le 9 avril 1633. — P

40. Les mêmes articles en latin. — P

41. Les mêmes articles en français,
P. 573-580.

42. Apologie pour les mariages de Fra
un discours fait pour les reprouver, p

osé peu après la prise de M. le
623-624 est blanc.)

orsqu'il se retira de France en
639-640 est blanc.)

prince de Condé à M. de Mon-
— Lettre du même à madame
r 1610. — P. 641-642. (Le fol.

à l'abbé Dubois, suivie d'une

e pour ceste heure de respondre
ent je vous diray que nous avons
isieurs endroicts ce que vous avez

ı M. Duret, medecin, Paris,

à la Reyne. Du jeudy, jour
1611. — P. 651-664.

ıd cabinet en la présence de la
seillers de la Cour, auroit com-

ement du 30 juillet 1611.—
)

renne sur la mort de Henri IV.

DO

1772. O
procès

1773. N
conter
et aut
royau
Louis

1774. A
maître
contre
tres, p
mutat
14 No

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HISTOIRE

1772. Ordre du Roy au parlement de Dij
procès des ducs et pairs. — Sup. fr. 4177.

1773. Notice du volume des manuscrits de
contenant, déclarations, lettres patentes, arr
et autres actes intervenus en conséquence
royaume de M. Gaston duc d'Orléans, f
Louis XIII. 1631 et 1632. — Fontan. 481-4

1774. Arrêts rendus par le S. de Lafemas co
maître des requêtes, conjointement avec le
contre François de Rochechouard, dit le ch
tres, portant peine de mort contre ledit chev
mutation de peine, par grâce du Roi. — F.
14 Novembre 1633.

…, 1633.

sur le mesme sujet 1633. p. 234. –

…oy en faveur de l'Evesque de Nismes.
…b. 162, et Dup. 393. 1633.

… de Toiras, év. de Nismes du 12 sept. 1625 au
…sgrâces de Gaston d'Orléans; frère du célèbre
…e.

…ntre les criminels de lèze Majesté, pour
… puy. vol. 380. 1633.

…r le Roy d'Espagne en un bannissement
… royaume de la peine prononcée par le
…re René de Renesse, comte de Warfuze,
… Colbert. Coll. des tit. de Fland. tom. I.
…33.

…t de Dijon contre le duc d'Elbœuf, Puy
…ntpensier et Goulas. — F. Dupuy. vol.

…t un nommé le baron de Villeneuve, ar-
…. — F. Dup. 389. 1633.

rents religieux : avis de l'évèque de Re
d'Epernon : arrêt du Conseil d'Etat du I
31 mars 1634 qui condamne en tous les
duc d'Epernon et de ses adhérents ; une p
est imprimée. — V. Colb. 158. (f° 377 à

1788. Arrest contre le comte de Montsore
1634.

René, comte de Monsoreau, colonel d'infante
aux adversaires de Richelieu ; mort en 1649.

1789. Copie collationnée par Laubardemon
mation contre Urbain Grandier, et requ
au roy. *Arch. imp.* Sorts et Magie. 13 fé

1790. Arrest de mort contre Urbain Grand
F. Dupuy. 473. 1634.

Voir : *Cab. hist.*, t. 2, doc. p. 59.

1791. Arrêt du Parlement de Metz contre
accusé de conspiration contre le cardin
1634. — Brien. 189. f° 373.

1792. Jugement des commissaires délégu
l'Evesque d'Alby. 29 juillet 1634. p.
162.

dont estoit pourveu M. Edouard
V. Colb. 162.

uel il est jugé, qu'André Louchard
le l'appel de la sentence du Juge
162, p. 374.

uel Guillaume Tissy, prestre, est
official pour luy estre fait son
a charge du cas privilégié. 19 oc-
. 162.

le procès instruit contre ledit
ne ou son official sur les procé-
26 may 1636. — V. Colb. 162,

nçois Bechade prestre, accusé
mbre 1636, p. 369. — V. Colb.

e à faire subir à la Reine. —
est dit dans ses lettres... — S.

s *Louis XIII*, de Bazin, tout ce qui
n de Richelieu contre la reine.

Reyne y
F° 137.

1809. Autr
Fr. 4068

« La P

1810. Mén
supérieu
tions en
Fr. 1021

« Les

1811. Piè
la Rein
10215.

1812. Co
aller fa
guerre,
du Roy

1813. E
cardie,
1637.

16

Regnaut, pour avoir fait les
sous-diacre. 5 juin 1640. p. 323.

Mathurin du Moussel, prestre,
nné à mort sans dégradation.
Colb. 162.

ruzon, prestre. 22 janv. 1641.

it au sieur de St-Preüil. 1641.

ccusé de violation du droit de la
e Bapaume; condamné à mort, il

du sieur de St-Preüil, mares-
is. 1641, p. 627. — Rec. Con-

mite de l'ermitage qui est aux
es faites contre le duc de Ven-
onr. 5. p. 579.

1831. Le duc
quoique so
« Un nom

1832. Lettre
du 5 déce

1833. Pièce
tion moy
149. in-f°

1834. Lettr
son aboli
Procès d

1835. Pren
lon avec

1836. Rela
par un h

1837. Proc
— F. Co

1838. Arr
duc de
condam

quoique souverain. — F. Dupuy. 639.

« Un nommé Guillaume Poirier, etc... »

1832. Lettres d'abolition à M. de Bouillon, du 5 décembre. 22 septembre 1642. — F.

1833. Pièces concernant le procès de M. de tion moyennant la cession de Sedan. 164 149. in-f°.

1834. Lettre du duc de Bouillon au cardinal son abolition. — F. Colbert. 149.

Procès du meme jour par le charcelier Seguie

1835. Premier et second accommodement d lon avec le Roy. 1641-1642. — 9237. F°

1836. Relation et procédure contre le duc par un hermite. 1641. — F. Dupuy. 590.

1837. Procez criminel au duc de Vendosme. — F. Colbert. 10.

1838. Arrêt du Parlement du 6 septembre duc de Guise rebelle et criminel de leze m condamne à être décapité par effigie, et

Chancelier Seguier. 1642. — Ve Colb.

nq-Mars et de Thou. 1642. — Lancel.

procès de M. de St-Mars et de Thou.

rand sur la sellette du vendredi 12 sep-
onfrontation avec M. de Thou et la res-
Sellette. — Gaign. 1403.

missaires sur le subjet de l'affaire de
eptembre. Lyon. — Gaign. 1403.

de Beaufort et reponses et lettres de
fait de la conjuration Cinq-Mars. (Du
oût.) — Gaign. 1403.

Mars à Madame d'Effiat, sa mère, et de
princesse de Guimenée — après la pro-
(Lyon, 22 septembre 1642). — Gaign.

propos tenus par M. de Thou, à l'heure

18
185
185
185

1854. Négociation pour faire revenir Mada[...]
gleterre en France, dans laquelle il y a [...]
la Reyne d'Angleterre au Roy et au ca[...]
plusieurs lettres du mesme cardinal à la[...]
et de la dite dame audit cardinal; plusie[...]
de Boispilé et de l'abbé du Dorat qui fu[...]
terre pour cette négociation. — Vº Colb.[...]

1855. Déclaration de du Dorat et de Boispi[...]
vreuse estant en France, n'aura comm[...]
ou indirectement avec les étrangers, et [...]
connüe ou inconnüe. 12 avril. — Vº Co[...]

« Nous soussignés, déclarons à Mgr le cardi[...]

1856. Abolition pour Mad. de Chevreuse. M[...]
fº 41.

« Louis, par la grâce de Dieu... Nous n'avo[...]
plaisir... »

1857. Mémoire de l'abolition que Madame [...]
escrit par Boispilé. Vº Colb. 36, fº 42 ve[...]

« Nostre cousine la duchesse de Chevre[...]
sance... »

chambre trouvés, en un salloir, le
nts quarante-trois, en la présence
ère de l'accusé.— Avec l'arrest de
Giroux, président au Parlement
may 1643. Pet. in-4°. — F. Cangé

r du sieur de Soyecourt pour se
cinq années de contumace expi-
e de Leze Majesté intentée contre
ert, 169. In-fol. mar. rouge.

eur du comte de Brion, premier
3. — F. Colbert. 149. In-fol. m. r.
bre 1643.

Guise. 17 août 1643. — F. Col-

ites contre quelques villes rébel-

pital). Bi

« Monsr
un tour à

4. Ex
pays de
« L'an

5. Me
de ce qu

6. Le
nov. 19

« Mon

7. D
pulture
7 nov.
« J'a
V. A. n

8. I
vaux
1703.
« M

9.
au su
et ma

4. Extrait du Cayer des Estats du v
pays de Quercy pour l'an 1638.

« L'an 1638, le 29e jour d'aoust, en la vill

5. Memoire ainsi commençant : « Pou
de ce que jay entrepris pour la maison de

6. Lettres de l'abbé Audiguier au c
nov. 19, 1701.

« Monseigneur, le séjour de près d'un moi

7. D. Pouget, prieur de St-Germain à
pulture et la chapelle (Ste) de Vic-le-Co
7 nov. 1703.

« J'arrive de Vic le Comte, où je suis allé p
V. A. m'avoit donné... »

8. D. Pouget, prieur de St-Germain
vaux à la chapelle de Vic-le-Comte. St-G
1703.

« Mgr, je prends la liberté d'envoier à V.

9. Lettres de Fr. Guillaume de St-Lau
au sujet de la généalogie de la maison
et mauvaise foi de du Bouchet, etc. Cle

Carmes, à m. l'abbé Audigier.
Tour-d'Auvergne. 16 août 1704.
r de Saint-Germain vos deux manus-

copie) au P. André (ex-provincial
les comtes de Bourgogne. Paris,

tre du 3e de ce mois que je viens de

ges, ce 15 juin 1705.
la lettre que je me suis donné l'hon-
amille... »

illon. Paris, le 9 juillet 1705.
ver à V. A. la nouvelle copie que je

de Goué (en part. autogr.). Du

à Dom Constantin qu'il n'est pas à
r claustral... »

n. Paris, 30 oct. 1705.
les depesches de V. A. que M. de

... ayez m...
rigée... »

25. Let...
« J'ay es...
vergne... »

26. Ba...
« Par la...

27. (D...
nal sans...
cachet q...
puisse l...
suite de...
« C'est...
lors de m...
geant des...

28. I...
chez les...

29. N...
M. Balu...
« La d...

30. ...

25. Lettre à M. Baluze. Du 30 avril 17

« J'ay esté si occupé tout le peu de temps qu vergne... »

26. Baluze à M. le card. de Bouillon. F

« Par la dernière lettre que j'ay eu l'honneu

27. (Dossier sans piece). Ce paquet fu nal sans aucune lettre. M. Baluze jug cachet qui l'a pu envoyer, et s'il y a quel puisse lui servir de ce qui est énoncé d suite de la main de Baluze :

« C'est la vie de St-Amable de M. l'abbé Fa lors de ma grande maladie, dans lequel il me geant des chardons, avec ce mot : Pungant d

28. Inscriptions et épitaphes tirées de chez les PP. Célestins de Vichy.

29. Note sur le traité touchant l'impr M. Baluze.

« La dépense de l'impression et des planche

30. Titres pour justifier que Lozou

e des bienfaiteurs Cordeliers

le, terre et baronie de Thiers,

on M. 342.)

concernant les fondations de

eurs de l'abbaye du Bouchet,
aye depuis sa fondation en

Auvergne, comte de Cler-
tification faite en 1149 par
e, de la fondation de ladite

Ademarde, son épouse, et
ac, de laquelle Oddon étoit
dans le diocèse de Cahors,

8. E
chastell
Vilmur,

9. Ra
Boulogn
prêcheur

10. Re
Mantes p
dudit fief
en 1376
donné aux
pétuelle, à
Dame de M

11. Nom
gues et de
Pierre Giat,
21 mai 142

12. Fonda
St-Ignat, et
d'Ennezat. –
1433.

Vilmur, au profit de Eymeric de Pestel

9. Ratification par Godefroy de Bo Boulogne, seigneur de Jerzac, de la prêcheurs de Clermont. 1362.

10. Registre contenant le détail des Mantes prennent à Follainville, et au te dudit fief de Follainville, que le Roy Cha en 1376 de Jean d'Escanville, bourg donné aux Célestins, à la charge de 12 pétuelle, à la chapelle de la Trinité fon Dame de Mantes, par le sieur d'Escanv

11. Nomination par Bertrand de la T gues et des Granges et Marguerite de Pierre Giat, d'une vicairie fondée à la c 21 mai 1425.

12. Fondation par Philippes de V St-Ignat, et de deux vicairies en l'église d'Ennezat. — Avec la transaction du 2 1433.

drale de Clermont, en datte du 4 juin
10,000 livres pour ladite construction
S. Altesse.

24. Fondations. Patronages de différe
cats et vicairies en la chapelle de Vic-l

25. Délibération du Commandant du
et habitants de ladite ville, sur l'offre
nimes, de bâtir un couvent de leur ord
charger d'acquitter les aumônes fondée
rite le 7 mai 1705, en leur abandonnan
laissées pour cet objet des seigneuries d'
1629.

26. Lettres de M. L'Eveque de Clerm
monstrances du vicaire general de l'ordr
portant qu'attendu le mauvais usage qu
a été fait des revenus affectés à cette
tourne rien au profit des pauvres, il es
à l'ordre de la Charité, à la charge d
ordre, — et autres pièces relatives à c

ı. 1660.

orifiques du chapitre de Vic-le-
sieur de Gironde, seigneur de

até à S. A. par le chapitre de la
our lui demander le prieuré de

de Vic-le-Comte de conférer les
avec S. A. — Juillet 1716.

on projetée de la manse mona-
chapitre de Vic-le-Comte. 1728

sieurs de Rochefort et Forget
et ce pour tout le temps qu'il

droits honorifiques de l'abbaye
0. 1755.

elache de la ville de Clermont
assin à la leur. Différents mé-

de C
en ce

41.
ses d
pour
leur ég

42.
d'un p

1668. — 1.
de Maîtr
18 sept.

2. Acte
lombet à
23 déc. 14

3. Mém

1517, dattée de Valence. F.

02, donné par le *Cab. hist.*, t. vii,

llès de son royaume ayant
it octroy. 1527. — Dup. 466,

enne pour lever les tailles en
up. 500.

532, p. 84.

diverses concernant les an-
France. — Gaign. n° 836.

somme de douze cens livres
d'Auvergne, pour les affaires
4. — Fontan. Rec. de pièces

sition et levée des tailles sur
tion du royaume. Manus. —

tions y jointes, et de la ma-
né. — Fontan. 709 à 712

1888. H
cembr
Aydes
des off

1889. Ar
(Imprin

1890. Pr
toutes i
— Font

1891. Arrê
les exem
de Fran
f° 57-62.

1892. Plain
Troyes, q
— Collect.

1893. Projet
causent en
tions de la
Font. in-4°,

1894. Mémoi
des finances

(Imprimé). Troyes, 1684-1709.—Collect. d

1890. Projet d'une dixme royale qui su
toutes impositions.., par M. le maréchal d
— Font., t. CCIII, p. 355.

1891. Arrêts et réglements concernant la
les exemptions et les obligations des Eslu
de France. Troyes, 1715-1720. — Co
f° 57-62.

1892. Plainte portée par Chavaudon, au R
Troyes, qui refusent d'obéir à ses ordre
— Collect. de Champ. 76, f° 55-57.

1893. Projet de taille tarifée pour faire
causent en France les proportions ruine
tions de la traite arbitraire, par M. l'abbé
Font. in-4°, t. CXCIV, p. 155.

1894. Mémoire historique concernant le
des finances. (Imp. pièce rare). — Font.

rmes. La première comprenoit
et s'appeloit le *Grand parti.* La
on le Lyonnois et le Langue-
Dauphiné.
).

532-533.

de Valois, sur les Gabelles.

et 1375. — Dup. 230.

382. — Dup. 230.

Dup. 591.

oys de France sur le fait du

comtesse de Provence de la
— Dup. 441.

la Gabelle de Nice par la
e. 1378. — Dup. 441.

royal de la saisie par luy

belles
fo 21.
2 mar

1910. Le
de la v
belles
bourg
générau

1911. Mén
des droi
Fontanie

1912. Pièce
provenan
— Mss. 9

1913. Lettre
en Lorrai

1914. Relatio
tion faicte
— Dup. 48

f° 21. Attache de MM. les généraux d
2 mars 1514. — F. fr. 2702.

1910. Lettres de continuation et nouveau
de la ville de Lyon des aydes impositior
belles qui ont accoustumé estre levées
bourg de Lyon, et ce pour six ans, f° 19
généraux du 4 juillet 1512. 30 juin 1512

1911. Mémoires généraux sur les établi
des droits de toutes les fermes du roy e
Fontanieu (mss.) — Font. in-f° max. p.

1912. Pièces touchant la fourniture aux
provenant des salines de Provence et de
— Mss. 9476.

1913. Lettres patentes et autres actes co
en Lorraine et Barrois. — Dup. 575.

1914. Relation faite par M. de Bassomp
tion faicte par les Espagnols pour la di
— Dup. 488, N°9.

Ib., 76, f° 54.

ont sur la ville de Chaalons
nes dont il étoit contrôleur
ction de Chalons (les 180 pa-
) avec des notes historiques
Levesque La Ravalliere. —

ettre de M. l'Intendant à
Chalons, 21 juin 1731. —
tailles et greniers à sel d'im-
tructif pour les officiers de
Chalons. — Champ. t. II,

Du Pin, fermier-général.
302.

à Sain

« Ent
demand
données

56.
non, a
P. 705-

57. L
— P. 70

« Mons
cette Com
absence de

58. Pla
P. 717-71

Ce placar
fidelles de
de la foy ca
treizième. »

59. Pièc
touchant l
P. 721-730

60. Ordo

utiles à ceux de nos lecteurs qui s'occupen
politique et sociale.

LA TAILLE. C'étoit l'imposition que le r
voient sur leurs sujets : on l'appeloit *taill*
que dans l'origine on marquoit le paiem
buchettes de bois, *taleæ*, fendues en deux.
taille, le contribuable la contretaille, et
noître les sommes payées on rapprochoit
vérifioit si les tailles étoient en rapport
impopulaire ce fut celui de la taille, dont
passée par celle de nos contributions di
souvenirs dans les populations de nos cam

1869. Des Tailles en France. — Dup. 630.

1870. Ordonnances anciennes sur le fait
9831, 9832, 9835.

1871. Pièces diverses originales. Impôts
matières. — Gaign. 1413, 2.

1872. Conan, duc de Bretagne, exempte
tailles pour sa terre de Louvigny (sans

ıc ambassadeur de messieurs les
; Pays-Bas. Fait à Paris le 18 août

ıys-Bas, 1629. — P. 769-786. (Le

ıre depuis l'écluse de Flandre jusqu'à
ısté, le long de la mer, soixante et dix

r Vane, ambassadeur extraordi-
nd-Bretagne sur le traité d'Es-
messieurs les Estats généraux,
'90. (Le fol. 791-792 est blanc.)

é entre M. de Charnassé, de la
essieurs les Estats des Provinces-

araistra à un chacun que la rup-
causée par les procédures non
1633. — P. 797-800.

s publiques par toutes les Pro-
ıuts et puissants seigneurs des
ıces-unies. A la Haye, le 12 aoust

l'a
Ch
du
di:
«
reu
tro
F
cet
pui
de
enc
Co
de
«
lièr
arcl
C
161
du
le 8
d'ui
7
duc
bla
C

Chastre, marechal de France, que de cel
dudict pays et des Estats de Hollande,
dix. — P. 841-905. (Le fol. 907-908 est

« Au mois de juing en l'an susdict mil six
reux assassinat du roy Henry-le-Grand, q
troublé et baignant en larmes, mesmement l
Fin : « Le dict sieur mareschal, pour le co
cet honneur de servir le roy à son sacre,
puis, à la mode des anciens Romains, se reti
de Leurs Majestez, pour attendre quelque
encores quelque bon service dont il ne se las

74. Instruction au sieur Pericard,
Conseil d'Estat, s'en allant en Flandres
de Sa Majesté vers les archiducs, 1616.

« Le Roy desirant entretenir de tout son
lière amitié, intelligence et correspondance
archiducs et la fortifier par la presence d'un
Cette instruction est suivie de lettres à M
1616 ; au Roy, du dernier jour de septembre
du 16 octobre ; au Roy, du 22 octobre ; d'un m
le 8 de novembre 1616 ; d'un second mémoire
d'une lettre à M. de Richelieu, evesque de Lu

75. Mémoire sur la formalité d'écrire
duc (par les. Pericard). — P. 937-954.
blancs.)

Ce mémoire est suivi d'une lettre au Roy,

nnes contre la banque et les
1079-81 est blanc.)

s seulement cause de plusieurs
nal elle-mesme; et il ne la faut
donne à ceux qui la tiennent un
rendre en peu de temps maistres
... »

augers à la lettre que M. de
voir présenté et leu au Roy
jesté, du 6 juillet 1661. —

ignez avoir de ce que le Roy n'a
s donné l'honneur de luy écrire,
ous m'avez fait fait paroistre... »

aoust 1661 sur le projet de
conseiller. — P. 1105-1112.

ndeur du Roy, ce sont des soins
avoir donné la paix à ses peuples
ers... »

hant le Mogol. A Golconde,
25.

prendray ma route sans passer
Brampour en Agra, d'Agra en

de M

—

de

—

sen

le C

let 1

—

rus.

— 6

messie

renton.

« Mess
soir, sel
temps de

— 7° M

le Consis

« Messie
toire s'esta
Morus... »

— 8e Mé
1662. A m

— 3o Plaidoyé de M. Caillard pour
de l'Eglise réformée de Paris, pronon

— 4o Plaidoyé de M. Talon advocat
sentée par quelques chefs de famille
le Consistoire de Charenton sur lequel
let 1662.

— 5o Extrait des registres de Parle
rus.

— 6o Mémoire de Chappuzeau. A
messieurs les pasteurs et anciens du
renton.

« Messieurs, la nuit qui s'avançoit qua
soir, selon vos ordres, dans votre assem
temps de me defendre... »

— 7o Moyens d'appel des deputez
le Consistoire de la mesme Eglise.

« Messieurs du Colloque sont suppliés
toire s'estant gouverné d'une façon extr
Morus... »

— 8o Mémoire de M. Chappuzeau
1662. A messieurs les pasteurs et a

a di passati nella villa Tusculana
e era andato à visitare il cardinal
tra l'illustrissimo signore Fran-
della corte di Roma... »

ando de' Medici, come debba
- P. 17-28.

one, perche quando mi fù coman-
el discorso che si faceva de' nego-
nte in Palazzo ch'io dicessi quel
ben sodisfatto in quel punto à mè

ccari al papa Urbano ottavo.

vatore nostro à i suoi discepolij
quarto, imitando et intendendo
la faceva del continuo à i suoi

na e Cardinali. — P. 61-163.

auttore di questo libello sia un
de Vera y Figuera, conde de la
Iagd. Cat. y commendador de la

e sur le cardinal Antonio Bar-
nal Lelio Biscia.

a republica di Venetia, della
17 aprile 1606. — P. 163-

p

s

le

n

1

ra

D

u

n

sc

p

pi

m

se

l'o

m

se ben' ni sommario. — P. 239-241.

9. Squitinio della liberta veneta, ne le raggioni dell' impero romano sopra netia. Stampato in Mirandola, appre 1612. — P. 243-388. (Le fol. 289-90 e

Copie d'une pièce imprimée.

Seconde partie du volume, écrit presque rart.

10. Compendio della monarchia del Dominio ecclesiastico capo e di tutti p un discorso delle ragioni che hà il R nuovo et altri regni d'Infidelli, cont scritto. — P. 1-154. (Le. feuill. 153-1

« Signor vero etassoluto, e per se, si d puo servirsi delle cose, perche sono sue a q piacere, e di questa maniera solo Dio è si mini, perche gl'hà creati, e dato à loro l'Es

Le discours, annoncé sur le titre de ce tr se termine par un *Avvertimento a' lettori* l'ouvrage a été imprimé.

11. Discorso sopra la monarchia di maso Campanella. — P. 159-396. (Le

L'ouvrage commence par le *proëmio*;

. — P. 455-470.

stato cosi breve la vita di Marcello
al primo di maggio, si può dir que
rcello... »

te di papa Sisto quinto, nella
mo. — P. 471-494.

tatosi secondo li costumi nella ca-
messa da Spirito el dal illustris-
ano, con l'intervento della maggior
del pontefice... »

te di papa Gregorio XIV, nel
ono. — P. 495-613.

edi alle otto hore di notte passato
apa Gregorio XIIII nel palazzo di
a venendo inanzi giorno circa le
velluto cramesino accompagnato

o papa Clemente ottavo della
ono. — P. 615-655.

in allegrezza per assontione di
rutti, che dalla Santita sua si
maggiormente sariano partoriti,
sare il contrario... »

di papa Innocentio nono, nel
o. — P. 655-694.

che V. S. mi fa in voler sapere
tata creata papa la santita di N.

ues
fol. 03
et pou
Non
mieran
dimen
giorna
cimo t

22.
fu cre

« Ne
de car
che fr
non pi

23.
Grego

« G
mostr
concla
persu

Le

giornata, che nel presente conclave essendo vo
cimo terzo... »

22. Conclave della sede vacante di pa
fu creato papa Pio quinto. — P. 963-103

« Nel presente conclave dove è stato creato
de cardinali passava cinquanta, di manera ch
che fra cosi gran varieta d'opinioni devesse
non piccola confusione... »

23. Discorso bellissimo et conclave,
Gregorio decimo quarto. — P. 1035-108

« Giusto desiderio veramente et laudabile
mostra di havere particulare ragualio de tutto
conclave nel quale è stato creato papa Grego
persuado di potere non senza molta ragione a

Le volume se termine par la Table de

trouvant pour l'instant encore fer-
rdement, dont se souviendront nos
d'hui le dépouillement d'un autre
ssent exclusivement l'histoire de la

n, Estat et police de la ville de

ets de garde que paient Mes-
Lorraine.

se par le Roy Louis Hutin de
un, en date du mois de juillet

de Verdun, de mander au Roy
nt il permit avoir usé contre
t contre aucuns bourgeois de
rde du Roy à Paris, l'an 1321

lu Roy Philippe de Vallois,
de Verdun au droict qu'il a
n palais en la ville de Ver-
n nombre de gens qui exer-

le d

8.
pour
rant

9.
nois e

10.
Verdun
1465.

11. La
par Nicol

12. Con
d'Angsbou
ment et rè
cialement d
ques, ou non
1548 dernier

13. De Cam
periali Camera

14. Exemptio
16e année. Ju

8. Procuration de Doyen et chapitre
pour se mettre en la sauvegarde du Roy
rant dudit Roy Charles, l'an 1396 le 2 jui

9. Lettre d'adjournement fait l'an 1465
nois en cause d'appel du parlement de P

10. Bulle de Léon X, par laquelle il
Verdun est còmprise dans le concordat
1465.

11. La forme du serment preté perso
par Nicolas Pseaume Evesque de Verdun

12. Constitution impériale de Charle
d'Augsbourg, de l'an 1548, et du dernie
ment et règlement de la Chambre impé
cialement des causes dont les appellatio
çues, ou non suivant ce qui estoit praticqu
1548 dernier juin.

13. De Causis secundæ instantiæ que
periali Cameræ tribunali accrescent.

14. Exemption accordée par le Roy aux

periaille de Spire, si la chose
le la somme de cinq cents flo-

Maximilien II, concédé à ceulx
aucuns de leurs subjects ne
nents à la Chambre impérialle
'excedera pas la somme de 500
ugements seront executés sans

pour le pais Verdunois. 1569.

nbre impériale à Spire d'une
Chapitre de Verdun. 1584.

du temporel de la cité de Ver-
e cardinal de Vaudémont Eves-

e des portes de la ville de Ver-
e ville. 5 janvier 1587.
88.

e Lorraine, par laquelle il prend
cité de Verdun, avec l'Evesché
es du chapitre de l'Eglise cathe-

par
l'ef

2
pou
159

29
le si
ladite
ville
dit ar
que p
et loge
siastiqu

30. L
Chapitre
à toutes
qu'ils on
quelques

31. Ser
1601.

32. Com

l'effect d'icelles. 1er décembre 1599.

28. Arrest du conseil d'Estat porta
pour l'administration de la justice da
1599.

29. Arrest du conseil du Roy sur le
le sieur Evesque de Verdun, officiers
ladite ville touchant l'entreprise par l
ville qui a jugé à mort et fait exécute
dit arrest portant reglement, tant pou
que pour la conservation de la jurisdi
et logement des soldats de la garni
siastiques étrangers. 1er décembre 159

30. Lettre de l'Empereur Ferdinan
Chapitre de l'Eglise cathédrale de Ver
à toutes personnes de troubler ceux d
qu'ils ont, touchant la justice et supé
quelques villages y spéciffiez. 13 déce

31. Serment de fidélité de l'Eves
1601.

32. Commission au sieur Viart pré

Lorraine Evesque de Verdun, avec
dict Président en confirmation des
n. — Extraict du registre de par·

de ban, pour une femme bannie de
, faict en l'an 1603, 18 mars.

visions d'un procureur du Roy à

erdun au Roy touchant plusieurs
ustice au Roy. 1603.

oy par ceux de Verdun, respondus

eurie de Boinville. 1er septembre

le Chasteau Seigneurie de Boin-
onville. 1604.

Roy à Verdun sur les entreprises
oy dans la ville. 30 mars 1604.

17 janvier 1604.

r
(
4
1

l'a

5
de
raut

52
la cha

53.

54.
l'Evesc

55. T
et ceux
et du pr

56. Ma

imbuee au president de Metz, aux cas
ver à Spire. Donné en juillet 1607.

50. Traité fait entre les Archiducs et
l'an 1607.

51. Acte de prise de possession faite en
de Verdun, par M. Nicolas Boucher en
raut gouverneur de Verdun. 10 mars 16

52. Procès-verbal du restablissement
la charge de bailly de Verdun. 1609.

53. Provision d'une charge de portier

54. Mémoire pour la terre et pairie
l'Evesché de Verdun. 1609.

55. Traité entre les archiducs, comm
et ceux du Chapitre de Verdun assistés
et du president de Metz. 1610.

56. Mandement de Monseigneur l'Ev

t 1611.

mont pour l'exécution d'un
oyé. 23 juillet 1611.

sché de Verdun à ce que le
ut à cognoistre des appella-
justice épiscopale et hauts

Roy Louis XIII sur l'attri-
lations des officiers tant de
Verdun et autres justiciers
27 aoust 1611.

itre de Verdun à ce que le
llations des sentences par

t de Metz contre ceux qui
sauvegarde du Roy, mises
.

du gouvernement de Ver-
tte pièce est citée ailleurs.)

Roy, ses très-humbles et

70
mant
1612

71.
impo

72.
Thou
et qu
1613.

73.

74.
Verdu
Evesq

75.
ché et

76. R
de justi

77. P
dun, si e

78. Ré

1612.

71. Requeste de ceux de Verdun tou
impots, traites foraines, etc. 1612.

72. Commission de M. de Selve p
Thoul les cas réservés par les reglem
et qui ne sont de sa justice militai
1613.

73. Serment de l'Evesque de Verd

74. Requeste de la noblesse du pay
Verdun contenant les entreprises
Evesque avoient fait à leur prejudice

75. Arrest du conseil d'Estat pour
ché et comté de Verdun. 8 juillet 16

76. Reglements du Roy pour la vi
de justice. 2 juillet 1618.

77. Procès-verbal sur le fait de l'a
dun, si elle est à la nomination du R

78. Résultat de l'assemblée de la

s précédents, fait par l'Evesque
ines de Lorraine, tant pour la
nois. 23 novembre 1623.

uelles le Roy reçoit les offres de
s, du magistrat et habitans de
et les maintenir en leurs privi-
contre tous. 24 mars 1627.

deux conseillers de la ville de
ander la confirmation de leurs
tification de ce qu'avoient fait
ville de Verdun. 10 avril 1627.

tenant les libertés et privileges
pays verdunois souloit jouyr
le Roy les vouloir maintenir.

s électeurs de l'Empire assem-
lle de Verdun. 11 novembre

DO

La
phali
entre
le Ha
Wisse
quelq
sie et
Othon
landgr
siècle,
ses tro
à la po
En vai
décida
Après
Dubou
France
Haut-R
et Belf
408,741
tation d
rité cath
526,000
86,336 a
nombre

La province d'ALSACE réunie à la Fra
phalie (1648) qui mit fin à la guerre d
entre les Vosges et le Rhin, et se divi
le Haut- et le Bas-Rhin. Elle s'étend du
Wissembourg, et comprenoit, avant les
quelques cantons voisins.—L'Alsace fit p
sie et appartint aux rois de France jusq
Othon Ier s'en empara vers cette époq
landgraviat; la maison d'Autriche se l'a
siècle, Gustave-Adolphe, étant en Allem
ses troupes, et la France, son alliée, en
à la politique habile de son cabinet et à
En vain l'empire tenta de ressaisir cett
décida la question dans les plaines d'E
Après lui, le maréchal de Villars, le co
Dubourg cimentèrent par leurs exploi
France dont il a depuis partagé les dest
Haut-Rhin, qui comprend trois arrondis
et Belfort, comptoit, en 1827, époque
408,741 habitants. Le recensement de 18
tation de 22,761 habitants. La populati
rité catholique.—Le département du Bas-
526,000 habitants : cette population s'éte
86,336 âmes. Les catholiques, suivant
nombre de 320,000 environ, 150,000 lu

pap. in-fol. — S. fr. 3171.

1937. Chronicon, seu Historia Alsatia
bium. Tom. I. — F. cinq cents. Col

1938. Ejusdem Chronici, seu Historia
Vol. non chiffré. — 500 Colb. 422 (l

1939. Ejusdem Chronici, seu Historiæ
multis insignibus. Vol. non chiff
6018)[3].

1940. Ejusdem Chronici, seu Historiæ
multis insignibus. Vol. non chiff
6018[4]).

1941. Extrait de l'Histoire de la provi
Guille. J. — Font. imprimé. 295. 1.

1942. Histoire d'Alsace, en quatre ext
vol. in-fol. *Strasbourg*, *Doulseker*, e
Paris.

1943. Histoire de l'Alsace, par Joseph
pap. 1854. 11471. Fr. 5786.

1944. Usurpations de la maison d'Aus

de Metz pour prendre au nom
raine Evesque de Verdun, avec
t Président en confirmation des
— Extraict du registre de par-

ban, pour une femme bannie de
faict en l'an 1603, 18 mars.

ions d'un procureur du Roy à

dun au Roy touchant plusieurs
ce au Roy. 1603.

par ceux de Verdun, respondus

rie de Boinville. 1er septembre

e Chasteau Seigneurie de Boin-
ville. 1604.

oy à Verdun sur les entreprises
dans la ville. 30 mars 1604.

7 janvier 1604.

et o

49
regl
Com
tribu
ver

50
l'an

51.
de Ve
raut

52.
la cha

53.

54.
l'Evesc

55. T
et ceux
et du pr

56. Ma

raine en Alsace. in-4o. pap. 17e suite

1963. Autres mémoires coucernant l'éta
souveraine en Alsace. — 8316[7].

1964. Mémoires sur l'Alsace dont le pr
de Haguenau. in-fol. — 11474. Fr. 4

1965. Mémoires d'Alsace et des évêché
par M. Charles Colbert, depuis l'ann
500. — Colb. 425.

1966. Rapport fait au Roy et à Mgrs d
bert, conseiller, etc., des emplois qu'
depuis l'an 1656 jusqu'en 1663, tant d
l'estendue de la généralité de Metz. -

1967, Rapport fait au Roy en 1661 par
quêtes, touchant l'Alsace et la gener
9354A. vers.

1968. Mémoires sur l'état présent de la
1 cah. in-4o. — 11473. Fr. 1658.

Oberlin, XVIII[e] siècle.

ıtives à l'Alsace. (Léop.

, — Suppl. franç. 2431.

des municipalités en

n Alsace. Gages d'of-

ovince d'Alsace, 1788-

306.

. H.

n. — 9083.

tre du Bas-Rhin. An-
. — S. Fr. 4735.

palatin du Rhin, duc
m et Ribeaupierre...

1988.
T

1989.
San

1990.
seig
ganis
admi

1991. P
du Rh
respo

DOCU

1991. Des
nouveau
première

Toutes ces pièces sont comprises dan

1989. Pièces de comptabilité relativ
Sambre et Meuse. — Arch. nat., se

1990. Vœux pour la réunion à la Fr
seignements sur le personnel. — E
ganisation des préfectures. An III
admin. F. 1.e.

1991. Pièces communes aux quatre d
du Rhin, Mont-Tonnerre, Rhin et
respondance. — Comptabilité. — A

STRASBO

DOCUMENTS POUR SERVIR A L'HI

1991. Des moyens par lesquels on
nouveau pour l'avenir, l'ancien Et
première liberté. — F. Dec. 56.

par Oberlin, XVIIIe siècle.

relàtives à l'Alsace. (Léop.

sace. — Suppl. franç. 2431.

ent des municipalités en
I.

nés en Alsace. Gages d'of-

la province d'Alsace, 1788-

Fr. 3306.

adm. H.

berlin. — 9083.

questre du Bas-Rhin. An-
n-fol. — S. Fr. 4735.

omte palatin du Rhin, duc
nheim et Ribeaupierre...

4

198

198
Sa

1990
sei
gar
adr

1991.
du
resp

DO

1991. D
nouvea
premiè

(Allemand.) — 471. Suppl.

2009. Ville de Strasbourg. Lettres du Ro
Etats généraux. (Imprimée en italiq.
rections manuscrites. — Arch. imp. B.

2010. Recueil de lettres officielles de MM
concernant l'administration militaire
mois de 1745. — Dépôt de la G. vol. 3

On trouve, n° 125 de ce volume, une lett
gouverneur de Strasbourg, qui, au momen
aux bontés du Roy sa femme et ses cinq en

2011. Recueil des ordres et instructions
pédition de Strasbourg, pendant les six
1681, — avec les réponses qui ont é
pour leur exécution. — Dépôt de la gu

2012. Contrat des consuls de la ville de
Août 1631. — Dup. 10.

2013. Ordonnances de la police de la vill
fol. — Ars. jurisp. 126.

2014. Chronique de Strasbourg, conten

(Allemand.) — 471. Suppl.

2009. Ville de Strasbourg. Lettres
Etats généraux. (Imprimée en i
rections manuscrites. — Arch. i

2010. Recueil de lettres officielles
concernant l'administration mili
mois de 1745. — Dépôt de la G.

On trouve, nº 125 de ce volume,
gouverneur de Strasbourg, qui, au
aux bontés du Roy sa femme et ses c

2011. Recueil des ordres et instru
pédition de Strasbourg, pendant
1681, — avec les réponses qui
pour leur exécution. — Dépôt d

2012. Contrat des consuls de la v
Août 1631. — Dup. 10.

2013. Ordonnances de la police de
fol. — Ars. jurisp. 126.

2014. Chronique de Strasbourg,

par le marquis de la Grana le
56; fol. 212.
ssible la lettre circulaire... »

əssion et priviléges qui esta-
stian, prince Palatin de Birc-
, contre l'évesque de Basle et
mps 56; fol. 369.

; de l'abbaye de Altorf. Ab.
près Molsheim. xe s. — 245.

y la ville impériale de Colmar
disme militaire ou autre im-
biens et terres que ses bour-
e, dans la juridiction du Roy,
risac ne sont pas bien fondés
. (Pet. in-4, imp. de 8 p.) —

rnier déc. 1683. — Dec. 56;

rvice, régler les dépendances des
urg et Bitchesz.

François de Greg. de T., p. 79. Paris,
12144 du P. Lel.)

Dans un prochain Numéro nous continu
documents relatifs aux deux département
nous restent à classer, — et nous espérons
Strasbourg à la France, donner un sérieux

LE CONCILE DE

ACTES PUBLICS TOUCHANT LA RÉCEPTION
FRANCE. MÉMOIRES ET OBSERVATIONS SU

(*Dépouillement du vol.* 358 *du*

1. Extraict des registres des Depute
Estats généraulx de Blois. 1576 pour

Les Armoires de Baluze (*suite*), tome cxviii

Hérault. — Documents pour servir à l'histoi
et de ses communautés reli

Procès sous Henri IV (*suite*).............

Rrcherche des Usurpateurs de noblesse, de

Nord. — Documents pour servir à l'histoire
ment.................

Nord. — Documents, etc. (2ᵉ *article*)......

Procès sous Henri IV (*suite*) ....

Papiers de la Maison de Bouillon. ....

Le Concile de Trente. — Actes, lettres et
l'histoire de ce Concile....

Papiers de la Maison de Bouillon (*suite*) ..

Recueil Conrart. — Dépouillement du Rec
thèque de l'Arsenal (*suite*)..

Procès sous Louis XIII..................

Papiers de la Maison de Bouillon (*suite*)..

